
Commission de la santé et des services sociaux

L'ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

**RÉGIE
DE L'ASSURANCE MALADIE
DU QUÉBEC**

**RÉPONSES AUX QUESTIONS
GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS

DE L'OPPOSITION OFFICIELLE ET DU DEUXIÈME GROUPE

D'OPPOSITION

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

	<u>Pages</u>
Réponses aux questions générales	1 à 112
Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle	113 à 218
Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition	219 à 297

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION ADRESSÉES À TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Liste des voyages <u>hors Québec</u> pour l'année financière 2015-2016 :	1
a) les endroits et dates de départ et de retour;	
b) la copie des programmes et rapports de mission;	
c) les personnes rencontrées;	
d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);	
e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;	
f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;	
g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant; - les détails de ces ententes; - les résultats obtenus à ce jour;	
h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé;	
i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.	
2. Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2015-2016 :	2
a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;	
b) les coûts ventilés;	
c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;	
d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.	
3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :	3-4
a) la ventilation des sommes dépensées pour 2015-2016, et les prévisions pour 2016-2017;	
b) les noms des firmes de publicité retenues;	
c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);	
d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;	
e) le but visé par chaque dépense;	
f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;	
g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.	

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

5

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

5. La liste des dépenses en formation de communication :

6-7

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Organisée par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

6. La liste des dépenses en formation de communication :

8

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, excluant le cabinet ministériel en 2015-2016, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

par le ou les cabinets ministériels en 2015-2016, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2015-2016 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant :

38

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;
- f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

39 à 42

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2015-2016, en indiquant, pour chaque contrat :

43

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016 :

44

- a) Liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

45 à 47

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2015-2016 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

48

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2015-2016 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

15. a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.

51 à 60

b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.

- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
- le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.
- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.
- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).

- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions).
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.
16. a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite en 2014-2015 et en 2015-2016, incluant le total et la ventilation des indemnités versées. 61
- b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.
- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2016-2017 et 2017-2018 et les indemnités de retraite qui seront versées.
- d) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.
17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2015-2016 en indiquant pour chacun d'eux : 62 à 65
- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisés depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2015-2016, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :
- a) la ou les dates des travaux;
 - b) les coûts;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2015-2016, en indiquant pour chaque individu :
- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
 - b) le titre de la fonction;
 - c) l'adresse du port d'attache;
 - d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
 - e) la prime de départ versée, le cas échéant;
 - f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
 - g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
 - h) la description de tâches;
 - i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2015-2016;
 - j) le nombre total d'employés au cabinet;
 - k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2014-2015 et 2015-2016;
 - l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
 - m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* et *Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État*.
20. Liste des sommes d'argent versées en 2015-2016 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.
21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.
22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :
- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2016-2017.

23. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2015-2016, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :
- 71
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) prévisions pour 2016-2017;
 - c) par catégorie d'âge.
24. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :
- 72
- a) le nom de la personne;
 - b) Le poste occupé et le nom de l'organisme;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale;
 - e) l'assignation actuelle;
 - f) la date de l'assignation hors structure;
 - g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
25. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2015-2016, en précisant pour chaque abonnement :
- 73-74
- a) le coût de chacun;
 - b) le fournisseur;
 - c) la nature du service;
- Ventiler le montant total par catégories.
26. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.
- 75
27. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :
- 76-77
- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
 - g) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - h) le responsable du contenu sur le site.
28. Nominations, pour 2015-2016, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :
- 78
- a) la liste;
 - b) le nom de la personne;
 - c) les mandats de chacune de ces personnes;
 - d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
 - e) le résultat du travail effectué;
 - f) les échéances prévues;
 - g) les sommes impliquées.
29. Pour 2015-2016, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.
- 79

30. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2014-2015 et 2015-2016 : 80
- les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
 - le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - le nombre total de demandes reçues;
 - le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
 - le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
 - le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.
31. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2015-2016 : 81
- le coût (déplacements, etc.);
 - le nombre de ressources affectées;
 - le nombre de rencontres;
 - le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
 - l'objet;
 - les dates.
32. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation. 82
33. La liste des ententes et leur nature, signées en 2015-2016 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi. 83
34. Le détail des crédits périmés et reportés et ~~des gels de crédits~~ pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017. 84
35. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2016-2017. 85
36. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2015-2016 et les prévisions 2016-2017. 86
37. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2015-2016, ainsi que les prévisions pour 2016-2017 et 2017-2018, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme. 87
38. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis. 88
39. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat. 89

	<u>Page</u>
40. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2015-2016 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.	90
41. Pour 2015-2016, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :	91
a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;	
b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.	
42. Pour 2015-2016, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne :	92
a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;	
b) fournir la liste des salaires versés.	
43. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.	93
44. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.	94
45. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2015-2016 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2016-2017. Pour chacun de ces programmes existants en 2015-2016, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2016-2017, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.	95
46. Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015.	96
47. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.	97
48. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.	98
49. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2015-2016 et prévision pour 2016-2017.	99
50. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.	100
51. Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.	101
52. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.	102
53. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.	103
54. Liste des aides financières accordés en vertu de programme financés par le Fonds du Plan Nord.	104

55. Portrait global et montant total de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2015-2016 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants d'organismes publiques, mais plutôt à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. 105

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoir.

Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats

Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par les biais de son site internet ou autre moyen de communication.

56. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 : 106

- a) la dépense totale (opération et capital);
- b) les grands dossiers en cours;
- c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
- d) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

57. a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale. 107

- b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

58. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme. 108

59. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :
- 109
- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
 - b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
 - c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
 - d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2016-2017.

60. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2015-2016 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable. 110
61. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 et 2015-2016 en indiquant pour chacun : 111
- a) le sujet;
 - b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
 - c) les coûts reliés à sa réalisation;
 - d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

62. Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2014-2015 et 2015-2016, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant : 112
- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
 - b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
 - c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

DU RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
427. Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées et à venir dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2015-2016, ainsi que les prévisions pour 2016-2017. Fournir également le détail de toute autre demande de compression du Conseil du trésor.	113
428. Sommes dépensées en 2015-2016 par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	114
429. Liste de tous les sondages effectués en 2015-2016, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.	115
430. Liste des services médicaux assurés en 2015-2016 et les dépenses effectuées pour chacun de ces services.	116-117
431. Liste des services non assurés en 2015-2016.	118 à 120
432. Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GACO), au 31 mars 2015 et au 31 mars 2016.	121
433. Répartition des médecins selon leur taux d'assiduité, en vertu des balises fixées par le ministre.	122
434. Bilan de l'entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d'assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l'atteinte des objectifs.	123
435. Copie des rapports trimestriels transmis par le comité paritaire en 2015-2016 en vertu des articles 26, 27, 31 et 33 de l'entente conclue avec la FMOQ en vue de surseoir à la mise en vigueur du projet de loi 20.	124
436. État de situation sur les frais accessoires.	125
437. Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.	126 à 130
438. Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2016, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :	131-132
a) les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;	
b) les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptés au travail;	
c) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;	
d) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;	
e) les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;	
f) les adhérents (adultes, étudiants etc.);	
g) les autres clientèles.	

	<u>Page</u>
439. Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1997.	133
440. Indiquez la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1997. Ajouter les prévisions pour 2016-2017.	134
441. Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies.	135
442. Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de celui de la RAMQ.	136
443. Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour.	137
444. Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :	138
a) Nombre de médicaments génériques dans cette situation;	
b) Montant remboursé par la RAMQ;	
c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
445. Détail des ententes conclues depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 28 (sommes déboursées, économies réalisées, médicaments visés, etc.).	139
446. Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années.	140
447. Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :	141
a) Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;	
b) Montant remboursé par la RAMQ;	
c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
448. Montant remboursé pour des médicaments d'exception, par année, pour les trois dernières années.	142
449. Montant remboursé pour des médicaments génériques, par année, pour les trois dernières années.	143
450. Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.	144
451. État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2015-2016 et projections pour 2016-2017.	145
452. Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :	146
a) le budget total pour 2015-2016 et indiquer la comparaison avec 2016-2017;	
b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2016-2017.	
453. Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :	147
a) le budget total pour 2015-2016 et indiquer la comparaison avec 2016-2017;	
b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2016-2017.	
454. Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	148-149
455. Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant	150

reçu pour la composante technique.	
456. Liste des critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.	151-152
457. Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc., et ce, au 31 mars 2015 et au 31 mars 2016.	153
458. Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.	154
459. Liste des causes devant les tribunaux en 2015-2016. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.	155
460. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés de la RAMQ, par année, depuis cinq ans.	156
461. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ, par année, depuis cinq ans, et par spécialité.	157 à 159
462. Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer depuis 2003-2004 :	160
a) pour cause de retraite;	
b) pour cause de décès;	
c) pour cause de départ temporaire à l'étranger;	
d) pour cause de départ définitif à l'étranger;	
e) pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).	
463. Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.	161
464. Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2015-2016. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.	162
465. Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste des médicaments 2015-2016. Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait.	163-168
466. Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années.	169
467. Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008-2009.	170 à 174
468. Provenance des sommes affectées au PEFSAD (enveloppe, fonds, programme).	175
469. Nouvelles sommes ajoutées au PEFSAD en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017.	176
470. Nombre de plaintes de citoyens et objets de ces plaintes.	177
471. Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.	178

	<u>Page</u>
472. Effectifs affectés :	179
a) à l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ;	
b) au dossier des GMF;	
c) au traitement des médicaments d'exception;	
d) au DSQ;	
e) au Registre des consentements au don d'organes et de tissus.	
473. Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.	180
474. État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).	181
475. Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.	182
476. État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.	183
477. Économies engendrées par l'abolition de la règle des 15 ans en 2014-2015, en 2015-2016, ainsi que les prévisions pour 2016-2017.	184
478. État de situation concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures depuis 2007-2008.	185
479. Coûts en ressources humaines pour la gestion des ruptures d'approvisionnement en 2015-2016.	186
480. État de situation concernant l'application des solutions proposées par l'Association des pharmaciens propriétaires en juillet 2010 et en janvier 2011 au sujet des pénuries de médicaments.	187-188
481. Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.	189
482. Détail des contrats et des ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.	190
483. Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens pour les cinq dernières années.	191
484. Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.	192
485. Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.	193
486. État de situation au sujet du registre du don d'organes.	194
487. Sommes affectées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2016-2017.	195
488. Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par :	196
a) Dépense totale (brut);	
b) Honoraires versés aux pharmaciens;	
c) Somme versée aux grossistes;	
d) Frais d'administration du régime public;	
e) Remboursement total de médicaments :	
i) Médicaments innovateurs;	
ii) Médicaments génériques;	
iii) Autres.	

	<u>Page</u>
489. Liste des mesures et des montants économisés depuis l'année 2013-2014 en lien avec l'achat de médicaments.	197
490. État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).	198
491. Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ.	199
492. Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.	200
493. Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.	201
494. État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.	202 à 205
495. Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2015-2016 et sommes versées, en moyenne, par médecin.	206
496. Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 25 000 \$ en 2015-2016.	207
497. Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 50 000 \$ en 2015-2016.	208
498. Somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription.	209
499. Nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$, plus de 20 000 \$ et plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2015-2016.	210
500. Nombre de jours travaillés, par médecin (omnipraticiens et spécialistes), en 2014-2015 et en 2015-2016.	211
501. État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.	212
502. État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs réclamés par la RAMQ (projet de loi inscrit au feuillet en février 2014).	213
503. État de situation concernant les difficultés rencontrées par les médecins étrangers pour faire reconnaître leurs diplômes et compléter leur résidence au Québec.	214
504. Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont des participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2016.	215-216
505. Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont non participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2016.	217
506. Ventilation des sommes supplémentaires versées aux médecins en 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 grâce à la clause-remorque dont ils bénéficient par rapport aux hausses négociées par les employés du secteur public.	218

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Pour la RAMQ et chacun des organismes, agences, ou autres en relevant pour 2015-2016, indiquer :	219
a) la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;	
b) la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;	
c) leur frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.	
2. Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés de la RAMQ et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2015-2016. Indiquer :	220
a) le lieu;	
b) le coût;	
c) la ou les dates de participation;	
d) le nombre de participants;	
e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;	
f) le nom de la formation ou de l'activité.	
3. Sommes dépensées en 2015-2016 (et prévisions pour 2016-2017) par la RAMQ et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	221
4. Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé la RAMQ en 2015-2016, en indiquant pour chacun :	222
a) son mandat;	
b) la liste des membres;	
c) le budget dépensé;	
d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres;	
e) les résultats atteints.	
5. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs à la RAMQ et dans chaque organisme qui en relève en 2015-2016 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.	223

	<u>Page</u>
6. Copie et détail de toute demande de réduction, de consolidation, d'optimisation des ressources et de moyens ou de compressions de dépenses, reçue par la RAMQ ou l'organisme qui en relève en 2015-2016. Fournir l'ensemble des échanges, correspondances ou autres à ce sujet.	224
Fournir également la ventilation de toutes les compressions financières réalisées et à venir de la RAMQ et des organismes qui en relèvent dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour chacune des années financières 2014-2015 et 2015-2016, ainsi que les prévisions pour 2016-2017.	
7. Liste et copie de tous les sondages effectués par la RAMQ et par chaque organisme qui en relève en 2015-2016, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.	225
8. Nombre total d'avis, juridiques et autres, commandés en 2015-2016 par la RAMQ ou le cabinet du ministre, ainsi que par chaque organisme qui en relève. Fournir la liste complète en indiquant les coûts, le sujet, le nom de l'organisme ou de la personne qui a réalisé l'avis et la date de réception.	226
9. Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour la RAMQ et chacun de ses organismes en 2015-2016. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.	227
10. Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société immobilière du Québec par la RAMQ et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2015-2016.	228
11. Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2015-2016 :	229
a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;	
b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;	
c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;	
d) la liste des concours qui ont pris fin.	
12. Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017 :	230
a) le nom de toutes les campagnes;	
b) les coûts de ces campagnes;	
c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser;	
d) les dates de diffusion de la campagne;	
e) les objectifs visés par chaque campagne.	
13. Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global alloué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2015-2016 :	231
a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;	
b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;	
c) le montant qui leur a été accordé.	
Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.	

	<u>Page</u>
14. Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2015-2016 :	232
a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;	
b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;	
c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes;	
d) le total des sommes investies en veille médiatique, ventilé par poste de dépenses (revue de presse, analyse de presse, etc.), les firmes externes ou consultants engagés à cette fin, ainsi que les sujets qui font ou ont fait l'objet d'une veille médiatique.	
15. Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relèvent, le nombre d'ETC affectés et les coûts reliés à la préparation de l'exercice d'étude des crédits budgétaires (incluant les réponses aux questions et les présences en commission parlementaire).	233
16. Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour chacune des années 2010-2011 à 2015-2016, l'âge de ces créances (ventilé par années) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2016-2017.	234
17. Liste des services médicaux assurés en 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et dépenses effectuées pour chacun de ces services.	235
18. Liste des services non assurés en 2013-2014, 2014-2015 et en 2015-2016.	236
19. État de situation sur les frais accessoires.	237
20. Avis juridique du ministère de la Santé et des Services sociaux sur les frais accessoires.	238
21. Évaluation des coûts si les médecins étaient remboursés ou compensés pour les frais accessoires exigés aux patients.	239
22. Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ en 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.	240
23. Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2016, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :	241
a) les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;	
b) les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail;	
c) les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti;	
d) les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti maximum;	
e) les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément du revenu;	
f) les adhérents (adultes, étudiants, etc.);	
g) autres clientèles.	
24. Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments en précisant le nombre pour chaque année depuis 1998.	242
25. Indiquez la croissance en pourcentage des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1998. Ajouter les prévisions pour 2016-2017.	243

	<u>Page</u>
26. Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2013-2014, 2014-2015 et 2016-2017.	244
27. Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit des la RAMQ.	245
28. Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54 % :	246
a) Nombre de médicaments génériques dans cette situation;	
b) Montant remboursé par la RAMQ;	
c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
29. Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix 60/54 %.	247
30. Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix :	248
a) Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;	
b) Montant remboursé par la RAMQ;	
c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
31. Montant remboursé pour des médicaments d'exception.	249
32. Montant remboursé pour des médicaments génériques.	250
33. Montant remboursé pour des médicaments innovateurs.	251
34. Concernant la loi sur l'assurance médicaments, étude effectuée sur les médicaments génériques et les régimes d'assurances privés.	252
35. Concernant l'utilisation des médicaments génériques et notion ne pas substituer :	253
a) étude d'impact lié à cette mesure;	
b) estimation des économies annuelles pour 2016-2017;	
c) estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion ne pas substituer pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.	
36. Mise à jour de la liste des médicaments et les délais de traitement des demandes d'inscription.	254
a) Comparaison avec les autres provinces canadiennes;	
b) Raisons pour lesquelles le gouvernement ne réduit pas les délais administratifs et n'augmentent pas la fréquence de la mise à jour des médicaments.	
37. Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :	255
a) le budget total prévu pour 2016-2017 et indiquer la comparaison avec 2015-2016;	
b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2016-2017.	
38. Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :	256
a) le budget total pour 2015-2016 et indiquer la comparaison avec 2014-2015;	
b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2016-2017.	
39. Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	257

40.	Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	258
41.	Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc., au 31 mars 2016.	259
42.	Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlés.	260
43.	Liste des causes devant les tribunaux en 2014-2015 et 2015-2016. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.	261
44.	Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par année depuis cinq ans.	262
45.	Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par année depuis cinq ans <u>par spécialités</u> .	263
46.	Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer depuis 2003-2004 : a) pour cause de retraite; b) pour cause de décès; c) pour cause de départ temporaire à l'étranger; d) pour cause de départ définitif à l'étranger; e) pour toute autre cause (bien vouloir spécifier svp).	264
47.	Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer nombre de fois, domaines de pratiques, etc.	265
48.	Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2014-2015 et 2015-2016. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.	266
49.	Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste de médicaments depuis 2012-2013, nom du médicament ou produit et motifs du retrait.	267
50.	Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception par année au cours des cinq dernières années.	268
51.	Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la Liste de médicaments en 2015-2016 et objectifs pour 2016-2017.	269
52.	Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes.	270
53.	Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordé aux délais d'attente pour les patients.	271
54.	État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).	272
55.	État de situation concernant les pompes à insuline.	273
56.	Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.	274
57.	État de situation au sujet et de la politique du médicament : a) état de mise en œuvre de chacune des mesures;	275

b) les sommes investies pour chacune des mesures de la Politique du médicament depuis le dépôt de celle-ci.	
58. Impact financier découlant de la mise en œuvre de la politique du médicament par année depuis sa mise en vigueur et prévision pour 2016-2017.	276
59. État de situation de la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et la franchise.	277
60. Nombre de québécois non-inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.	278
61. Détails des contrats et ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.	279
62. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par année depuis cinq ans.	280
63. Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens pour les cinq dernières années.	281
64. Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.	282
65. Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.	283
66. État de situation au sujet du registre du don d'organes.	284
67. Pour chaque année depuis 2004-2005, le nombre total d'accommodements qui ont été accordés ou refusés par le ministère (ou l'organisme d'état) et la ventilation par type d'accommodement (handicap, grossesse, motifs religieux, etc.).	285
68. Économie réalisée en 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 pour la baisse des prix des médicaments génériques. Prévisions pour 2016-2017.	286
69. Impacts financiers de la hausse de la marge bénéficiaire accordée aux grossistes en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Prévisions pour 2016-2017.	287
70. Concernant les interruptions volontaires de grossesse (IVG), indiquez pour 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 :	288 à 290
a) nombre de médecins qui ont pratiqué une IVG;	
b) nombre total d'IVG pratiqué au Québec;	
c) nombre d'IVG pratiquée par médecins;	
d) coûts engendrés pour les IVG pour le gouvernement;	
e) liste des établissements où sont pratiqués des IVG.	
71. Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquez pour 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 :	291
a) nombre de jours avec facturation;	
b) nombre de médecins ayant facturé au moins une journée.	
72. Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquez selon le lieu, pour 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 :	292
a) nombre de médecins;	
b) nombre de contacts;	
c) contacts/médecins.	
73. Sommes engagées dans le Programme de procréation assistée depuis 2011-2012, ventilation par année :	293
a) par région;	

- b) par établissement;
 - c) nombre de couples ayant bénéficiés du programme.
74. Directives du ministre de la Santé depuis le 1^{er} avril 2014 dans le cadre de la révision de la couverture publique des médicaments pour les traitements de procréation assistée. 294
75. Détails sur le crédit d'impôt pour l'infertilité depuis l'adoption de la loi 20. 295
76. Concernant le travail des omnipraticiens; indiquez pour 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 (ventilation homme, femme et total) : 296
- a) jour avec facturation minimale;
 - 1. médecins RMB
 - 2. 80 % des mieux rémunérés
 - 3. tous les médecins.
 - b) tous les jours;
 - 1. médecins RMB
 - 2. 80 % des mieux rémunérés
 - 3. tous les médecins.
77. Concernant le travail des omnipraticiens; indiquez pour 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et en 2015-2016 (ventilation homme, femme et total) : 297
- a) proportion du nombre de journées de travail;
 - 1. moins de 150 jours
 - 2. de 150 à 199 jours
 - 3. de 200 jours ou plus.

RÉPONSES AUX QUESTIONS GÉNÉRALES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 1

Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2015-2016 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.
- i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.

RÉPONSE NO 1

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art.4 paragraphe 18)*.

Liste des voyages à l'extérieur du Québec AVRIL 2015 À MARS 2016

Destination	Date	But	Coût
Paris, France	du 2 au 8 octobre 2015	Rencontre avec la délégation française afin de poursuivre la négociation de l'avenant à l'entente et à l'arrangement administratif en matière de sécurité sociale entre le Québec et la France ainsi que l'avenant au Protocole étudiant et à son arrangement administratif. 1 employé (frais d'hébergement : 1 400 \$, frais de repas : 470 \$, frais de déplacement : 985 \$, autres dépenses : 140 \$)	2 995 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 2

Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2015-2016 :

- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- b) les coûts ventilés;
- c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
- d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

RÉPONSE NO 2

Aucun voyage fait en avion ou en hélicoptère pour l'année financière 2015-2016.

Toutefois, l'information fournie en réponse à cette question serait incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art.4 paragraphe 17)*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 3

Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2015-2016, et les prévisions pour 2016-2017;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

RÉPONSE NO 3

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art.4 paragraphe 24)*.

- a) Les sommes dépensées pour l'exercice financier

Il n'y a eu aucune campagne pour l'année financière 2015-2016.

- b) Le nom des firmes de publicité :

Aucune firme n'a été retenue puisqu'il n'y a pas eu de campagne pour l'année financière 2015-2016.

- c) Liste des contrats octroyés, coût et mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) :

Aucun contrat n'a été octroyé puisqu'il n'y a pas eu de campagne pour l'année financière 2015-2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

d) Le nom des fournisseurs, incluant les contrats de photographes :

Aucun contrat n'a été octroyé puisqu'il n'y a pas eu de publicité pour l'année financière 2015-2016.

e) Le but visé par chaque dépense :

Sans objet

f) Dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire :

Aucune commandite

g) Le coût total et ventilé pour les communiqués de presse :

Trois communiqués de presse pour un montant de 41,46 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 4

Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

- d) les sommes dépensées 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

RÉPONSE NO 4

En 2015-2016, aucun événement n'a été organisé par la Régie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 5

La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Organisée par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

RÉPONSE NO 5

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art.4 paragraphe 22 et 23).

Organisée par le ministère ou l'organisme :

Aucune dépense de formation de communication organisée par la Régie.

Organisée par une firme externe :

Sommes dépensées au 29 février 2016 : 2 060,00 \$

Voir le tableau page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Nom de la firme de publicité	Mode d'octroi du contrat	Nom du fournisseur	But visé
S.O.	Inscription à une formation publique	Fernandez communication Inc.	Obtenir les outils et l'accompagnement nécessaires afin de bien s'exprimer devant les médias en jouant son rôle de responsable des relations de presse.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 6

La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

RÉPONSE NO 6.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art.4 paragraphe 22 et 23).

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 7

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme excluant le cabinet ministériel en 2015-2016, en indiquant:

- a) les noms des professionnels ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Par le ou les cabinets ministériels en 2015-2016, en indiquant :

- a) les noms des professionnels ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

RÉPONSE NO 7

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <http://seao.ca/>.

Voir tableaux aux pages suivantes.

**QUESTION GÉNÉRALE NO 7
CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE
LE 1^{er} AVRIL 2015 ET LE 29 FÉVRIER 2016**

UNITÉ ADMINISTRATIVE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

1. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : APPROVISIONNEMENT

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Ariva	18 000 feuilles de papier de couleur canari, 23" x 35"	1 410
Ariva	274 400 feuilles de papier d'impression « Husky » 17½" x 22½"	10 900
Auger B.C. Sécurité	7 caméras de surveillance	5 555
Bell Canada	1 bloc de 100 millions de pages vues pour le logiciel « Webtrends » incluant la maintenance Période du 2015-06-01 au 2016-02-27	19 600
Bell Canada	1 testeur de certification de câblage structuré de type cuivre ou fibre, « Fluke DSX-5000MI »	21 500
C.P.U. Design inc.	25 clés « RSA SecurID »	2 310
Corporate Express Canada inc.	12 casques d'écoute « EncorePro » et 20 paquets de 2 coussinets	1 415
Création désign (P. G.) inc.	95 tables pour les salles de repos dans le cadre du « Projet de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du siège social » Période du 2015-09-01 au 2018-08-31	19 380
Docucom Digital inc.	3 numériseurs « Canon image »	1 250
Entreprises Century Laser inc.	4 cartouches d'encre noire pour imprimante « LaserJet enterprise M806 »	1 185
Équipements G.N. Johnston ltée	1 transpalette électrique « BT STAXIO », capacité 1 tonne	8 985

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Hypertec Systèmes inc.	100 adaptateurs « HP-DVI câble DisplayPort », 7½"	1 950
Hypertec Systèmes inc.	2 projecteurs « NEC NP-M282X », 2 téléphones groupe « ClearOne CHAT150 » pour salle de conférence, 2 webcam « Logitech C920 »	2 120
Hypertec Systèmes inc.	30 casques d'écoute « Plantronics », modèles « H251N - 1 oreille » et « H261N - 2 oreilles »	2 475
Hypertec Systèmes inc.	2 unités d'alimentation électrique d'urgence (UPS) avec carte réseau	2 570
Informatique Pro Contact inc.	70 câbles de différentes longueurs et 5 ensembles de souris et clavier	1 080
Les entreprises J.C. Roy inc.	4 supports à vélo incluant les ancrages à béton	1 340
Les Équipements E.B.M.	25 étagères à assembler	6 875
Maison Rondeau inc.	6 micro-ondes commerciaux	2 430
Micro Logic Sainte-Foy ltée	5 amplificateurs « M22 pour Centrex », 2 casques sans-fil, 2 décrocheurs, 3 oreillettes et 15 adaptateurs électriques - Avril	1 100
Micro Logic Sainte-Foy ltée	12 amplificateurs « Plantronics » de modèle « Vista M22 », 8 casques d'écoute « Plantronics » modèle « HW251N » - Juin	1 530
Micro Logic Sainte-Foy ltée	20 casques d'écoute « Plantronics » Supraplus - Septembre	1 730
Micro Logic Sainte-Foy ltée	25 amplificateurs « M22 pour Centrex » - Novembre	2 050
Micro Logic Sainte-Foy ltée	15 casques d'écoute « Plantronics » Supraplus - Décembre	1 335

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Micro Logic Sainte-Foy ltée	18 imprimantes « HP Laserjet Pro P1102 » et 18 cartouches d'encre	3 860
QRX Groupe de Technologie	100 cassettes « LTO-6 » et étiquettes	4 015
Softchoice LP	1 licence « Site Small Business » avec assistance technique et maintenance du logiciel « Aspose PDF for.Net » Période du 2015-06-30 au 2016-06-29	8 125
Sonovideo	5 projecteurs portables et 7 projecteurs muraux incluant l'installation Période du 2015-09-01 au 2018-08-31	18 705
Tenaquip ltée	Trousse de détection multi-gaz pour espace clos	1 100
Tenaquip ltée	50 000 étiquettes « Brady » et 8 rubans encreur	2 720
Unisource Canada inc.	27 000 feuilles de papier couleur canari, 23" x 35"	2 115

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Altova inc.	Licences utilisateurs « Altova MapForce Professional 2016 » incluant assistance technique et maintenance Période du 2016-01-08 au 2018-01-07	1 660
American Medical Association	Abonnement au site Web « AMA/CPT Code manager Standard » pour la description des actes médicaux des États-Unis afin d'associer l'équivalence d'un acte similaire au Québec Période du 2015-05-08 au 2018-05-07	15 565
Bell Canada	299 licences « McAfee EndPoint » incluant la maintenance Période du 2015-09-09 au 2016-09-08	2 210
Bell Canada	Inscription dans les annuaires téléphoniques Période du 2015-12-01 au 2016-11-30	7 000
C.P.U. Design inc.	40 micro-ordinateurs « HP Elitedesk 800 », 4 Go	24 200
Canadian Tire	Diverses pièces de quincaillerie Période du 2015-10-01 au 2016-09-30	1 500
Captcha inc	Abonnement pour une licence « Développer illimité Botdetch » Période du 2015-09-10 au 2016-09-09	1 360
Cartouches certifiées inc.	5 cartouches couleur pour appareil « Xerox Phaser 7800 »	2 545
Chem-Aqua, division de NCH Canada inc.	Produits d'entretien pour les tours d'eau	1 790
Cisco Webex	Abonnement au compte « Cisco Webex Premium 25 » Période du 2015-04-28 au 2016-04-27	1 030
Cisco Webex	Abonnement pour comptes administrateurs « Webex Premium 8 » Période du 2015-09-09 au 2016-05-08	1 115
Cométal inc.	125 protecteurs de coin de mur en polycarbonate transparent	1 615
Compugen inc.	1 carte graphique « Matrox », modèle M9188	2 400

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Corporate Express Canada inc.	30 cartouches recyclées d'encre noire et couleur pour imprimante « HP 5500/5550 »	3 230
Dell Canada inc.	18 serveurs « Dell PowerEdge R730 »	21 095
Deschênes & Fils ltée	Fourniture de matériel électrique divers et de plomberie Période du 2015-07-01 au 2018-06-30	10 500
Dufort et Lavigne ltée	Fourniture et équipement médical pour secourisme Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	2 000
EBSCO Canada ltée	Abonnement à la librairie Cochrane Période du 2016-01-01 au 2016-12-31	4 265
Elsevier	Abonnement à la bibliothèque électronique des médicaments « ClinicalKey » Période du 2015-09-01 au 2016-08-31	6 860
Emco Québec	Fourniture de pièces de plomberie Période du 2015-07-01 au 2018-06-30	10 500
Encadrements Ste-Anne	18 toiles d'artiste peintre pour l'événement reconnaissance (retraite et 25 ans de service)	2 090
Entreprises Century Laser inc.	20 cartouches recyclées d'encre noire pour imprimante « HP CP4025DN »	1 485
Entreprises Century Laser inc.	20 cartouches recyclées d'encre couleur pour imprimante « HP CP4025DN »	1 525
Entreprises Century Laser inc.	40 cartouches recyclées d'encre couleur pour imprimantes « HP CP4025DN »	3 050
Ernest Green & Fils ltée	Matériel de reprographie Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	5 000
Forrester Research (Canada), inc.	2 licences « Role view Reader » Période du 2016-01-01-2016 au 2016-12-31	11 600

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Fournitures de bureau Denis inc.	1 tableau effaçable à sec de 48" x 72", 24 supports d'écran, 24 repose-pieds et 24 porte-documents	1 535
Fournitures de bureau Denis inc.	600 pinces avec dévidoir rétractables, 5 000 enveloppes 2½" x 4½", 50 chemises de classement extensibles et diverses autres fournitures de bureau	1 450
Galerie audio vidéo MGMT inc	3 ampoules de rechange pour les projecteurs de la salle polyvalente	1 350
Gestock inc.	Vêtements de travail pour le personnel ouvrier du Service de la gestion immobilière (convention collective)	1 130
Hyperionics Technology LLC	800 licences du produit « Hypersnap version 8.06 »	7 765
Hypertec Systèmes inc.	85 moniteurs 24 pouces « Dell U2412M » - Juillet	21 035
Hypertec Systèmes inc.	85 moniteurs 24 pouces « Dell U2412M » - Novembre	21 035
La Forfaiterie	10 certificats cadeaux pour l'événement reconnaissance (retraite et 25 ans de service)	1 300
Le Courrier Parlementaire	Abonnement électronique aux éditions du quotidien « Le Courrier parlementaire » Période du 2015-05-13 au 2016-05-12	1 950
Les bijoutiers Doucet 1993 inc.	38 montres pour l'événement reconnaissance (retraite et 25 ans de service)	4 210
Les Éditions Wilson & Lafleur inc.	Abonnement annuel « Code civil du Québec »	1 050
Les Industries Rouillard inc.	4 fauteuils « Urbex 40 », tissu « Staccato »	1 915
Les Solutions Victrix	294 licences « McAfee Endpoint Protection Suite » avec support et mise à jour Période du 2015-10-09 au 2016-10-08	3 260

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Les Solutions Victrix	2 licences « McAfee Security pour Microsoft Sharepoint » incluant assistance technique et maintenance Période du 2016-03-14 au 2019-03-13	5 240
Les Solutions Victrix	2 808 licences « McAfee Endpoint » incluant l'assistance technique et la maintenance Période du 2016-03-21 au 2017-03-20	12 440
LexisNexis Canada inc.	Abonnement à l'outil de recherche « Quicklaw » Période du 2015-09-01 au 2016-08-31	1 235
License Dashboard limited	3 licences « DashboardManager 5 » incluant l'assistance technique et la maintenance Période du 2016-02-29 au 2019-02-28	10 605
Lyreco (Canada) inc.	150 000 feuilles de papier de 8½" x 14", 50 % recyclé	1 245
Lyreco (Canada) inc.	1 150 000 feuilles de papier 8½" x 11" et 8½" x 14", 50 % recyclé et 150 000 feuilles de papier 8½" x 14", 100 % recyclé	8 845
Lyreco (Canada) inc.	1 000 000 feuilles de papier 8 ½" x 11" et 200 000 feuilles de papier 11" x 17", 100 % recyclé	9 370
Lyreco (Canada) inc.	1 400 000 feuilles de papier 8½" x 11", 100 % recyclé et 200 000 feuilles de papier 8½" x 11", 50 % recyclé	11 835
Lyreco (Canada) inc.	2 050 000 feuilles de papier 8½" x 11" et 8½" x 14", 100 % recyclé	14 615
Lyreco (Canada) inc.	100 000 feuilles de papier « Bond » 8½" x 11", 50% recyclé	6 280
Lyreco (Canada) inc.	1 025 000 feuilles de papier 8½" x 11" et 8½ x 14", 100 % recyclé	7 970
Lyreco (Canada) inc.	1 200 000 feuilles de papier 8½ x 11, 100% recyclé et 150 000 feuilles de papier 8½" x 14", 50% recyclé	9 235
Lyreco (Canada) inc.	2 200 000 feuilles de papier 8½" x 11" et 8½" x 14", 100% recyclé	15 935

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Magasin Latulippe inc.	8 paires de « chaussures de sécurité » - Projet « Mise aux normes, rénovation et réaménagement du siège social »	1 260
Magasin Latulippe inc.	Fourniture de chaussures de sécurité pour le secteur courrier et imprimerie Période du 2015-12-01 au 2017-03-31	1 350
Magasin Latulippe inc.	Fourniture de chaussures de sécurité et casques de sécurité pour le Service de la gestion immobilière Période du 2015-10-01 au 2016-09-30	1 500
MD International inc.	Pièce de remplacement sur la presse « Komori »	1 055
Micro Logic Sainte-Foy ltée	25 clés « RSA SecureID », 25 licences et maintenance Période du 2015-01-01 au 2017-07-31	6 420
Micro Logic Sainte-Foy ltée	1 carte matrox, 1 moniteur 70" et 1 support mural	15 430
NI Corporation	2 îlots « Multiplus » à 2 et 3 compartiments pour le recyclage	1 525
Olympique Solutions Informatiques	120 cartouches recyclées d'encre couleur pour imprimantes « HP 4250 » et « HP 5035MFP »	6 175
Perfix inc.	4 vestiaires	3 260
Pharmacist's Letter	Abonnement en ligne à la « Pharmacist's Letter »	8 095
Pitney Bowes du Canada ltée	500 litres de solution d'encollage « E-Z-Seal »	3 155
Pitney Bowes du Canada ltée	12 cartouches d'encre rouge pour la timbreuse « Pitney Bowes »	1 655
PME Secourisme	Fourniture et équipement médical pour secourisme Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	1 500

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Produits Capital inc.	Fourniture de produits ménagers et de produits utilitaires Période du 2015-05-01 au 2018-04-30	15 000
Quincaillerie Durand	Fourniture de diverses pièces de quincaillerie Période du 2015-06-01 au 2016-05-31	1 200
Regulvar inc.	400 cartes d'accès « HID Proxcard II »	2 200
Ressource Laser inc.	10 cartouches recyclées d'encre couleur pour imprimante « HP 5500/5550 »	1 545
Ressource Laser inc.	100 cartouches recyclées d'encre noire pour imprimante « HP4014 »	5 700
Ressource Laser inc.	100 cartouches recyclées d'encre noire pour imprimante « HP4014 »	5 700
Ressource Laser inc.	120 cartouches recyclées d'encre noire et couleur pour imprimante « HP 5500/5550 »	10 145
Ressource Laser inc.	73 cartouches recyclées d'encre noire et couleur pour imprimante « HP 5500/5550 »	6 785
Roulements Harvey inc.	Achat de pièces de roulement, courroies et produits de lubrification Période du 2015-04-01 au 2018-03-31	9 000
SAP Canada inc.	Conversion de 3 licences « DataArchitect » en licences « EntrepriseArchitech » incluant la maintenance Période du 2015-09-14 au 2018-09-13	19 115
Scott's Directories	1 abonnement pour 15 utilisateurs à la base de données « MD Select »	6 645
Sistek Data	36 cartouches recyclées d'encre noire pour imprimante « HP M601 » - Juin 2015	2 125
Sistek Data	36 cartouches recyclées d'encre noire pour imprimante « HP M601 » - Février 2016	2 125

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Sistek Data	80 cartouches d'encre recyclées d'encre noire pour imprimante « HP4014 » - Novembre 2015	4 400
Sistek Data	100 cartouches d'encre noire recyclées pour imprimante « HP4014 » - Février 2016	5 500
Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique	Droits d'auteurs de la « Socan » pour la musique sur ligne d'attente Période du 2016-01-01 au 2016-12-31	1 190
Société canadienne des postes	Forfait de 100 000 consultations à la banque WEB « Adresse complète » Période du 2015-06-08 au 2016-06-07	15 000
Société canadienne des postes	Abonnement aux données des codes postaux et adresses Période du 2016-01-01 au 2016-12-31	6 500
Société canadienne des postes	Abonnement au logiciel de normalisation des adresses - Données sur les regroupements municipaux Période du 2015-12-01 au 2018-11-30	18 000
Solutions Novaxis inc.	Abonnement à Service de diffusion et entretien de Cit@tion - Droit du travail en ligne (Vixit) Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	3 715
Spicers Canada ULC	Fourniture d'impression pour la presse « Komori » Période du 2015-06-01 au 2016-05-31	3 000
SuperSaas France	Abonnements à « SuperSaaS » Pack E et Pack H dans le cadre de projets du Dossier santé Québec	2 390
Sustema inc. - Lanrack	1 cabinet serveur sécurisé « 45U » afin de compléter le projet de refonte de la relève des infrastructures technologiques	11 465
Teknion / Roy & Breton inc.	2 postes de travail et installation - Montréal	7 805
Teknion / Roy & Breton inc.	4 tables ajustables avec mécanisme motorisé pour le monitoring dans le cadre des travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du siège social	17 415
The Medical Letter, inc.	Abonnement d'un an à la revue « The medical letter » Période du 2015-11-01 au 2016-10-31	1 050

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Truven Health Analytics	Abonnement à l'application mobile « Micromédex 2.0 » Période du 2016-03-01 au 2017-02-28	2 105
Wesco Distribution - Canada, inc.	Fourniture de chemins de câbles « LeGrand » Période du 2015-05-01 au 2016-04-30	5 000
Wesco Distribution - Canada, inc.	Fourniture de disjoncteurs et de matériel électrique de marque « GE » Période du 2015-07-01 au 2016-06-30	20 000
Wolters Kluwer Limited	Abonnement à « Contrat des organismes publics québécois »	1 315
Wolters Kluwer Québec Ltée	Abonnement à « Le contrôle judiciaire de l'action gouvernementale » Période du 2015-08-01 au 2016-08-01	1 120
Xérox Canada ltée	Location d'un appareil Xerox « WC560 » - Secteur de l'imprimerie Période du 2015-04-22 au 2015-12-21	18 860
Xérox Canada ltée	Location d'un photocopieur multifonctions « WC7855 » Période du 2015-05-01 au 2020-04-30	17 380
Xérox Canada ltée	Location d'un photocopieur multifonctions « WC7855 » Période du 2015-09-15 au 2020-09-14	16 955
Xérox Canada ltée	Location d'un photocopieur « WC7855 » Période du 2015-11-01 au 2020-10-31	22 570
Xérox Canada ltée	Location d'un appareil multifonctions « WC7835 » Période du 2015-12-01 au 2020-11-30	14 690

QUESTION GÉNÉRALE NO 7
CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE
LE 1^{er} AVRIL 2015 ET LE 29 FÉVRIER 2016

UNITÉ ADMINISTRATIVE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

1. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
A. Gignac inc.	Inspection et entretien des portes de garages et des quais niveleurs	16 890
Bureautique D.L.	Travaux pour démontage, remontage ou ajustements de mobilier intégré - Montréal Période du 2015-04-01 au 2018-03-31	24 000
CPE Division B inc.	Entretien et assistance technique du système d'alimentation électrique sans coupure Période du 2015-10-15 au 2018-10-14	18 990
Deschamps Impression inc.	734 500 papillons « Don d'organes RAMQ », français et anglais	7 455
Deschamps Impression inc.	105 000 exemplaires du dépliant « Ce que prévoit le régime public d'assurance médicaments »	7 705
Deschamps Impression inc.	473 000 exemplaires du dépliant « Régime public d'assurance médicaments, ce qu'il vous en coûte », français et anglais et 1 950 affiches	15 470
Deschamps Impression inc.	700 000 papillons « Don d'organes - RAMQ » français et anglais	7 210
Éditions Le Téléphone Rouge 1992 inc.	Assemblage et reliure de 3 930 infolettres de 60 pages	1 305
Enveloppe Concept inc.	7 500 enveloppes envoi et 20 000 enveloppes dossier	3 275
Enveloppe Concept inc.	10 000 enveloppes retour	1 540
Enveloppe Concept inc.	960 000 enveloppes retour standard avec surimpression	15 935
Enveloppe Laurentide inc.	100 000 enveloppes à fenêtre standard	2 670

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Enveloppe Laurentide inc.	300 000 enveloppes envoi « Avis de décision » avec permis, 4 1/8" x 9 1/2"	6 440
Enveloppe Laurentide inc.	150 000 enveloppes envoi « Avis de décision » avec permis, 4 1/8" x 9 1/2"	4 015
Enveloppe Québec Limitée	5 000 enveloppes pour dépôt avec bordereau	1 690
Enveloppe Québec Limitée	6 000 enveloppes dossier, 5 000 enveloppes avec surimpression et 1 000 enveloppes standard	2 520
Enveloppe Québec Limitée	50 000 enveloppes envoi « État de compte »	4 245
Enveloppe Québec Limitée	515 000 enveloppes retour	12 775
Enveloppe Québec Limitée	2 000 enveloppes retour pour le « Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique »	1 190
Enveloppe Québec Limitée	5 000 enveloppes dossier avec surimpression	2 050
Enveloppe Québec Limitée	10 000 enveloppes envoi, 9 1/2" x 14 3/4"	1 130
Étiquette & Ruban adhésif Commerce inc.	250 000 étiquettes pour imprimante laser	2 490
Impressions Luma inc.	1 325 000 formulaires « Avis de renouvellement », français et anglais	18 935
Installation Q.S.P.,	Démontage, remontage et ajustement du mobilier intégré au 1125, Grande Allée Ouest et au 787, boulevard Lebourgneuf Période du 2015-04-01 au 2017-03-31	16 250
Les Compagnies du Groupe Data	1 050 000 formulaires « Avis de renouvellement », français et anglais	14 690

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Les Entreprises MRA Paysagistes inc.	Agrandissement d'une zone de supports à vélos	7 505
L'imprimerie Moderne de Beauce inc.	13 000 exemplaires du dépliant « Tout ce que vous devez savoir sur votre fauteuil roulant », français	6 350
Plaques Numérik & Lithoservices	Travaux reliés aux services de montage, de fourniture, de matériel, de photogravure et impression Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	6 000
Service sanitaire Frontenac ltée	Nettoyage des vitres intérieures au siège social Période du 2015-10-02 au 2015-11-01	2 850
Supremex inc.	100 000 enveloppes fenêtre avec permis, 5 7/8" x 9"	4 690
Supremex inc.	37 500 enveloppes envoi, 20 000 enveloppes retour pour assurance médicaments et 4 000 enveloppes envoi pour exonération	5 325
TBL inc.	Assistance technique et maintenance pour les équipements « TA-1500 » Période du : 2016-01-20 au 2018-01-19	14 160
Unisource Canada inc.	128 000 feuilles de papier d'impression « Lynx », 17 1/2" x 22 1/2"	5 440

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
AccessData	Maintenance pour « FTK 5 Standalone » Période du 2015-07-01 au 2018-10-31	3 355
Alsco	Service de nettoyage de guenilles d'imprimerie Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	1 000
Atlantis pompe Ste-Foy	Réparation et fourniture de pièces de pompes « Armstrong » Période du 2015-04-01 au 2018-03-31	18 000
Audiothèque L'oreille qui lit	Abonnement annuel Période du 2015-07-01 au 2016-06-30	3 200
Azimut Marketing inc.	Service de sténographie dans le cadre d'enquêtes (7 factures)	20 470
Boisjoly, Bédard & Associés inc.	Services de sténographie Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	7 000
Canon Canada inc.	Entretien du photocopieur « Canon Imagerunner 8105 » Période du 2015-11-01 au 2016-10-31	19 920
Claude Morin	Services de sténographie dans le cadre d'enquêtes (3 factures)	5 900
Communication Demo inc.	Service de veille des médias électroniques Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	20 000
Communication Demo inc.	Services de revue de presse écrite Période du 2016-03-01 au 2017-02-28	15 000
Compagnie Office Machines	Réparations de calculatrices et des horodateurs	1 000
Composition Orléans inc.	Travaux de reproduction divers Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	8 000
Compro Communications inc.	Travaux en studio pour des enregistrements audios ponctuels à la pièce de messages destinés aux utilisateurs du système de réponse vocale aux personnes assurées	5 500

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Services d'impression de rapports du système « SAGIP » Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	1 280
Datacard Canada inc.	Assistance technique et maintenance pour « iCap Software » et « Capture Towers » Période du 2016-01-01 au 2016-12-31	3 830
Dataglobe	Entretien du système d'alimentation électrique sans coupure Période du 2015-12-23 au 2017-03-01	7 080
Dell Software Canada	Assistance technique et maintenance pour les produits « Toad Expert » Période du 2015-07-01 au 2018-06-30	21 080
Docucom Digital inc.	Maintenance de deux numériseurs « Panasonic » Période du 2015-11-01 au 2016-10-31	3 535
Eddy Fugère inc.	Récupération de matériaux de construction	1 995
Eddy Fugère inc.	Disposition et recyclage de 528 paravents désuets	2 000
Entraînement santé inc.	177 inscriptions au Défi Entreprises (Québec et Montréal)	8 650
Entreprises Larry inc.	Entretien et réparation de pompes et compresseurs des presses au secteur de l'imprimerie Période du 2015-07-07 au 2016-07-06	7 000
Équifax Canada inc.	Services de recherche pour recouvrement Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	2 500
Équifax Canada inc.	Services de recherche pour enquêtes Période du 2015-04-01 au 2017-03-31	10 000
Euromart corporation du Canada	Nettoyage des chaises de bureau au 800, Place d'Youville	1 390
Euromart corporation du Canada	Fourniture et installation de bouton de déverrouillage et de sonnette - 800, Place d'Youville	1 535

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Euromart corporation du Canada	Nettoyage des appareils électroménagers dans les espaces locatifs Période du 2015-02-15 au 2016-02-14	1 540
Euromart corporation du Canada	Nettoyage des appareils électroménagers dans les espaces locatifs Période du 2016-02-15 au 2017-02-14	2 095
Exterminateurs du Québec inc.	Traitement antiparasitaire - Québec Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	1 750
GDI Services (Québec) S.E.C.	Nettoyage des appareils électroménagers dans les espaces locatifs Période du 2015-04-01 au 2015-06-30	1 495
Groupe Polyalto inc.	14 pochettes en acrylique pour l'affichage des mesures d'urgence devant les ascenseurs de chaque étage dans le cadre du « Projet de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du siège social »	1 265
Hewlett-Packard (Canada) cie	Entente pour le support de la librairie « MSL6030 » et du serveur « DL360 » Période du 2015-12-21 au 2016-12-31	6 435
IBM Canada ltée	Entretien matériel et logiciel pour l'ensemble des équipements « RS-6000 »	8 240
Industrielle alliance assurance et services financiers inc.	Nettoyage des appareils électroménagers et des armoires dans les espaces locatifs Période du 2015-07-01 au 2016-06-30	6 605
Industrielle alliance assurance et services financiers inc.	Frais pour détérioration prématurée des tapis causée par le valet dans les espaces locatifs de l'Industrielle Alliance pour les années 2013, 2014 et 2015	7 380
Industrielle alliance assurance et services financiers inc.	Nettoyage des chaises de bureaux au 1122, 1126, 1134 et 1150 Grande Allée Ouest	8 060
Industrielle alliance assurance et services financiers inc.	Entretien après déménagement	4 900
J. Piché & Fils inc.	Services de serrurier pour Montréal Période du 2015-04-01 au 2018-03-31	18 000
Jurismédia inc.	Assistance technique et maintenance des licences « Margill » pour 40 utilisateurs Période du 2015-06-01 au 2018-05-31	1 690

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Services d'agence de sécurité pour des besoins particuliers - Montréal Période du 2015-09-01 au 2018-08-31	4 500
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Nettoyage des chaises de bureau au 525, René-Lévesque Est, Québec et au 425 de Maisonneuve Ouest, Montréal	6 295
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Divers travaux d'entretien ménager à la Régie - Montréal	6 400
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Location d'espaces de stationnement à la Capitale - Montréal Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	19 800
Lave-O-Stores inc.	Réparation et achat de stores Période du 2015-04-01 au 2018-03-31	4 500
Les équipements d'arpentage CANSEL inc.	Assistance technique et maintenance à « Autodesk Building Design Suite Premium » - 8 licences Période du 2015-05-02 au 2017-05-01	18 560
Les Industries Scriptam (1998) inc.	1 tableau blanc en porcelaine magnétique, moules, crochets et plaques d'identification	1 325
LGT entrepreneur inc.	Entretien préventif des équipements et service d'assistance technique du système d'alimentation électrique sans coupure	6 125
LGT entrepreneur inc.	Inspection du banc de batterie du système d'alimentation électrique sans coupure	2 645
Logic-Contrôle inc.	Réparation et fourniture de pièces pour barrière de stationnement « Amano » et contrôleur « Robotronics » Période du 2015-04-01 au 2017-03-31	6 000
Louise Desharnais, s.o.	Services de sténographie dans le cadre d'enquêtes (2 factures)	2 485
Luvicom inc.	Travaux de réparation, de modification et pièces de remplacement pour les systèmes d'intercommunications Période du 2015-04-01 au 2018-03-31	7 500
Marquis Imprimeur inc.	Impression, assemblage et expédition de 2 400 exemplaires de la « Liste de médicaments no 440 » format de poche, 56e édition, avril 2015	6 955

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Frais d'émission des addendas dans le cadre des appels d'offres Période du 2016-03-01 au 2018-02-28	10 000
Micro Logic Sainte-Foy ltée	Assistance technique et maintenance des équipements « Macintosh » Période du 2015-06-01 au 2018-05-31	3 000
Microsoft Canada Cie	Support personnalisé « Windows Server 2003 » Période du 2015-07-14 au 2016-07-13	23 375
Moore Canada Corporation	400 000 exemplaires de chèques à impression au laser	12 830
Multi-Acces	Entretien et réparation des portes motorisées Période du 2015-04-01 au 2018-03-31	7 500
Norampac - Québec, une division de Cascades Canada inc.	1 600 demi-boîtes d'archives et 2 000 couvercles	3 655
Odette Gagnon	Services de sténographie dans le cadre d'enquêtes (2 factures)	2 980
Oracle Corporation Canada inc.	Assistance technique et maintenance pour 2 serveurs « Sunfire V245 » Période du 2015-11-01 au 2016-10-31	6 935
Panavidéo inc.	Services de réparation, ajout, modifications et pièce pour caméras de surveillance Période du 2015-04-01 au 2017-03-31	14 000
PDF Tools Ag	Assistance technique et maintenance de 3 niveaux de « PDF Printer » Période du 2016-02-17 au 2019-02-16	7 625
Pierre Boily électrique inc.	Raccordement des 49 colonnettes du mobilier intégré dans le cadre du « Projet de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du	3 465
Pierre Boily électrique inc.	Raccordement des 62 colonnettes du mobilier intégré dans le cadre du « Projet de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du siège social »	4 375
Pitney Bowes du Canada ltée	Entretien de l'appareil à affranchir, des appareils d'empilage, du compteur et de la balance postale Période du 2015-04-15 au 2016-04-14	4 150
Pitney Bowes du Canada ltée	Entretien pour inséreuse de table et déchiqueteuses Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	4 485

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Présence Informatique inc.	Déplacement de 3 projecteurs - Pièces et main-d'œuvre	1 605
Ressourcerie de Lévis	Service de revalorisation de mobilier	16 000
Revêtement de la Capitale inc.	Inspection des façades, location d'une nacelle et inspection de son installation	7 540
Riopel, Gagnon, Larose & associés	Services de sténographie (13 factures)	17 825
Rosa Fanizzi	Services de sténographie	1 105
Services Matrec inc.	Transport et location de contenants pour destruction de documents et autres fournitures Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	1 250
Softchoice LP	Maintenance des 5 licences « Esker Deliveryware Platform maintenance 24/7 » Période du 2015-06-01 au 2016-05-31	11 030
Stanley Black & Decker Canada Corporation	Assistance technique et maintenance des systèmes de gestion de files d'attente Québec et Montréal Période du 2015-11-01 au 2016-10-31	12 400
Sténofac inc.	Services de sténographie	1 970
Suzanne Baril, sténographe officielle	Services de sténographie	1 330
Télébec S.E.C.	Inscription dans les pages bleues des annuaires téléphoniques Période du 2015-12-01 au 2016-11-30	1 500
Toxyscan technologie inc.	Programme de mise à jour continue du logiciel « Web Toxyscan » Période du 2015-12-15 au 2016-12-14	2 460
UpToDate inc.	Licence corporative pour l'utilisation du site « Uptodate » pour 44 utilisateurs Période du 2015-05-01 au 2016-04-30	11 280
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	Service de nettoyage des drains, égouts et caniveaux dans les stationnements intérieurs	4 800

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Vidéotron inc.	Abonnement « Internet Haute Vitesse Affaire #1 » pour poste libre-service à Lebourgneuf	2 170
Vidéotron inc.	Déménagement et abonnement internet haute vitesse au 1126, Grande Allée Période du 2015-11-26 au 2018-11-25	1 580
Vidéotron inc.	Abonnement internet Haute vitesse Affaire - Montréal (local 813) Période du 2015-12-06 au 2018-12-05	1 580
Vidéotron inc.	Abonnement au câble Vidéotron-Québec Période du 2015-11-01 au 2016-10-31	3 000

**QUESTION GÉNÉRALE NO 7
CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE
LE 1^{er} AVRIL 2015 ET LE 29 FÉVRIER 2016**

UNITÉ ADMINISTRATIVE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

1. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : SERVICES PROFESSIONNELS

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Acti-Com inc.	2 formations : « Rédiger de façon stratégique », 1 journée, 18 participants et « Esprit de synthèse et rédaction simplifiée », 1 journée, 15 participants	3 150
Advanis Jolicoeur	Sondage téléphonique auprès des personnes assurées Période du 2015-05-07 au 2015-07-31	6 325
Anne McBryde Traduction	Services de traduction du français vers l'anglais, révision linguistique et correction d'épreuves de documents en anglais Période du 2015-04-15 au 2018-04-14	6 760
Composition Sainte-Foy (CSF)	Services de traduction Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	5 560
Interactif cabinet-conseil en communication multimédia inc.	Révision linguistique Période du 2015-04-15 au 2018-04-14	6 900
Marketing Léger inc.	Sondage électronique auprès des usagers du portail des professionnels de la santé Période du 2015-09-02 au 2016-05-31	3 900
Mélissa Guay, rédactrice agréée	Révision linguistique Période du 2015-04-01 au 2018-03-31	11 700
Stratégie Organisation et Méthode Som inc.	Sondage téléphonique auprès des personnes assurées ayant appelé à la Régie Période du 2015-10-25 au 2016-01-25	9 250

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES PROFESSIONNELS		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
9227-4489 Québec inc.	Support et accompagnement dans l'utilisation du logiciel de sécurité « AC ACF2 » sur plateforme centrale Période du 2016-01-11 au 2016-03-31	14 000
BCS Investigation	Investigation sur le respect d'une loi	4 935
Benoît Bernatchez	Témoin expert en ergothérapie Période du 2014-12-01 au 2017-12-31	10 000
Brigitte Roy	Services juridiques pour garantie hypothécaire	4 000
Cendrine Audet (Littera)	Révision linguistique Période du 2015-04-01 au 2018-03-31	10 560
Clinique d'expertises médicales du Québec	Expertise médicale - 5 dossiers	8 050
Conrad Fréchette	Évaluation de soumissions et participation à un comité de sélection	2 175
Dominic Bachand	Évaluation de soumissions et participation à un comité de sélection	3 000
Dr Jeffrey Barkun	Témoin expert dans le cadre d'un dossier juridique	10 000
Dr Jeffrey Barkun	Témoin expert dans le cadre d'un dossier juridique	10 000
Dr François Blondeau	Expertise médicale en chirurgie buccale et maxillo-faciale Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	17 395
Dr Michel Brochu SPRCP inc.	Expertise psychiatrique	1 150
Dr Gilles Brousseau	Participation à un comité clinique sur le projet « Élaboration d'une convention d'échange d'informations sur la posologie structurée »	11 990

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Dr Gérard Leblanc	Expertise médicale	1 405
Dr Daniel Léveillé	Participation à un comité clinique sur le projet « Élaboration d'une convention d'échange d'informations sur la posologie structurée »	11 990
Dr Alain Roux	Expertise médicale	1 200
Évaluation personnel sélection international inc.	Gestion de concours Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	10 000
Expertise neurosciences inc.	Expertise psychiatrique	2 600
Expertise neurosciences inc.	Expertise médicale	2 750
Formation Maestria	Expertise médicale dans un dossier de poursuite	10 000
Formation Maestria	Expertise médicale	2 150
Gagnon Sénéchal Coulombe inc.	Services de huissiers pour la Direction des services juridiques - Québec Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	7 000
Groupe conseil CFC inc	Évaluation de la dynamique de collaboration d'une équipe	13 000
Infrared training center Americas	Formation « Thermographie Niveau 1 », 4 jours, 1 participant	1 825
Jean Alain Corbeil, Arbitre	Services d'arbitrage	1 725
Les services AsseMed inc.	Expertise médicale	1 915

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Létourneau & Gagné, Avocats S.E.N.C.R.L.	Conférence « Outrage au tribunal »	4 885
LGT inc.	Services d'ingénierie civile pour la réfection de la partie extérieure de l'entrée d'eau du siège social	16 225
Lizotte Médico-Experts	Expertise médicale (4 dossiers)	6 800
Manon Bourget, Pharmacienne	Participation à un comité clinique sur le projet « Élaboration d'une convention d'échange d'informations sur la posologie structurée »	10 190
Marc Vachon, Psychologue	Formation « La communication au travail : gage d'efficacité et de collaboration », 1 journée, 20 participants	3 600
M2D Leadership	Développement et administration d'un examen pour un concours de promotion cadre, classe 2	7 585
Momentum Technologies inc.	Rétablissement et stabilisation de l'infrastructure « Oracle »	24 915
Nemko Canada inc.	Avis spécialisé d'évaluation d'une aide de suppléance à l'audition « Freetell III »	2 600
Nemko Canada inc.	Avis spécialisé d'évaluation d'une aide de suppléance à l'audition « Scalla II »	2 600
NovIQ intégration inc.	Intervention d'urgence - Diagnostic relié à l'instabilité de l'infrastructure technologique	1 000
Ordre des pharmaciens	Expertise pharmaceutique dans un dossier d'enquête	1 125
Saulnier Robillard Lortie huissiers de justice inc.	Services de huissiers pour la Direction des services juridiques - Montréal Période du 2015-04-01 au 2016-03-31	6 000
Service Régional d'interprétariat de l'Est du Québec inc.	Services d'interprète en langage des signes Période du 2015-06-01 au 2016-05-31	1 305

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Services professionnels et administratifs Drummond	Arbitrage de différends Audition les 1 ^{er} et 2 avril 2015	5 375
Services professionnels et administratifs Drummond	Arbitrage de différends Audition du 20 au 23 avril 2015	2 620
Services professionnels et administratifs Drummond	Arbitrage de différends Audition le 5 juin 2015	1 170
Services professionnels et administratifs Drummond	Arbitrage de différends - Préparation de tous les documents Décembre 2015	11 875
Services professionnels et administratifs Drummond	Arbitrage de différends Audition le 4 février 2016	2 210
Shadley Battista Costom S.E.N.C.	Conférence « Outrage au tribunal », préparation du matériel et contenu	19 725
Société de gestion René Rainville Ltée (Pharmaprix No 17)	Participation à un comité clinique sur le projet « Élaboration d'une convention d'échange d'informations sur la posologie structurée »	10 190
Stein Monast S.E.N.C.R.L.	Caviardage d'un rapport d'enquête	4 000
Topmed - Centre collégial de transfert de technologie en orthèses prothèses et équipements médicaux	Services conseil liés à de l'expertise et de l'appareillage en orthèses et prothèses orthopédiques dans le cadre du « Programme d'appareils suppléant à une déficience physique »	15 000
Traductions Cheryl Leyten	Services de traduction du français vers l'anglais Période du 2015-04-01 au 2018-03-31	22 000

**QUESTION GÉNÉRALE NO 7
CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE
LE 1^{er} AVRIL 2015 ET LE 29 FÉVRIER 2016**

UNITÉ ADMINISTRATIVE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

1. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : TRAVAUX DE CONSTRUCTION

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Côté Isolation inc.	Travaux de calorifugeage de la plomberie et la ventilation du bâtiment	15 205

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : TRAVAUX DE CONSTRUCTION

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Générale Électrique du Canada International inc.	Installation de fenêtre sur des cabinets électriques pour intervention thermographiques	4 750
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Travaux de construction mineurs - 525, René-Lévesque, Québec Période du 2015-05-01 au 2018-04-30	10 000
NSW Controle inc.	1 logiciel « WorkStationPro de Schneider » incluant l'entretien et la formation Période du 2015-09-01 au 2018-08-31	5 860
Vitrierie Laberge	Remplacement d'un panneau de verre sur le revêtement extérieur du siège social	1 955
Vitrierie Laberge	Remplacement d'un verre thermos 59¼" x 57¼" au siège social	3 145

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 8

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2015-2016 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant :

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site internet ou autre moyen de communication.

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;
- f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

RÉPONSE NO 8

Aucun contrat octroyé en 2015-2016 n'a fait l'objet de coûts additionnels comme prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

Toutefois, ces informations seraient disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <http://seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 9

Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

RÉPONSE NO 9

Ces informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>

Toutefois, voir le tableau produit aux pages suivantes.

QUESTION GÉNÉRALE NO 9
LISTE DÉTAILLÉE DE TOUS LES APPELS D'OFFRES PUBLICS EN 2015-2016
PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2015 À 29 FÉVRIER 2016

Objet	Soumissionnaires	Montant de la soumission	Adjudicataire	Justification
Solution technologique pour la gestion des files d'attentes Période du 2015-08-01 au 2018-07-31	Christie InnoMed IMAJ Groupe Conseil Consultants MELTING ICECUBE	355 072,86 331 641,17 291 651,66	Consultants MELTING ICECUBE	Plus bas prix
Papier d'impression blanc « Lynx » 120M, 17½" x 22 ½"	Ariva Spicers Canada ULC	32 192,00 30 208,00	Spicers Canada Ulc	Plus bas prix
Solution de surveillance de l'expérience utilisateur Période du 2016-03-30 au 2021-02-28	Layer8 Solutions R.J.R. Innovations	830 260,80 469 973,00	R.J.R. Innovations inc.	Plus bas prix
Pilotage en milieu utilisateur Période du 2015-04-20 au 2018-04-19	Conseillers en gestion et informatique CGI L-Ipse services Conseil Nurun R3D Conseil	1 626 305,00 1 349 600,00 1 456 040,00 Non acceptable	L-Ipse services Conseil	Meilleur rapport qualité prix
Infrastructure de câblage comprenant l'installation « Projet de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du siège social » Période du 2015-04-01 au 2018-03-31	Bell Canada	2 515 096,05	Bell Canada	Plus bas prix
Travaux d'intégration des domaines du Dossier santé Québec Période du 2015-06-01 au 2017-03-31	GDG Informatique et Gestion Les services conseils Systématix L-Ipse services conseil	822 195,00 817 750,00 872 570,00	Les Services conseils Systématix	Meilleur rapport qualité prix
Travaux d'entretien, d'évolution et de développement des systèmes de rémunération des professionnels Période du 2015-09-08 au 2018-09-07	Conseillers en gestion et informatique CGI Fujitsu Conseil (Canada) Les services conseils Systématix L-Ipse services conseil inc. Nurun	6 391 820,00 Non acceptable 6 472 930,00 5 799 394,90 6 975 334,00	L-Ipse services Conseil	Meilleur rapport qualité prix
Services-conseils en architecture d'affaires Période du 2015-08-31 au 2018-08-30	Alithya services conseils Conseillers en gestion et informatique CGI Consultation BMG Facilité informatique Canada Fujitsu Conseil (Canada) G.D.G. Informatique et gestion Groupe CMI La Société Conseil Lambda Les services conseils ABNA MCDA Conseils Momentum Technologies Miron-Paquin Conseils Multiforce Technologies Nurun R3D Conseil	411 600,00 573 300,00 350 350,00 465 500,00 467 208,00 440 265,00 416 500,00 484 995,00 415 765,00 384 650,00 362 110,00 465 206,00 381 500,00 471 380,00 470 400,00	Consultation BMG	Plus bas prix
Travaux de soutien au développement Volet A - Soutien Période du 2015-09-14 au 2020-09-13	Fujitsu Conseil (Canada) Nurun	3 065 316,00 2 999 855,00	Fujitsu Conseil (Canada)	Meilleur rapport qualité prix
Travaux en soutien au développement Volet B - Entretien et évolution Période du 2015-09-14 au 2020-09-13	CIAO Technologies Conseillers en gestion et informatique CGI Fujitsu Conseil (Canada) Les services conseils Systématix Nurun	2 039 998,00 2 283 312,00 2 015 120,00 1 789 923,00 2 010 620,00	Les Services conseils Systématix	Meilleur rapport qualité prix

Objet	Soumissionnaires	Montant de la soumission	Adjudicataire	Justification
Acquisition de chaises et tabourets	Artopex Hoptimum ABC Industries Rouillard Le Groupe Global Trium	37 372,00 64 368,50 57 219,08 47 447,66 63 694,93	Artopex	Plus bas prix
Travaux d'intégration en architecture de développement et de données Période du 2015-10-19 au 2018-10-18	Alithya services conseils Fujitsu Conseil (Canada) Les services conseils Systématix La Société Conseil Lambda Momentum Technologies	780 780,00 821 700,00 1 062 138,00 1 062 600,00 762 300,00	Momentum Technologies	Plus bas prix
Travaux en architecture technologique Volet A - Architecture technologique Période du 2015-10-19 au 2018-10-18	Alithya services conseils Conseillers en gestion et informatique CGI Société Conseil Groupe LGS	2 547 216,00 Non acceptable 2 992 500,00	Alithya Services conseils	Meilleur rapport qualité prix
Travaux en architecture technologique Volet B - Architecture de processus TI et de processus AGILE Période du 2015-10-19 au 2018-10-19	Alithya services conseils Conseillers en gestion et informatique CGI Facilité informatique Canada TechnoConseil	963 270,00 1 017 100,00 1 271 550,00 1 112 300,00	Alithya Services conseils	Meilleur rapport qualité prix
Travaux en architecture technologique Volet D - Travaux en stratégies et solutions technologiques Période du 2015-10-19 au 2018-10-18	Alithya services conseils Nurun R3D Conseil	508 200,00 Non acceptable Non acceptable	Alithya Services conseils	Meilleur rapport qualité prix
Travaux d'entretien, d'évolution et de développement des systèmes administratifs et informationnels Période du 2015-11-02 au 2018-11-01	CIAO Technologies Conseillers en gestion et informatique CGI Fujitsu Conseil (Canada) Les services conseils Systématix L-Ipse services Conseil	2 535 990,00 2 967 300,00 2 813 080,00 2 347 340,00 2 604 740,00	Les Services conseils Systématix	Meilleur rapport qualité prix
Services de maintenance des infrastructures technologiques du domaine Laboratoire et du Visalieur du Dossier santé Québec Période du 2015-11-02 au 2020-11-01	Bell Canada Conseillers en gestion et informatique CGI Levio conseils Société Conseil Groupe LGS TechnoConseil	Non acceptable Non acceptable 11 446 180,70 7 448 694,50 30 880 083,14	Société Conseil Groupe LGS	Meilleur rapport qualité prix
Acquisition d'une solution de stockage et de sauvegarde Période du 2015-10-27 au 2020-10-26	Bell Canada Conseillers en gestion et informatique CGI Hitachi Systèmes informatiques Micro Logic Sainte-Foy Novipro	15 331 908,00 26 196 263,77 Non admissible 24 286 200,62 19 680 983,68	Bell Canada	Plus bas prix
Assistance technique et maintenance de composants Cisco Période du 2016-01-01 au 2018-12-31	Bell Canada IBM Canada	1 562 345,07 1 490 236,84	IBM Canada	Plus bas prix
Développement, intégration, entretien et évolution des différentes applications constituant le Dossier santé Québec Volet A - Services de coordination dans le cadre de travaux de développement, intégration, entretien et évolution Période du 2016-01-11 au 2018-01-10	Alithya services conseils Conseillers en gestion et informatique CGI Consultation BMG Fujitsu Conseil (Canada) La Société Conseil Lambda Les services conseils ABNA Levio conseils L-Ipse services conseils Sirius conseils Symbiose Technologies	1 342 880,00 967 120,00 800 800,00 983 840,00 1 182 720,00 Non acceptable 783 200,00 878 909,00 1 275 429,00 973 280,00	Levio conseils	Meilleur rapport qualité prix
Développement, intégration, entretien et évolution des différentes applications constituant le Dossier santé Québec Volet B - Travaux de développement, d'intégration, d'entretien et d'évolution Période du 2016-01-11 au 2018-01-10	Fujitsu Conseil (Canada) Levio conseils L-Ipse services conseils Les Services conseils Systématix	4 934 160,00 4 118 400,00 4 731 188,00 4 884 880,00	Levio conseils	Meilleur rapport qualité prix
Services professionnels pour des travaux en architecture pour les applications du DSQ Période du 2016-01-11 au 2021-01-10	Conseillers en gestion et informatique CGI Fujitsu Conseil (Canada) L-Ipse services Conseil	4 551 800,00 4 486 900,00 4 233 922,00	L-Ipse services Conseil	Meilleur rapport qualité prix

Objet	Soumissionnaires	Montant de la soumission	Adjudicataire	Justification
Remplacement des dispositifs donnant accès au DSQ Période du 2016-01-25 au 2017-03-31	Bell Canada Conseillers en gestion et informatique CGI	4 864 659,75 4 499 963,13	Conseillers en gestion et informatique CGI	Meilleur rapport qualité prix
Gestion de projets d'affaires, d'organisation et suivi Période du 2016-02-29 au 2019-02-28	Alithya services conseils Consultation BMG Les Services conseils Abna R3D Conseil	12 597 286,00 Non acceptable 12 815 362,04 14 675 726,00	Alithya Services conseils	Meilleur rapport qualité prix
Organisation du travail, gestion du changement et processus opérationnels Période du 2016-02-29 au 2019-02-28	Alithya services conseils Conseillers en gestion et informatique CGI Fujitsu Conseil (Canada) La Société Conseil Lambda Société Conseil Groupe LGS	Non acceptable 11 690 880,00 12 130 600,00 Non acceptable 11 809 240,00	Conseillers en gestion et informatique CGI	Meilleur rapport qualité prix
Travaux de construction et d'entretien en électricité Période du 2015-11-01 au 2018-10-31	AV-Tech Claude Miville Contrôle MBV Électro-Orléans Groupe Gaétan Castonguay Les installations électriques Monsieur Watt (Canada)	152 460,25 195 300,00 164 875,00 153 792,50 153 825,00 199 725,00	AV-Tech	Plus bas prix
Acquisition et mise en place d'une solution de planification des effectifs Période du 2015-08-03 au 2018-08-02	Bell Canada Société Telus Communications	1 726 014,40 1 575 668,60	Société TELUS Communications	Plus bas prix
Droits d'utilisation de 4500 licences du produit Web Security incluant les services d'assistance technique et de maintenance Période du 2015-12-11 au 2017-12-10	ESI Technologies	116 640,00	ESI Technologies	Plus bas prix
4 712 000 formulaires « Porte-carte » et papillon « étiquette don d'organes », français et anglais Période du 2015-05-27 au 2016-05-26	Les Compagnies du Groupe Data	81 724,32	Les Compagnies du Groupe Data	Plus bas prix
Acquisition de 300 licences incluant la maintenance et l'assistance technique de 625 licences pour les produits « Webtrends » Période du 2016-02-28 au 2017-02-27	Bell Canada ESI Technologies	61 416,41 69 950,02	Bell Canada	Plus bas prix
Assistance technique et maintenance des licences des produits Kofax Période du 2015-11-01 au 2018-10-31	Docucom Digital Groupe Conseil Integrim	134 664,33 149 822,57	Docucom Digital	Plus bas prix

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 10

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2015-2016, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

RÉPONSE NO 10

La réponse à cette question est fournie à la question numéro 7 des questions générales de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 11

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016 :

- a) Liste de toutes ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

RÉPONSE NO 11

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 12

Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

RÉPONSE NO 12

Voir tableau ci-joint pour les éléments de réponse.

PROJETS DÉBUTÉS EN 2015-2016 DE PLUS DE 100 000 \$ ¹

a) Nom du projet	b) Nature du projet	d) Montant initialement prévu pour l'ensemble du projet (en milliers \$)	f) Les sommes totales engagées à ce jour (en milliers \$)	i) Pourcentage de réalisation à ce jour	l) Analyse des opportunités offertes par les logiciels libres effectuée ?
Guichet d'accès à un médecin de famille (VPRP-08) Étape en cours : Réalisation / Mise en opération	Des modifications législatives (PL 20) sont prévues pour accroître l'accessibilité aux médecins de famille. Ces modifications entraîneront vraisemblablement une augmentation du nombre de médecins de famille qui inscrivent des patients ainsi qu'une augmentation du nombre de patients inscrits pour chaque médecin de famille. Les médecins seront alors à la « recherche » de patients sans médecin de famille.	Entre 1 M\$ et 2,5 M\$	498,21 \$	24,90%	Oui
Gestion de prise de rendez-vous avec un médecin de famille (VPRP-09) Étape en cours : Planification détaillée / Architecture	Le MSSS a mandaté la RAMQ pour mettre en place une solution qui facilite aux personnes assurées la prise de rendez-vous avec un médecin de famille pratiquant au sein d'une clinique. Somme toute, la solution devra être gratuite et accessible partout dans la province par le Web.	Plus de 5 M\$	262,81 \$	3,99%	En appel d'offres
Modifications SELAT - optimisation de la gestion des aides à la locomotion (VPSPA-17) Étape en cours : Planification détaillée/Architecture	La Régie s'est engagée dans une démarche visant à optimiser les processus d'exécution de ses contrats avec les fournisseurs de même qu'à optimiser les processus de contrôle auprès des dispensateurs. Conséquemment, des travaux d'adaptation du Service en ligne des aides techniques (SELAT) sont nécessaires afin de créer un système d'inventaire capable de tracer le portrait à jour d'un appareil ainsi que son historique de modifications. Ces travaux permettront d'effectuer un suivi serré des garanties offertes par les fournisseurs.	Moins de 1 M\$	384,40 \$	55,29%	Aucune implantation de logiciel dans la réalisation de ce projet.
Service en ligne hors du Québec (VPSPA-19) Étape en cours : Dossier d'affaires	Ce service en ligne permettra d'offrir à la clientèle la possibilité de transmettre des demandes de paiement ou de remboursement pour des services professionnels ou hospitaliers reçus à l'extérieur du Québec de façon électronique. Cela, tout en maximisant l'automatisation du processus de règlement des demandes reçues.	Plus de 5 M\$	18,71 \$	0,31%	Aucune implantation de logiciel dans la réalisation de ce projet.
Domaine Sommaire d'hospitalisation (VPTI-27) Étape en cours : Dossier d'affaires	Le DSQ permet aux intervenants participants d'accéder à un certain nombre de renseignements de santé jugés essentiels. Il s'appuie sur un cadre juridique distinct du cadre régissant les dossiers locaux. Le domaine Sommaire d'hospitalisation est l'un des trois nouveaux domaines du DSQ prévus par la Loi sur le partage de certains renseignements de santé (LPCRS) régissant le DSQ. Le projet consiste à mettre en oeuvre la banque de renseignements de santé du domaine Sommaire d'hospitalisation. Les éléments de soins, les complications rencontrées et les recommandations médicales émises seront consignés dans un rapport permettant de refléter l'état de santé du patient à la sortie d'une période d'hospitalisation. L'historique des périodes d'hospitalisation sera conservé et disponible en consultation pour permettre un suivi médical approprié.	Plus de 5 M\$	113,15 \$	0,96%	N/A

PROJETS DÉBUTÉS EN 2015-2016 DE PLUS DE 100 000 \$ ¹

a) Nom du projet	b) Nature du projet	d) Montant initialement prévu pour l'ensemble du projet (en milliers \$)	f) Les sommes totales engagées à ce jour (en milliers \$)	i) Pourcentage de réalisation à ce jour	l) Analyse des opportunités offertes par les logiciels libres effectuée ?
<p>Médicament en clinique externe (VPTI-28)</p> <p>Étape en cours : Dossier d'affaires</p>	<p>Le DSQ permet aux intervenants participants d'accéder à un certain nombre de renseignements de santé jugés essentiels. Le domaine médicament (DM) est un domaine clinique permettant de collecter, conserver et communiquer les renseignements de santé concernant tout médicament délivré à un usager en pharmacie communautaire et éventuellement en pharmacie d'établissement.</p> <p>L'objectif de ce projet est l'ajout des médicaments qu'un usager peut recevoir lorsqu'il se présente en clinique ambulatoire d'un établissement de santé (ex: oncologie). Ces médicaments ont une valeur clinique importante pour permettre un suivi médical plus complet.</p>	Plus de 5 M \$	113,28 \$	1,95%	N/A
<p>Immunisation (VPTI-30)</p> <p>Étape en cours : Dossier d'affaires</p>	<p>Réaliser les travaux nécessaires à la mise en oeuvre du domaine Immunisation au Dossier santé Québec. Tel que le prévoit la Loi concernant le partage de certains renseignements de santé (LPCRS), le domaine immunisation sera alimenté à partir du registre de vaccination opéré par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Pour un intervenant autorisé, le domaine immunisation sera l'endroit désigné pour obtenir rapidement les renseignements de santé d'un usager concernant tout vaccin administré ou qui devrait lui être administré ultérieurement. La mise en place du nouveau domaine augmentera la qualité, l'efficacité et la performance du système québécois de santé, réduira le risque d'erreurs médicales et permettra une utilisation maîtrisée de l'information sociosanitaire. Les efforts et échéancier inscrits dans la présente fiche sont à titre indicatif et préliminaires.</p>	Plus de 10 M\$	0,00 \$	0,00%	N/A
<p>Posologie structurée (VPTI-31)</p> <p>Étape en cours : Dossier d'affaires</p>	<p>Mise en oeuvre d'une convention d'échange d'informations sur la posologie structurée. La solution d'affaires sera établie via la contribution d'un comité utilisateurs formé principalement de médecins et de pharmaciens.</p> <p>La rédaction du dossier d'affaires est la première étape du projet et est prérequis à la prise de décision de la part des autorités quant aux suites à donner au projet.</p> <p>À terme, ce projet permettra une meilleure adhésion de la clientèle et une utilisation accrue des renseignements de santé présents au DSQ, plus particulièrement au niveau des services de création et de récupération des ordonnances électroniques.</p>	Entre 2,5 M\$ et 5 M\$	0,00 \$	0,00%	N/A

Note 1 : Données du PGI au 31 décembre 2015

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 13

Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2015-2016 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
 - b) le mobilier de bureau;
 - c) l'ameublement;
 - d) la décoration et l'embellissement;
 - e) le distributeur d'eau de source;
 - f) le remboursement des frais de transport;
 - g) le remboursement des frais d'hébergement;
 - h) le remboursement des frais de repas;
 - i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
 - j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.
-

RÉPONSE NO 13

La réponse s'applique à l'ensemble des opérations de la Régie de l'assurance maladie.

	<u>2015-2016¹</u>
a) photocopie	92 074 \$
b) c) mobilier de bureau et ameublement	1 067 640 \$ ²
e) distributeur d'eau de source	0 \$
f) g) h) frais de transport, frais d'hébergement et frais de repas	243 295 \$
i) remboursement des frais d'alcool et de fêtes	0 \$
j) dépenses applicables à la participation à des congrès, colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement	237 653 \$
I. a) au Québec	237 653 \$
II. b) à l'extérieur du Québec	0 \$

¹ Données au 29 février 2016.

² Hausse significative en raison du « Projet de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du siège social ».

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 14

Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2015-2016 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

RÉPONSE NO 14

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (**art.4 paragraphe 25**).

Voir le tableau à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

2015-2016 (données en date du 29 février 2016)	
a) Nombre de téléphones cellulaires, (« BlackBerry », « iPhone » ou autres types de téléphones intelligents) utilisés :	296
b) Nombre de tablettes électroniques utilisées (« iPad » ou autres) :	23
c) Nombre de téléavertisseurs utilisés :	0
d) Coûts d'acquisition des appareils :	228,95 \$
e) Coût d'utilisation des appareils (coût total):	164 115 \$
f) Coût des contrats téléphoniques :	149 152 \$
g) Noms des fournisseurs :	Bell mobilité
h) Nombre de minutes utilisées :	382 564
i) Coût d'acquisition pour les ordinateurs portables, « iPad » ou autre type de tablette électronique :	159,96 \$
j) Nombre d'ordinateurs portables utilisés :	234
k) Coût des frais d'itinérance :	1 081 \$
l) Coûts de résiliation :	570 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 15

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
 - b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;
 - c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
 - d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
 - e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
 - f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
 - g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
 - h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
 - i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

- public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
 - l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
 - m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
 - o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires ;
 - p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

RÉPONSE NO 15

Points a) et g)

Voir tableaux ci-joints.

Point h)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Points i) à m)

Voir tableaux ci-joints.

Points n) à p)

Les réponses à ces questions seront transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Questions 15 a) - b)

ENSEMBLE DE L'EFFECTIF RÉGULIER

Basé sur un effectif régulier total au 29 février 2016 : **1 431 personnes**

Tableau de répartition du personnel régulier masculin et féminin par catégorie d'emploi										
	Cadres & Hors cadres		Professionnels		Fonctionnaires		Ouvriers		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes	42	48,28%	322	46,53%	161	24,96%	6	85,71%	531	37,11%
Femmes	45	51,72%	370	53,47%	484	75,04%	1	14,29%	900	62,89%
Total	87	6,08%	692	48,36%	645	45,07%	7	0,49%	1 431	100,00%

Tableau de répartition du personnel régulier : communautés culturelles, personnes handicapées, anglophones ou autochtones par catégorie d'emploi										
	Cadres & Hors cadres		Professionnels		Fonctionnaires		Ouvriers		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	-	0,00%	45	6,50%	68	10,54%	-	0,00%	113	7,90%
Personnes handicapées	-	0,00%	3	0,43%	17	2,64%	-	0,00%	20	1,40%
Anglophones	-	0,00%	5	0,72%	11	1,71%	-	0,00%	16	1,12%
Autochtones	1	1,15%	3	0,43%	-	0,00%	-	0,00%	4	0,28%
Total	1	1,15%	56	8,08%	96	14,89%	-	0,00%	153	10,70%

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Question 15 a)

Basé sur un effectif régulier total au 29 février 2016 : 1 431 personnes

35 ANS ET PLUS

Tableau de répartition du personnel régulier masculin et féminin par catégorie d'emploi										
	Cadres & Hors cadres		Professionnels		Fonctionnaires		Ouvriers		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes	42	48,84%	270	48,56%	133	23,88%	6	85,71%	451	37,40%
Femmes	44	51,16%	286	51,44%	424	76,12%	1	14,29%	755	62,60%
Total	86	7,13%	556	46,10%	557	46,19%	7	0,58%	1 206	100,00%
Proportion des employés de 35 ans et plus par rapport au nombre total d'employés										84,28%

Tableau de répartition du personnel régulier : communautés culturelles, personnes handicapées, anglophones ou autochtones par catégorie d'emploi										
	Cadres & Hors cadres		Professionnels		Fonctionnaires		Ouvriers		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	-	0,00%	36	6,47%	60	10,77%	-	0,00%	96	7,96%
Personnes handicapées	-	0,00%	3	0,54%	15	2,69%	-	0,00%	18	1,49%
Anglophones	-	0,00%	5	0,90%	10	1,80%	-	0,00%	15	1,24%
Autochtones	1	1,16%	2	0,36%	-	0,00%	-	0,00%	3	0,25%
Total	1	1,16%	46	8,27%	85	15,26%	-	0,00%	132	10,94%

Ces données reflètent les informations fournies par les employés sur la base d'une déclaration volontaire.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Question 15 b)

Basé sur un effectif régulier total au 29 février 2016 : 1 431 personnes

MOINS DE 35 ANS

Tableau de répartition du personnel régulier masculin et féminin par catégorie d'emploi										
	Cadres et Hors cadres		Professionnels		Fonctionnaires		Ouvriers		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes	-	0,00%	52	38,24%	28	31,82%	-	0,00%	80	35,56%
Femmes	1	100,00%	84	61,76%	60	68,18%	-	0,00%	145	64,44%
Total	1	0,44%	136	60,44%	88	39,11%	-	0,00%	225	100,00%
Proportion des employés de moins de 35 ans par rapport au nombre total d'employés										15,72%

Tableau de répartition du personnel régulier : communautés culturelles, personnes handicapées, anglophones ou autochtones par catégorie d'emploi										
	Cadres & Hors cadres		Professionnels		Fonctionnaires		Ouvriers		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	-	0,00%	9	6,62%	8	9,09%	-	0,00%	17	7,56%
Personnes handicapées	-	0,00%	-	0,00%	2	2,27%	-	0,00%	2	0,89%
Anglophones	-	0,00%	-	0,00%	1	1,14%	-	0,00%	1	0,44%
Autochtones	-	0,00%	1	0,74%	-	0,00%	-	0,00%	1	0,44%
Total	-	0,00%	10	7,36%	11	12,50%	-	0,00%	21	9,33%

Ces données reflètent les informations fournies par les employés sur la base d'une déclaration volontaire.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Questions 15 c) d) e) f) g)

À chacun des mois de l'exercice budgétaire **2015-2016**, et ce, par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.)

Données au 29 février 2016

c) Nombre total de jours de maladie pris par le personnel :

Maladies													
2015-2016													
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Cadres & HC	12,6	20,7	12,4	11,9	17,2	11,0	13,0	16,9	21,2	17,3	12,5	0,0	166,7
Professionnels	381,7	381,9	382,0	288,1	259,0	415,3	436,2	499,2	327,2	388,3	338,8	0,0	4 097,7
Fonctionnaires	552,1	577,7	431,1	402,0	485,8	654,3	617,2	618,3	433,1	580,8	562,8	0,0	5 915,2
Ouvriers	4,2	3,4	18,8	32,0	2,5	9,5	5,0	8,7	16,0	3,1	14,1	0,0	117,3
Total	950,5	983,8	844,2	734,0	764,4	1 090,2	1 071,4	1 143,1	797,6	989,6	928,1	0,0	10 296,8

Les absences en maladie considérées sont des jours en code 120 (crédits de maladie)

57

d) g) Nombre de personnes ayant une réserve de congés de maladie et réserve de jours de vacances de moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et de 100 jours et plus :

Réserve de maladies et Réserve de vacances												
Au 29 février 2016												
	Réserve de maladies					Valeur estimée¹	Réserve de vacances					Valeur estimée
	0-10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +	TOTAL		0-10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +	TOTAL	
Cadres & HC	12	35	24	16	87	S.O.	47	37	3	0	87	1 645 099 \$
Professionnels	184	299	120	104	707	S.O.	456	245	6	0	707	10 744 811 \$
Fonctionnaires	441	290	64	36	831		590	239	2	0	831	
Ouvriers	0	9	0	0	9		6	3	0	0	9	
Total	637	633	208	156	1 634	S.O.	1 099	524	11	0	1 634	12 389 910 \$

¹ La valeur estimée des réserves de jours de maladie n'a pu être déterminée en raison des nouvelles conditions de travail actuellement en négociation. L'outil du ministère des Finances précédemment utilisé n'est plus disponible.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

À chacun des mois de l'exercice budgétaire 2015-2016 pour chaque ministère et organisme et ce, par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.)

Données au 29 février 2016

e) Personnel ayant effectué des heures supplémentaires avec la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argents, vacances, etc.) et le coût moyen par employé :

Heures supplémentaires				
2015-2016				
Catégorie d'emploi	Heures payées	Heures compensées	Heures totales	Coût moyen/employé
Cadres & HC	0,00	0,00	0,00	0,00
Professionnels	8 926,60	5 448,37	14 374,97	1 037,80
Fonctionnaires	11 558,83	3 146,88	14 705,71	734,40
Ouvriers	388,75	256,92	645,67	2 181,60
			29 726,35	

51

f) Nombre total de jours de vacances pris par le personnel :

Vacances													
2015-2016													
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Cadres & HC	86,5	67,0	127,0	374,0	627,0	148,0	114,0	78,5	183,0	57,5	51,5	0,0	1 914,0
Professionnels	436,3	506,8	879,8	3 291,8	4 362,6	891,1	315,4	287,3	851,5	428,4	313,0	0,0	12 564,0
Fonctionnaires	546,4	762,2	1 125,2	3 535,2	3 753,9	935,3	500,9	419,3	1 181,0	627,8	545,1	0,0	13 932,3
Ouvriers	0,0	6,0	14,0	49,0	43,0	11,0	3,0	1,0	4,0	0,0	6,0	0,0	137,0
Total	1 069,2	1 342,0	2 146,0	7 250,0	8 786,6	1 985,4	933,3	786,1	2 219,5	1 113,7	915,6	0,0	28 547,3

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

QUESTIONS 15 h) à p)

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour l'exercice budgétaire 2015-2016 (au 29 février 2016).

Question : Le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique :
15 h)

Non pertinent.

Question: Nombre de personnes par catégorie d'emploi qui reçoit une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère et qui reçoit également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers:

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégories d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1° de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

Question : Effectifs **réguliers** par catégories d'emploi (cadres, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions)
15 j)

	2015-2016	
	Québec	Montréal
Cadres & HC	84	3
Professionnels	680	12
Fonctionnaires	545	100
Ouvriers	7	0
Sous-total	1316	115
Total	1431	

	2014-2015	
	Québec	Montréal
Cadres & HC	86	4
Professionnels	660	12
Fonctionnaires	505	89
Ouvriers	7	0
Sous-total	1258	105
Total	1363	

	2013-2014	
	Québec	Montréal
Cadres & HC	85	4
Professionnels	677	12
Fonctionnaires	519	92
Ouvriers	7	0
Sous-total	1288	108
Total	1396	

Question : Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir:
15 k)

Les échelles de traitement des professionnels, conseillers en gestion des ressources humaines et ingénieurs comprennent les classes « *expert et émérite* ».

2015-2016	
Classe	Nombre
Expert	151
Émérite	14

2014-2015	
Classe	Nombre
Expert	155
Émérite	12

2013-2014	
Classe	Nombre
Expert	138
Émérite	10

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

QUESTIONS 15 h) à p)

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour l'exercice budgétaire 2015-2016 (au 29 février 2016).

Question : Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie :
15 l) (hors échelle - personnel régulier)

2015-2016	
Réguliers	7

2014-2015	
Réguliers	6

2013-2014	
Réguliers	34

Excluant les employés bénéficiant d'un horaire majoré puisqu'ils bénéficient d'un traitement correspondant à la tâche accomplie.

Question : Nombre de postes occupés par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions):
15 m)

	2015-2016		
	Réguliers et occasionnels		
	Total	Québec	Montréal
Dirigeants d'organisme	5	5	0
Cadres	82	79	3
Professionnels	707	695	12
Fonctionnaires	831	701	130
Ouvriers	9	9	0
	1 634	1 489	145

	2014-2015		
	Réguliers et occasionnels		
	Total	Québec	Montréal
Dirigeants d'organisme	5	5	0
Cadres	85	81	4
Professionnels	694	682	12
Fonctionnaires	835	702	133
Ouvriers	9	9	0
	1 628	1 479	149

	2013-2014		
	Réguliers et occasionnels		
	Total	Québec	Montréal
Dirigeants d'organisme	5	5	0
Cadres	84	80	4
Professionnels	719	707	12
Fonctionnaires	885	738	147
Ouvriers	9	9	0
	1 702	1 539	163

Question : Niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour les cinq prochains exercices budgétaires :
15 n)

La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor

Question : Nombre d'employés permanents et temporaires :
15 o)

La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor

Question : Nombre de départs volontaires, ventilés par raison du départ :
15 p)

La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 16

- a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite en 2014-2015 et en 2015-2016, incluant le total et la ventilation des indemnités versées;
- b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2016-2017 et 2017-2018 et les indemnités de retraite qui seront versées;
- d) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

RÉPONSE NO 16

- a. La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- b. Les départs à la retraite ont été remplacés en fonction des besoins des unités dans le respect de la cible octroyée par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- c. 2016-2017 : au 29 février 2016, 38 employés ont signé une entente de retraite dont le départ est prévu en 2016-2017.

2017-2018 : au 29 février 2016, 8 employés ont signé une entente de retraite dont le départ est prévu en 2017-2018.

La Régie ne verse aucune indemnité de retraite additionnelle au règlement monétaire prévu aux conditions de travail lors d'un départ à la retraite.

- d. Deux contrats ont été octroyés à des retraités de la fonction publique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 17

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2015-2016 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

RÉPONSE NO 17

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art.4 paragraphe 27)*.

La Régie loue auprès de la SQI des espaces à bureaux à Montréal ainsi que pour certaines unités administratives et de l'entreposage à Québec, à l'extérieur de son siège social au 1125, Grande Allée Ouest. Les détails de ces espaces locatifs pour l'exercice 2015-2016 sont :

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

A) Montréal

	2015-2016
Emplacement	425, de Maisonneuve Ouest Rez-de-chaussée, 4 ^e , 6 ^e et 8 ^e étages occupés partiellement, 2 ^e et 3 ^e étages occupés complètement
Superficie	5 412,16 m ²
Coût de location annuel	1 465 116,72 \$
Coûts d'aménagement	1 711 388,19 \$
Durée du bail	10 ans (fin le 2019-07-05)
Propriétaire de l'espace loué	La Capitale immobilière MFQ inc. (gestionnaire des baux) <ul style="list-style-type: none">- La Capitale - Assureur de l'administration publique (propriétaire des 2^e, 3^e et 4^e étage)- La Capitale - Assurances générales (propriétaire des 6^e et 8^e étages)

B) Québec

	2015-2016
Emplacement	<ul style="list-style-type: none">- 1122, Grande Allée Ouest, 1^{er}ss, 1^{er} et 2^e étages occupés partiellement et 3^e étage complètement- 1134, Grande Allée Ouest, 1^{er} étage occupé complètement et 2^e étage partiellement- 1126, Grande Allée Ouest, RC, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e et 8^e étages occupés complètement
Superficie	11 566,69 m ²
Coût de location annuel	2 336 338,92 \$
Coûts d'aménagement	640 681,31 \$
Durée du bail	5 ans (fin le 2018-06-30)
Propriétaire de l'espace loué	Industrielle Alliance

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

C) Québec

	2015-2016
Emplacement	- 787, boul. Lebourgneuf rez-de-chaussée occupé partiellement
Superficie	287,24 m ²
Coût de location annuel	Au 1 ^{er} avril 2015 64 258,80 \$
Coûts d'aménagement	0 \$
Durée du bail	Renouvellement annuel au 11 décembre de chaque année
Propriétaire de l'espace loué	Entente avec le MTESS (Partenariat avec la SAAQ et Services Québec)

D) Québec

	2015-2016
Emplacement	- 200, Chemin Sainte-Foy - Entrepôt
Superficie	354,40 m ²
Coût de location annuel	Au 1 ^{er} avril 2015 39 243,12 \$
Coûts d'aménagement	0 \$
Durée du bail	Renouvellement annuel au 1 ^{er} mai de chaque année
Propriétaire de l'espace loué	Devcorp

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions générales -

E) Québec

	2015-2016
Emplacement	800, Place d'Youville 5 ^e étage occupé complètement
Superficie	1 185,17 m ²
Coût de location annuel	286 034,88 \$
Coûts d'aménagement	105 161,14 \$
Durée du bail	3 ans (Fin 31 janvier 2018)
Propriétaire de l'espace loué	Euromart Corporation Canada

F) Québec

	2015-2016
Emplacement	525 René Lévesque Est 6 ^e étage occupé complètement
Superficie	1 914,03 m ²
Coût de location annuel	592 402,80 \$
Coûts d'aménagement	658 992,82 \$
Durée du bail	3 ans (Fin 31 janvier 2018)
Propriétaire de l'espace loué	La Capitale Immobilière MFQ inc.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 18

Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour 2015-2016, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- a) la ou les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

RÉPONSE NO 18

Aucuns travaux de déménagement, d'aménagement, de rénovation ou autres n'ont été effectués par la haute direction en 2015-2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 19

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2015-2016, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2015-2016;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2014-2015 et 2015-2016;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.*

RÉPONSE NO 19

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 20

Liste des sommes d'argent versées en 2015-2016 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 20

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 21

Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

RÉPONSE NO 21

La réponse à cette question est fournie à la question générale numéro 24 la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 22

Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2016-2017.

RÉPONSE NO 22

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 23

Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2015-2016, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) prévisions pour 2016-2017;
- c) par catégorie d'âge.

RÉPONSE NO 23

La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 24

Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

RÉPONSE NO 24

- a) 1 personne
- b) Administratrice invitée à La Chaire La Capitale en leadership dans la fonction publique de l'ENAP
- c) Salaire de base de 129 136 \$
- d) Prêt de service à l'ENAP
- e) Prêt de service à l'ENAP
- f) 2 juin 2014
- g) le 16 décembre 2015

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 25

Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2015-2016, en précisant pour chaque abonnement :

- a) coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.

Ventiler le montant total par catégories.

RÉPONSE NO 25

Voir le détail dans le tableau à la page suivante.

<u>Noms</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Total</u>
ELSEVIER	Licence site «ClinicalKey»	6 973,85 \$
LE COURRIER PARLEMENTAIRE	Renouvellement CR20140031	1 950,00 \$
LES CONSULTANTS VIGILANCE-SANTÉ (1999) INC.	Service de mise à jour du Réfé	54 999,00 \$
LES CONSULTANTS VIGILANCE-SANTÉ (1999) INC.	PORTION MARS SEULEMENT RENVERSEMENT COURUS	(4 583,25) \$
LEXISNEXIS CANADA INC.	Abonnement DÉCEMBRE	103,00 \$
LEXISNEXIS CANADA INC.	Abonnement NOVEMBRE	103,00 \$
LEXISNEXIS CANADA INC.	ABONNEMENT OCTOBRE	103,00 \$
LEXISNEXIS CANADA INC.	FRAIS SEPTEMBRE	103,00 \$
LEXISNEXIS CANADA INC.	Abonnement JANVIER	103,00 \$
LEXISNEXIS CANADA INC.	Logiciel de recherche WEB	600,00 \$
PHARMACIST'S LETTER	Abonnement à la Pharmacist's	2 784,29 \$
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	guide pratique API (4 accès)	500,00 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	215.A RENOUVELL TANIA BOUCHARD	66,50 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	215.A RENOUVELL. QREAS1-TREMDA	66,50 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	RENOUVELL. LEFRANÇOIS MARC	133,00 \$
AUDIOTHÈQUE L'OREILLE QUI LIT	Abonnement à l'Audiothèque	3 200,00 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)	RPRESSE	7 951,50 \$
JOURNAL DE QUÉBEC	abonnement 1 an papier et électronique	(20,91) \$
PRESSREADER	Abonnement SYLVAIN PÉRIGNY	120,00 \$
THE MEDICAL LETTER, INC.	Abonnement d'un an	1 037,53 \$
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU CANADA	manuels de comptabilité	258,25 \$
BIBLIOTHÈQUE CAJ-QUÉBEC	LIVRES	10,00 \$
EBSCO CANADA LTÉE	Renouvellement de l'abonnement	5 432,90 \$
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	Titre " Procédure pénale annotée et jurisprudence"	125,00 \$
LES ÉDITIONS YVON BLAIS	Mise à jour No 26 - Tribunaux administratifs du Qc	62,00 \$
LES ÉDITIONS YVON BLAIS	Livres et mise à jour	461,00 \$
LES ÉDITIONS YVON BLAIS	Chartre canadienne droits libertés MAJ 22	170,00 \$
LES ÉDITIONS YVON BLAIS	"Faillite insolvabilité perspect"	84,00 \$
LES ÉDITIONS YVON BLAIS	Faillite insolvabilité Perspect Qc mise à jour 2015 No 2	83,00 \$
LES ÉDITIONS YVON BLAIS	"Faillite et insolvabilité perspect Qc"	85,00 \$
LES ÉDITIONS YVON BLAIS	Accès à l'information : Loi annotée MAJ 30	78,00 \$
LES ÉDITIONS YVON BLAIS	Renouvellement pour 1 an du bu	120,00 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	#Réc.: 50605 / CA20140292 Annuaire téléphonique judiciaire	
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	du Québec - Renouvellement 91e Édition -	60,00 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	Abonnement annuel Code civil	266,00 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	QREAS1-BUTEAN ABONN.ANNUEL	133,00 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	QREAS1-COMEMJ	140,00 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	QREAS1-CROTMMA RENOUV.ANNUEL	133,00 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	QREAS1-DARVFR	140,00 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	QREAS1-DUBOVA	140,00 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	QREAS1-GINGPA	140,00 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	QREAS1-GOSSSY	70,00 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	QREAS1-PAREMA	140,00 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	QREAS1-PELLMA	70,00 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	QREAS1-QUERAMB	210,00 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	Renouvellement d'abonnement annuel	133,00 \$
WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	Publication "Accès à l'information"	429,00 \$
WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	ACCÈS À L'INFORMATION	499,00 \$
WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	CONTRÔLE JUDIC. ACTION GOUVERNEMENT	1 070,00 \$
WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	MISE À JOUR NO 31- 385Q	429,00 \$
WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	ACCÈS À L'INFORMATION-MISE À JOUR	(514,95) \$
CSPQ	RPRESSE 1 AVRIL AU 30 SEPT.	7 558,65 \$
LA PRESSE LTÉE	Abonnement JACQUES COTTON	205,40 \$
LA PRESSE LTÉE	NO ABONNÉ 01864152219	192,40 \$
LA PRESSE LTÉE	DÉPÔT CHE 2015-05-06 AU LA PRESSE CA	(40,74) \$
LA PRESSE LTÉE	DÉPÔT CHE 2016-01-25 AU LA PRESSE (5226327) CA	(138,31) \$
LA PRESSE LTÉE	DÉPÔT CHE 2016-01-25 AU LA PRESSE (5226328) CA	(72,54) \$
LE DEVOIR INC.	2 x Abonnements d'un an	373,46 \$
LE DEVOIR INC.	Abonnement GAËL SÉGAL	186,73 \$
LE DEVOIR INC.	DÉPÔT CHE 2015-07-07 AU LE DEVOIR INC. CA	(223,56) \$
LE SOLEIL	1 abonnement d'un an au journal	4,00 \$
LE SOLEIL	2 abonnement d'un an au journal	(2,30) \$
LES AFFAIRES	Abonnement JACQUES COTTON	8,70 \$
MESSAGERIES DYNAMIQUES	1 abonnement au «Journal de Québec	116,40 \$
MESSAGERIES DYNAMIQUES	Abonnement papier et électronique	36,38 \$
MESSAGERIES DYNAMIQUES	LINDA LABRECQUE NO.6097047	171,60 \$
HARVARD BUSINESS REVIEW	Abonnement à la revue Harvard	180,76 \$
PRESCRIRE.ORG	Abonnement à la revue "Prescrire"	813,06 \$
WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	ORGANISMES PUBLICS	1 265,00 \$
		<hr/>
		97 584,30 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 26

Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

RÉPONSE NO 26

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 27

Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

RÉPONSE NO 27

La Direction des communications et du Web est responsable du contenu sur le site.

- a) Nom du site Web

Période du 1^{er} avril 2015 au 29 février 2016 :

Site principal :

- o Le site se nomme Régie de l'assurance maladie du Québec (www.ramq.gouv.qc.ca)

Site temporaire :

- o De 2011 à 2014, site *Vérifiez votre situation* (www.verifiez.gouv.qc.ca), publié annuellement, pendant 4 mois, dans le cadre de la campagne d'assurance médicaments.

- b) c) d) Nom de la firme ou du professionnel ayant conçu le site, coûts de construction et coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour.

La réponse à cette question est fournie à l'exercice de l'étude des crédits 2015-2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

e) Coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement)

Aucun coût de modernisation ou de refonte pour l'année 2015-2016.

f) Fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »)
Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

g) Fréquence moyenne de mise à jour
Quotidienne

h) Responsable du contenu sur le site
Direction des communications et du Web
Centre d'information et d'assistance aux professionnels
Direction des services à la clientèle professionnelle, Vice-présidence à la rémunération des professionnels

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 28

Nominations, pour 2015-2016, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :

- a) la liste;
- b) le nom de la personne;
- c) les mandats de chacune de ces personnes;
- d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
- e) le résultat du travail effectué;
- f) les échéances prévues;
- g) les sommes impliquées.

RÉPONSE NO 28

La réponse à cette question est fournie à la question générale 7 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 29

Pour 2015-2016, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.

RÉPONSE NO 29

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 30

Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2014-2015 et 2015-2016 :

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

RÉPONSE NO 30

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au rapport annuel 2015-2016 des ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 31

La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2015-2016 :

- a) coût (déplacements, etc.);
- b) le nombre de ressources affectées;
- c) le nombre de rencontres;
- d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
- e) l'objet;
- f) les dates.

RÉPONSE NO 31

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 32

Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

RÉPONSE NO 32

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 33

La liste des ententes et leur nature, signées en 2015-2016 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

RÉPONSE NO 33

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 34

Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017.

RÉPONSE NO 34

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 35

L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2016-2017.

RÉPONSE NO 35

Tel que prévu dans la *Politique de financement des services publics*, l'information concernant cette politique sera présentée au rapport annuel 2015-2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 36

Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2015-2016 et les prévisions 2016-2017.

RÉPONSE NO 36

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

QUESTION NO 37

Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 et 2017-2018, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 37**Facturation pour les services hospitaliers rendus
au Québec à des résidents des autres provinces**

Province	Total facturé au 29 février 2016
Alberta	1 834 969 \$
Colombie-Britannique	1 589 384 \$
Île-du-Prince-Édouard	84 211 \$
Manitoba	771 178 \$
Nouveau-Brunswick	15 358 016 \$
Nouvelle-Écosse	1 485 195 \$
Nunavut	213 297 \$
Ontario	17 241 569 \$
Saskatchewan	341 305 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	1 202 110 \$
Territoires du Nord-Ouest	41 242 \$
Yukon	17 812 \$
TOTAL	40 180 288 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 38

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

RÉPONSE NO 38

Le montant total des bonis pour rendement exceptionnel :

2015-2016 : 171 609,19 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 39

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

RÉPONSE NO 39

Aucune prime de départ en 2015-2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 40

Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2015-2016 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

RÉPONSE NO 40

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 41

Pour 2015-2016, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 41

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 42

Pour 2015-2016, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés.

RÉPONSE NO 42

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 43

La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

RÉPONSE NO 43

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne participe à aucun de ces comités.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 44

Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

RÉPONSE NO 44

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 45

Coûts de reconduction des programmes existantes : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2015-2016 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2016-2017. Pour chacun de ces programmes existants en 2015-2016, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2016-2017, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

RÉPONSE NO 45

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 46

Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015.

RÉPONSE NO 46

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 47

Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

RÉPONSE NO 47

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 48

Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.

RÉPONSE NO 48

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 49

Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2015-2016 et prévision pour 2016-2017.

RÉPONSE NO 49

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 50

Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.

RÉPONSE NO 50

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 51

Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.

RÉPONSE NO 51

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 52

Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.

RÉPONSE NO 52

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Fond vert).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 53

Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.

RÉPONSE NO 53

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Fonds des ressources naturelles).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 54

Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.

RÉPONSE NO 54

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 55

Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2015-2016 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoir.

Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site internet ou autre moyen de communication

RÉPONSE NO 55

Pour l'année 2015-2016, aucun contrat octroyé durant cette période n'a fait l'objet de coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

S'il y avait lieu, ces informations seraient disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <http://www.seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 56

Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 :

- la dépense totale (opération et capital);
- les grands dossiers en cours;
- le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
- le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

RÉPONSE NO 56

- Informations provenant de la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI, section C), pour 2015-2016 (en milliers de dollars) :

C. Grand total des ressources informationnelles

		Services internes		Services externes		Rémunération du personnel		Acquisition et location de biens		Frais connexes		Provision		Dédution		Total	
		Coûts	J/P	Coûts	J/P	Coûts	ETC	Coûts	Coûts	Coûts	Coûts	Coûts	Coûts	Coûts	Coûts	Coûts	
Encadrement	Prévu	0,0	0,0	725,1	1 320,7	6 399,1	77,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7 124,2	
Continuité	Prévu	6 674,8	2 016,0	10 180,0	21 172,1	24 236,3	301,1	2 958,8	8 303,2	8 303,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	52 352,9	
Projets	Prévu	0,0	0,0	7 592,7	15 781,5	6 391,4	65,9	1 233,0	0,0	0,0	9 832,4	0,0	0,0	0,0	0,0	25 056,5	
Grand total	Prévu	6 674,8	2 016,0	18 497,8	38 274,3	37 026,8	444,2	4 191,8	8 312,2	8 312,2	9 832,4	0,0	0,0	0,0	0,0	84 535,8	

Explication des provisions et déductions

Demande du MSSS pour certains développements informatiques en lien avec le DSQ ou le MSSS (9,7 M\$) ainsi que provision pour nouveaux projets ou imprévus. ^

- Les informations sont disponibles au tableau de bord (site Internet – <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>)
- Cette sous-question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.
- Veillez-vous référer à la question n° 11.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 57

- a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.
- b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

RÉPONSE NO 57

- a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- b) La Régie ne verse aucune indemnité de retraite additionnelle au règlement monétaire prévu aux conditions de travail lors d'un départ à la retraite.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 58

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

RÉPONSE NO 58

La réponse à cette question est fournie à la question 15 c) et 15 f).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 59

Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :

- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
- b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
- d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2016-2017.

RÉPONSE NO 59

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 60

Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2015-2016 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

RÉPONSE NO 60

L'information sera présentée au *Rapport annuel 2015-2016* des ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 61

Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 et 2015-2016 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

RÉPONSE NO 61

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

QUESTION NO 62

Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2014-2015 et 2015-2016, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisation à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant :

- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
- c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

RÉPONSE NO 62

Ordre professionnel	2015-2016	
	Nombre cotisations	Montant
Barreau du Québec	24	51 408 \$
Chambre des notaires du Québec	3	4 055 \$
Association des archivistes du Québec	1	236 \$
Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec	1	435 \$
Total	29	56 134 \$

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 427

Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées et à venir dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017. Fournir également le détail de toute autre demande de compressions du Conseil du Trésor.

RÉPONSE NO 427

Année	Contexte	Compressions réalisées et à venir
2015-2016	Cible d'ETC 15-16 (C.T. 214608 du 28 janvier 2015)	Cible d'ETC 2015-2016 est de 1 521 (coupure de 3 % par rapport à la cible 14-15 de 1568)
	Cible d'économie pour l'exercice 2015-2016 (C.T. 214606 du 20 janvier 2015)	Coupure de 3 % sur le budget en lien avec le C.T. 214608
	Reconduction du (C.T. 213871) sur les mesures annoncées par le gouvernement le 24 avril 2014	Gains de productivité représentant 2 % de la masse salariale Réduction des dépenses de fonctionnement de 3 %
	Mesures de contrôle des dépenses (C.T. 215173 du 16 juin 2015)	Réductions des dépenses de fonction, de formation, de temps supplémentaire, de frais de déplacements, octroi de contrats.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 428

Sommes dépensées en 2015-2016 par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Précisez s'il s'agit d'achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE NO 428

Provenance	Dépenses en informatique 2015-2016 au 29 février 2016			
	Interne	Externe	CSPQ	TOTAL
Logiciels		129 271,65 \$		129 271,65 \$
Matériel		1 488 914,81 \$		1 488 914,81 \$
Services informatiques*		4 984 459,96 \$	3 713 117,48 \$	8 697 577,44 \$
Services professionnels	- \$	5 493 605,66 \$	3 319 518,70 \$	8 813 124,36 \$
Total	- \$	12 096 252,08 \$	7 032 636,18 \$	19 128 888,26 \$

*Contrats d'entretien et d'évolution

Note : Ces coûts tiennent compte des budgets opérationnels seulement

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 429

Liste de tous les sondages effectués en 2015-2016, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.

RÉPONSE NO 429**Liste des sondages effectués en 2015-2016¹ :**

Sujet	Coût total	Firme retenue
Sondage de la satisfaction des usagers de la boîte de courriel sécurisée des professionnels de la santé et des dispensateurs de services (contrat terminé)	2 858 \$	Aramis Recherche et analyse marketing Internet inc.
Sondage de la satisfaction des personnes assurées, ou de leur représentant, après que la Régie ait rendu une décision suite à une demande de révision (contrat terminé)	6 325 \$	Advanis Jolicoeur
Sondage de la satisfaction des usagers du portail des professionnels de la santé et des dispensateurs de services (contrat en cours)	1 300 \$	Marketing Léger inc.
Sondage de la satisfaction des personnes assurées ayant appelé à la Régie (contrat terminé)	9 250 \$	SOM Recherches et sondages
TOTAL	19 733 \$	

¹Données au 29 février 2016

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 430

Liste des services médicaux assurés en 2015-2016 et les dépenses effectuées pour chacun de ces services.

RÉPONSE NO 430

Les services médicaux assurés sont ceux qui sont requis au point de vue médical et qui sont rendus par les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes en établissement, en cabinet privé ou au domicile des malades. Ces services sont, entre autres :

- les visites et les examens;
- les consultations;
- les traitements psychiatriques;
- les actes diagnostiques et thérapeutiques;
- la chirurgie;
- la radiologie;
- l'anesthésie.

La plupart des services de laboratoire et certains examens spécialisés, tels l'ultrasonographie, la thermographie, la tomодensitométrie, l'usage des radionucléides in vivo et l'imagerie par résonance magnétique, ne sont assurés qu'en centre hospitalier.

Voir le tableau à la page suivante pour les coûts 2015-2016 de ces services assurés.

Dépenses des services médicaux 2015-2016 *

<u>Type de rémunération</u>	<u>Type de service</u>	<u>000 \$</u>	<u>%</u>
Rémunération à l'acte et mixte	Examen et visite	2 158 752	47,87%
	Chirurgie	818 820	18,15%
	Consultation	623 881	13,83%
	Diagnostique et thérapeutique (PDT)	515 314	11,42%
	Radiologie diagnostique	243 478	5,40%
	Medico-administratif	55 606	1,23%
	Anesthésie - réanimation	56 422	1,25%
	Frais de déplacement	8 771	0,19%
	Autres	29 582	0,66%
	<i>Sous-total à l'acte (médecine et mixte)</i>	4 510 627	100,00%
		Frais de garde	552 162
	Rémunération mixte à forfait	457 308	
	Services de laboratoire	167 148	
	Forfaitaires, Hors Québec, ajustements, ...	206 519	
	sous-total (rémunération à l'acte et mixte)	5 893 764	
Rémunération à salaire et à la vacation			
. Vacation et honoraires		371 805	
. Salaire et honoraires fixes		71 037	
	sous-total (salaire et vacation)	442 842	
Rémunération à forfait et à primes			
. Forfaits		253 052	
. Primes		11 338	
	sous-total (forfaits et primes)	264 390	
Groupe de médecine familiale		72 823	
Avantages prévus au régime			
. Mesures incitatives et particulières		94 673	
. Assurance responsabilité professionnelle		58 275	
	sous-total (avantages prévus au régime)	152 948	
Autres programmes			
. Rémunération des résidents en médecine		266 071	
	TOTAL Services médicaux 2015-2016	7 092 838	

* Dépenses estimées 2015-2016

QUESTION NO 431

Liste des services non assurés en 2015-2016.

RÉPONSE NO 431

Certains services ne sont pas considérés comme des services assurés et sont exclus en vertu de l'article 22 du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie (RALAM). Leur coût doit donc être assumé par les personnes assurées. Ces services sont notamment :

- tout examen ou service non relié à un processus de guérison ou de prévention de la maladie;
- la psychanalyse sous toutes ses formes, à moins que tel service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement autorisé à cette fin par le ministre de la Santé et des Services sociaux;
- tout service dispensé à des fins purement esthétiques;
- toute chirurgie réfractive, sauf dans les cas suivants où il y a eu échec documenté au port de verres correcteurs et de lentilles cornéennes :
 - astigmatisme de plus de 3,00 dioptries, mesuré au plan cornéen, acquis à la suite d'un traumatisme, d'une pathologie cornéenne ou d'une chirurgie de la cornée considérée comme un service assuré;
 - anisométrie de plus de 5,00 dioptries, mesurée au plan cornéen, entraînant un déficit fonctionnel de la vision.
- tout service fourni par correspondance ou par voie de télécommunication, sauf les services de télésanté visés à l'article 108.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) dont la rémunération est payable en vertu de la Loi;
- tout service rendu par un professionnel à son conjoint ou à ses enfants;
- tout examen, toute expertise, tout témoignage, tout certificat ou autres formalités, lorsque requis aux fins de la justice, ou par une personne autre que celle qui a reçu un service assuré, sauf dans les cas suivants :
 - la constatation de décès;
 - l'examen médico-légal des victimes d'assauts sexuels;
 - l'examen exigé en vertu de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui;
 - l'examen exigé en vertu de la Loi sur le curateur public;
 - l'examen exigé en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec;
 - l'examen exigé en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles sauf le nouvel examen exigé par le ministre de la Sécurité du revenu en vertu de l'article 31 de cette Loi;
 - l'examen exigé en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse;

- toute visite faite dans le seul but d'obtenir le renouvellement d'une ordonnance;
- tout examen, tout vaccin, toute immunisation, toute injection faits :
 - à un groupe de personnes à moins que le professionnel duquel on requiert tel service n'ait obtenu au préalable l'autorisation par écrit de la Régie;
 - aux fins de scolarité à tous les degrés, de camps de vacances ou autres, d'une association ou d'un organisme;
- tout service rendu par un professionnel sur la base d'une entente ou d'un contrat avec un employeur ou une association ou organisme aux fins de rendre des services assurés à ses employés ou à leurs membres;
- tout ajustement de lunettes ou de lentilles de contact;
- toute ablation chirurgicale d'une dent ou d'un fragment dentaire faite par un médecin à moins que tel service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier dans l'un ou l'autre des cas suivants :
 - à une personne assurée âgée de moins de 10 ans;
 - à une personne assurée qui détient un carnet de réclamation en vigueur;
 - par anthrostomie;
- tous les actes d'acupuncture;
- l'injection de substances sclérosantes et l'examen dispensé à cette occasion :
 - dans les télangiectasies;
 - dans les pinceaux artérioveineux;
 - dans les varicosités des membres inférieurs;
 - dans les veines variqueuses des membres inférieurs lorsque ce service n'est pas rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- la thermographie, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- la mammographie utilisée aux fins de dépistage, à moins que ce service ne soit rendu sur ordonnance médicale, dans un lieu désigné, à une personne assurée âgée de 35 ans ou plus et à la condition qu'un tel examen n'ait pas été subi par cette personne depuis un an;
- l'usage des radionucléides *in vivo* chez l'humain, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- l'ultrasonographie, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier ou qu'il ne soit rendu, à des fins obstétricales, dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre local de services communautaires;
- la tomодensitométrie et l'imagerie par résonance magnétique, à moins que ces services ne soient rendus dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;

- la tomographie optique du globe oculaire et l'ophtalmoscopie confocale par balayage laser du nerf optique, à moins que ces services ne soient rendus dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier ou qu'ils ne soient rendus dans le cadre du service d'injection intravitréenne d'un médicament antiangiogénique en vue du traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge;
- tout service de radiologie rendu par un médecin :
 - s'il est requis en vue de dispenser un service non assuré ou non considéré comme assuré par règlement ou par la Loi;
 - s'il est requis par une personne autre qu'un médecin ou un dentiste;
 - s'il est rendu dans un laboratoire en vertu d'une entente conclue avec l'exploitant d'un centre médical spécialisé en application du premier alinéa de l'article 333.6 de la LSSSS;
- tout service d'anesthésie rendu par un médecin, s'il est requis en vue de dispenser un service non assuré ou non considéré comme assuré par règlement ou par la Loi;
- tout service de chirurgie rendu à des fins de transsexualisme, à moins que le service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier et sur la recommandation du chef du département clinique responsable des services de transsexualisme à l'Hôtel-Dieu de Montréal ou à l'Hôpital général de Montréal, ainsi que sur la recommandation d'un psychiatre exerçant dans un de ces deux centres hospitaliers;
- tout service qui n'est pas associé à une pathologie et qui est rendu par un médecin à une personne assurée âgée de 18 ans ou plus et de moins de 65 ans, à moins que cette personne ne détienne un carnet de réclamation en vigueur, pour un problème de daltonisme ou de réfraction dans le but d'obtenir ou de renouveler une ordonnance pour des lunettes ou des lentilles de contact;
- tout service de procréation assistée, sauf les services d'insémination artificielle y compris les services de stimulation ovarienne.

Les honoraires médicaux liés à la prestation de services médicaux assurés au Québec sont aussi couverts partout au Canada et à l'étranger; le remboursement de la Régie ne peut toutefois excéder le montant qu'elle aurait payé pour les mêmes services au Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 432

Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GACO), au 31 mars 2015 et au 31 mars 2016.

RÉPONSE NO 432

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 433

Répartition des médecins selon leur taux d'assiduité, en vertu des balises fixées par le ministre.

RÉPONSE NO 433

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 434

Bilan de l'entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d'assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l'atteinte des objectifs.

RÉPONSE NO 434

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

QUESTION NO 435

Copie des rapports trimestriels transmis par le comité paritaire en 2015-2016 en vertu des articles 26, 27, 31 et 33 de l'entente conclue avec la FMOQ en vue de surseoir à la mise en vigueur du projet de loi 20.

RÉPONSE NO 435

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

QUESTION NO 436

État de situation sur les frais accessoires.

RÉPONSE NO 436

En novembre 2015, la Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecins de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée a été sanctionnée. La loi clarifie et renforce les interdictions en matière de frais facturés aux personnes assurées sauf pour les éléments prévus aux ententes (notamment médicaments et substances anesthésiques) dont l'application demeurera la même pour la période transitoire.

La réglementation découlant de cette loi devrait être publiée au cours des prochains mois.

En date du 6 avril 2016, le projet de loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec et modifiant diverses dispositions législatives (PL92) a été déposé à l'Assemblée Nationale. Ce projet de loi donnerait à la Régie la capacité d'intervenir dans certaines situations problématiques de frais facturés aux personnes assurées.

L'unité d'inspection, dédiée à la vérification de la facturation de frais aux personnes assurées ainsi qu'à la prévention et à la formation auprès des professionnels de la santé et de leur personnel administratif, a, en date du 29 février 2016, effectué 1 178 visites d'inspection auprès des cliniques de la province actuellement recensées par la Régie. Ces visites ont impliqué 6207 professionnels de la santé, soit environ de 27% de l'ensemble des professionnels de la province, ventilés entre médecins spécialistes et omnipraticiens.

Parallèlement à l'unité d'inspection, une unité de traitement de la correspondance analyse les demandes de remboursement de frais facturés aux personnes assurées. À ce titre, depuis 2010, la Régie a remboursé environ 2 018 413 \$. Pour l'année 2015-2016, environ 2 846 demandes ont été analysées occasionnant des remboursements pour un montant total d'environ 40 000 \$.

QUESTION NO 437

Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.

RÉPONSE NO 437

Voir le tableau des laboratoires d'orthèses et de prothèses aux pages suivantes.

**Liste des laboratoires privés fournissant des orthèses, des prothèses
ou des produits pour le lymphoedème, par région administrative**

1) Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses

2) Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphoedème

Note : La liste des laboratoires et des succursales est disponible sur le site internet de la RAMQ

Région 01 - Bas-Saint-Laurent
Laboratoires orthopédiques Nouvelle Génération Inc. (1) 102-176, rue Rouleau Rimouski QC G5L 8W1
Ortho-Service B-340, rue Lafontaine Rivière-du-Loup QC G5R 3B1
Région 02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean
Clinique Orthèses du Lac 80, avenue Hudon Alma QC G8B 0A4
Idectro Inc. 201-390, rue de la Rivière Sainte-Hedwidge QC G0W 2R0
Solution C.M. Inc. 330, rue Saint-Vallier Chicoutimi QC G7H 4J1
Région 03 - Capital-Nationale
Prothèses & Orthèses La Capitale Inc. 189-850, boulevard Pierre-Bertrand Québec QC G1M 3K8
Laboratoire Pouliot Inc. 2185, chemin des Quatre-Bourgeois Québec QC G1V 1X8
Komforto clinique d'orthèses Inc. 130-777, boulevard Lebourneuf Québec QC G2J 1C3
Clinique Roy Boivin Orthésistes du pied 101-2900, chemin des Quatre-Bourgeois Québec QC G1V 1Y4
Savard ortho confort Inc. 1350, rue Cyrille-Duquet Québec QC G1N 2E5
Clinique Piedestal (1) 111-2425, boulevard Bastien Québec QC G2B 1B3
Orthèses Bionick Québec (9228-7101 QC INC) 430-3165, chemin Saint-Louis Québec QC G1W 4R4
Orthesia+ (1) 107-3291, chemin Sainte-Foy Québec QC G1X 3V2
Laboratoire Orthèses-Prothèses M. Tremblay Inc. (1) 823, 3e Avenue Québec QC G1L 2W8
Laboratoire Orthobourg Inc. 5150, boulevard Henri-Bourassa Québec QC G1H 3A8
Orthèse-prothèse Collège Mérici (1) 755, Grande Allée Ouest Québec QC G1S 1C1
Clinique d'orthèses plantaires Maheux & Perreault 1-340, rue Seigneuriale Québec QC G1C 3P9
Région 04 - Mauricie
Orthocentre Québec (1) B-950, boulevard Saint-Joseph Drummondville QC J2C 2C5
9207-7056 Québec Inc. Postur-O-Pieds (1) 1320A, boulevard Jean-de-Brébeuf Drummondville QC J2B 4T6
9260-9528 Québec Inc. (Savard Ortho-Confort) 400A-350, rue Saint-Jean Drummondville QC J2B 5L4

Liste des laboratoires privés fournissant des orthèses, des prothèses
ou des produits pour le lymphoedème, par région administrative

Région 05 - Estrie
Laboratoire Evo Inc. 60, rue Galt E Sherbrooke QC J1G 1X9
Orthèse Prothèse Rive Sud Inc. 1169, 12e Avenue Nord Sherbrooke QC J1E 2X4
Innovation paramédicale D.S. 1-70, place du Commerce Magog QC J1X 5G6
Région 06 - Montréal
9149-7362 Québec Inc. (Action Ortho Santé) 1560, avenue Dollard Lasalle QC H8N 1T6
Orthosport Canada (1997) Inc. (1) 4051, rue Sainte-Catherine Ouest Westmount QC H3Z 3J8
Laboratoire Bergeron 2540, boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC H2B 1V2
J-E. Hanger de Montréal Inc. 5545, rue Saint-Jacques Montréal QC H4A 2E3
Les Cliniques Orthésium Inc. 5945, boulevard Gouin Ouest Montréal QC H4J 1E5
Clinique & Laboratoire d'Orthèses J.B. Inc. 2495, rue Provost Lachine QC H8S 1R1
9038-7911 Québec Inc. (Actimed) 110-1605, boulevard Marcel-Laurin Saint-Laurent QC H4R 0B7
Laboratoire J. Slawner Ltée 5713, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal QC H3S 1Y7
Laboratoire orthopédique Alfaro-Fortier Inc. 40-7272, rue Maurice-Duplessis Rivière-des-Prairies QC H1E 6Z7
Les Équipements Médicus Ltée 5050, boulevard Saint-Laurent Montréal QC H2T 1R7
Centre Orthomedic P&S (1984) Inc. 3842, rue Jean-Talon Est Montréal QC H2A 1Y4
2330-2029 Québec Inc. (Médicus) 5135, 10e Avenue Montréal QC H1Y 2G5
Laboratoire Orthopédique St-Laurent Inc. 1435, rue du Collège Saint-Laurent QC H4L 2L5
Appareils Orthopédiques B.B.G. Inc. 5930, rue Sherbrooke Ouest Montréal QC H4A 1X7
Orthèse Biovélocité (1) 10209, avenue du Parc Georges Montréal QC H1H 4Y2
9073-1704 Québec Inc. Service Ortho JM (1) 3663, rue Ontario Est Montréal QC H1W 1S1
Laboratoire Pierre Marchildon Inc. (2) 10125, boulevard Saint-Laurent Montréal QC H3L 2N5
Région 07 - Outaouais
4340850 Canada Inc. Clinique Ortho Namac (1) 324 rue Main Gatineau QC J8P 5K3
Les orthèses V.R.A.M. Inc. (1) 87, boulevard Saint-Raymond Gatineau QC J8Y 1S6
Laboratoire orthopédique Pro-Orthotek Inc. (1) 665, boulevard de la Gappe Gatineau QC J8T 8G1

Liste des laboratoires privés fournissant des orthèses, des prothèses
ou des produits pour le lymphoedème, par région administrative

Région 08 - Abitibi-Témiscamingue
Stéphanie Ménard, Orthésiste 1-51, 13e Rue Rouyn-Noranda QC J9X 5H6
Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Ortho ML 587, Boul. Perron Maria QC G0C 1Y0
Région 12 - Chaudière-Appalaches
Les orthèses Audet (1) 1568, Route 277 bur. B Sainte-Justine QC G0R 1S0
Orthèse et Prothèse de Beauce Inc. 543, 90e Rue Est Saint-Georges-de-Beauce QC G5Y 3L1
Service Orthopédique Régional Inc. (1) 6616, rue Saint-Georges Lévis QC G6V 4H1
9069-0421 Québec Inc. (Clinique et laboratoire orthopédique de l'amiante) 16, rue Dumais Sud Thetford Mines QC G6G 3P9
9137-0080 Québec Inc. (Orthèses Bionick) 140-5500, boulevard de la Rive-Sud Lévis QC G6V 4Z2
Région 13 - Laval
Ortho Solution (1) 2171, boulevard Fleury Est Montréal QC H2B 1J9
Arthro-Med inc. 1769, boulevard des Laurentides Laval QC H7M 2P5
Orthoconcept 2008 Inc. 100-2101, boulevard le Carrefour Laval QC H7S 2J7
Laboratoire Podotech Inc. (1) 103-4707 Boul. des Laurentides Laval QC H7K 3G4
Laboratoire d'analyse du Pied M.D. Inc. (1) 240-1575, Boul. de l'Avenir Laval QC H7S 2N5
Région 14 - Lanaudière
Chaussures Villeneuve Inc. 123, boulevard Industriel Repentigny QC J6A 7K4
Laboratoire Bi-Op Inc. 30, chemin du Golf Ouest Saint-Charles-Borromée QC J6E 8X6
Centre orthopédique Joly Inc. 985, rue Papineau Joliette QC J6E 2L8
Orthèses Prothèses Terrebonne 1620, chemin Gascon Terrebonne QC J6X 3A3
Ortho-Mobile (1) 1020, rue des Épinettes Mascouche QC J7L 1J8
Région 15 - Laurentides
Equilibrium Inc. 6-500, boulevard Industriel Saint-Eustache QC J7R 5V3
Biotonik laboratoire orthopédique (1) 985, rue Paul-Sicotte Sainte-Thérèse QC J7E 4Z8
C.E.O. Medic Enr. 110-70, rue Dubois Saint-Eustache QC J7P 4W9
Laboratoire Bélanger 1052, rue Valiquette Sainte-Adèle QC J8B 2M3
Laboratoire Jean-Marc Ross Inc. (1) 720, rue de Saint-Jovite Mont-Tremblant QC J8E 3J8
9255-5135 Québec Inc. (Laboratoire Médecus franchise) 100-519, rue Curé-Labelle Blainville QC J7C 2H6

**Liste des laboratoires privés fournissant des orthèses, des prothèses
ou des produits pour le lymphoedème, par région administrative**

<p>Laboratoire Trimérix inc. 32, rue Dubois Saint-Eustache QC J7P 4W9</p>
<p>Centre Orthopédique Julie Larouche 495, boulevard Arthur-Sauvé Saint-Eustache QC J7P 4X4</p>
<p>Génération confort Inc. (2) 100-876 Boul. du Curé-Labelle Blainville QC J7C 2K9</p>
<p>Région 16 - Montérégie</p>
<p>Orthèse Prothèse Rive Sud Inc. 310-900 Boul. du Séminaire N St-Jean-sur-Richelieu QC J3A 1C3</p>
<p>G.O. Médical (1) 1042, rue de Parfondeval Boucherville QC J4B 6C2</p>
<p>9096-1251 Québec Inc. (Sporthotec) 160-72, boulevard Saint-Jean-Baptiste Châteauguay QC J6K 4Y7</p>
<p>Laboratoire Julien Paul Inc. 49, rue George Sorel-Tracy QC J3P 1B9</p>
<p>Équilibre 200-675, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Beloil QC J3G 4J1</p>
<p>L'Habel Orthèse (1) 72, avenue du Dauphine Candiac QC J5R 6E3</p>
<p>Orthèse Conseil 2082, boulevard Industriel Chambly QC J3L 4V2</p>
<p>Olivier Foulquier Orthésiste (1) 86-100, boulevard de Montarville Boucherville QC J4B 5M4</p>
<p>Orthèse Prothèse Rive Sud Inc. 127, rue Saint-Louis Lemoyne QC J4R 2L3</p>
<p>Les équipements orthopédiques de St-Hyacinthe Inc. 3380, avenue Cusson Saint-Hyacinthe QC J2S 8N9</p>
<p>Centre Orthèses-Prothèses Manus Ltée (1) 22A, rue Ellice Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 1C9</p>
<p>9018-8616 Québec Inc. (Orthèse Plus) (1) 127, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Basile-le-Grand QC J3N 1M2</p>
<p>Ortoech Inc. 5-3250, boulevard Rome Brossard QC J4Y 1V9</p>
<p>Ortho-Action Inc. 3288, boulevard Taschereau Greenfield Park QC J4V 2H6</p>
<p>Centre Orthopédique de Granby Inc. (2) 430, rue Boivin Granby QC J2G 2L1</p>
<p>Clinique d'orthèses plantaires Catherine Ducharme Inc. 535, rue Dufferin Granby QC J2G 9G3</p>

QUESTION NO 438

Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2016, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :

- a. les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;
- b. les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail;
- c. les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti;
- d. les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti maximum;
- e. les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément du revenu;
- f. les adhérents (adultes, étudiants, etc.);
- g. autres clientèles.

RÉPONSE NO 438

Puisque les données de février 2016 ne sont pas disponibles, la période d'avril 2015 à janvier 2016 est présentée dans le tableau de la page suivante.

SOMMAIRE DU RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

Avril 2015 à janvier 2016 (*)

CLIENTÈLE	NOMBRE DE PARTICIPANTS (****)	COÛT BRUT (M\$)	COÛT RAMQ (M\$)	FRANCHISE (M\$)	COASSURANCE (M\$)
PRESTATAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS (PAFDR)					
PAFDR adulte	158 346	164,8	164,8	- \$	- \$
PAFDR adulte (CSE) (**)	124 792	454,5	454,5	- \$	- \$
PAFDR moins de 18 ans	51 337	17,7	17,7	- \$	- \$
PAFDR étudiant 18-25 ans	4 953	2,0	2,0	- \$	- \$
Revendicateur de statut de réfugié (*****)	1 694	1,4	1,4	- \$	- \$
Sous-total	341 122	640,3	640,3	- \$	- \$
PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI (SRG)					
SRG max	30 794	73,4	73,4	- \$	- \$
SRG 94%	36 653	87,2	87,2	- \$	- \$
SRG partiel	447 586	927,9	750,8	72,6 \$	104,5 \$
Sans SRG	701 690	1 109,2	805,3	108,4 \$	195,5 \$
Sous-total	1 216 722	2 197,8	1 716,8	181,0 \$	300,1 \$
ADHÉRENTS (AD)					
AD adulte	911 038	760,9	559,8	93,6 \$	107,4 \$
AD moins de 18 ans et dépendant handicapé	174 417	56,3	56,3	- \$	- \$
AD étudiant 18-25 ans	30 297	12,2	12,2	- \$	- \$
Sous-total	1 115 751	829,4	628,3	93,6 \$	107,4 \$
AUTRES (***)		3,9	3,9	-	-
ENSEMBLE	2 671 900	3 671,3	2 989,3	274,6 \$	407,5 \$

(*) Excluant les recouvrements et le versement de sommes forfaitaires aux pharmaciens

(**) Contraintes sévères à l'emploi

(***) Autres programmes confiés à la RAMQ: MTS, Tuberculose, Achats de lits, Prestation de service pour contraception orale d'urgence, Frais d'emballage et transport d'urgence pour les thérapies parentérales

(****) Nombre de personnes ayant bénéficié du régime public d'assurance médicaments

(*****) Depuis le 30 juin 2012

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 439

Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1997.

RÉPONSE NO 439

Pour l'exercice 2014-2015, 246 879 enfants de moins de 18 ans (9,1 % des participants) ont bénéficié¹ du régime public d'assurance médicaments. Pour l'exercice 2015-2016, 225 754 enfants de moins de 18 ans (8,4 % des participants) ont aussi bénéficié¹ du régime public d'assurance médicaments. À noter que cette dernière donnée est jusqu'au 31 janvier 2016.

Nombre d'enfants de moins de 18 ans
ayant bénéficié du régime public d'assurance médicaments

2014-2015	2015-2016
246 879	225 754

¹ Ces enfants ont reçu au moins une ordonnance de médicaments dans le cadre du régime public d'assurance médicaments durant la période.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 440

Indiquez la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1997. Ajouter les prévisions pour 2016-2017.

RÉPONSE NO 440

En 2015-2016, la prévision du coût net des médicaments est de 3 493,3 M\$, soit une augmentation de 0,6 % par rapport à l'année précédente.

Croissance en pourcentage des coûts de médicaments assurés

	2014-2015	Prévisions¹ 2015-2016
Coûts nets (en M\$)	3 471,2	3 493,3
Croissance	5,1 %	0,6 %

¹ La prévision tient compte des ponctions de 133 M\$ sur les honoraires des pharmaciens.

QUESTION NO 441

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies.

RÉPONSE NO 441

La politique du médicament prévoit que les fabricants de médicaments génériques peuvent légalement verser des allocations professionnelles au pharmacien propriétaire. Jusqu'au 20 avril 2011, le maximum permis était de 20 % de la valeur totale des ventes du fabricant à ce pharmacien. Par la suite, il est passé à 16,5 % jusqu'au 1^{er} avril 2012, alors qu'il est maintenant de 15 %. Un projet de règlement qui suspend ce plafond pour une durée de 3 ans a été publié à la Gazette officielle du Québec le 23 décembre 2015.

Ces allocations professionnelles doivent être utilisées pour financer les activités reliées à l'exploitation de la pharmacie en vue d'améliorer la prestation de services à la population. Par ailleurs, les chaînes et bannières de pharmacies ainsi que les fabricants de médicaments innovateurs ne peuvent pas consentir de ristournes aux pharmaciens.

La réglementation, en vigueur depuis le 4 novembre 2007, précise que le fabricant de médicaments génériques doit transmettre à la Régie au 1^{er} mars un rapport annuel faisant état des ventes de médicaments génériques inscrits sur la *Liste de médicaments* ainsi que de tous les avantages consentis aux pharmaciens. De plus, la réglementation spécifie que le pharmacien propriétaire doit tenir à jour un registre de tous les avantages dont il a bénéficié de la part d'un fabricant.

Selon les rapports reçus des fabricants au 1^{er} mars 2015 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, l'ensemble des fabricants de médicaments génériques ont déclaré avoir versé plus de 152 M\$ aux pharmaciens, soit près de 83 000 \$ par pharmacie.

Pour la même période, la Régie a demandé et reçu un certain nombre de registres de pharmaciens. Par la suite, les données fournies par les pharmaciens seront confrontées avec celles fournies par les fabricants. S'il y a lieu, des vérifications supplémentaires seront faites. Pour les années précédentes, la Régie s'est assurée de la concordance entre les données des rapports des fabricants et celles des pharmaciens.

Pour la période de janvier – décembre 2015, la Régie a reçu au 1^{er} mars 2016, les rapports annuels des fabricants.

Le projet de modification réglementaire portant sur le déplafonnement graduel des allocations professionnelles autorisées des pharmaciens a été adopté le 30 mars 2016 par le décret #258-2016 du Conseil des ministres. Il est publié à la Gazette officielle du Québec (no 15) du 13 avril 2016 et entrera en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication, soit le 28 avril 2016. Le déplafonnement graduel sur 3 ans se décline comme suit : 6 mois à 25%. 3 mois à 30% et 27 mois sans plafond.

QUESTION NO 442

Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de celui de la RAMQ.

RÉPONSE NO 442

Depuis sa création, la Loi sur l'assurance médicaments n'obligeait pas les entreprises, les organismes et les ordres professionnels qui voulaient abandonner leur régime collectif à informer la RAMQ de leur intention. Seuls leurs employés ou membres en étaient informés et ceux-ci devaient s'inscrire à la RAMQ s'ils n'avaient pas accès à un régime privé.

La Loi sur l'assurance médicaments prévoit, depuis 2005, que tout assureur en assurance collective, ou toute personne, qui administre un régime d'avantages sociaux, doit informer la RAMQ de toute modification à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux ayant pour effet de transférer des personnes admissibles couvertes par ce contrat ou ce régime au régime public. Cette obligation s'applique également à tout représentant en assurance ou représentant en assurance de personnes qui offre ou obtient la conclusion d'un contrat d'assurance ayant le même effet.

Au 31 décembre 2015, la RAMQ a été informée de 24 changements susceptibles d'entraîner un transfert de clientèles assurées par le privé au régime public. Il s'agit de fermetures d'usine, de grèves ou de lock-out, de mises à pied ou d'abandons de couverture.

QUÉSTION NO 443

Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et le nombre de rencontres à ce jour.

RÉPONSE NO 443

La Régie a deux rencontres annuelles prévues avec Rx&D. Celle-ci est une association de compagnies de pointe en recherche pharmaceutique. L'objectif de ces rencontres est d'informer les compagnies pharmaceutiques sur les processus administratifs de la Régie, notamment la codification des médicaments d'exception, ainsi que sur le développement d'outils destinés aux prescripteurs (par exemple : les formulaires spécifiques et les formulaires interactifs). En informant les compagnies, elles peuvent contribuer à la diffusion des outils, mais aussi à donner des renseignements exacts concernant les façons de faire de la Régie.

Au cours de la dernière année financière, deux rencontres ont eu lieu, soit le 14 mai 2015 et le 3 décembre 2015. Lors de la rencontre du 14 mai, deux représentants de la Régie étaient présents, soit madame Nathalie Dion, Directrice de l'évolution et de l'expertise pharmaceutique et monsieur Alain Albert, pharmacien expert dans cette même direction. Du côté de Rx&D, les représentants gouvernementaux étaient messieurs Serge Godin (Sanofi), Louis Rhéaume (Merck) et Philippe Carrier (Novartis) ainsi que madame Josée Lefebvre (Lilly). Enfin, à la rencontre du 3 décembre, monsieur Philippe Carrier était absent et madame Sophie Rochon (Janssen) s'est jointe au groupe.

QUESTION NO 444

Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :

- a. Nombre de médicaments génériques dans cette situation;
- b. Montant remboursé par la RAMQ;
- c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 444

Période ¹	Nombre de médicaments génériques	Montant remboursé par la RAMQ ²	Montant payé par le patient (excédent) ³
Du 1 ^{er} avril 2015 au 28 février 2016 ⁴	203	17 854 505 \$	7 169 197 \$

¹Le PMP peut être présent soit pendant toute la période d'étude ou seulement une partie de la période.

²C'est le montant payé par la Régie incluant les honoraires des pharmaciens et après contribution.

³C'est le montant payé par l'assuré en plus de sa contribution s'il y a lieu.

⁴Compte tenu qu'en date de l'extraction les données sont disponibles jusqu'au 28 février 2016, il manque le jour 29 dans les données de février 2016.

QUESTION NO 445

Détail des ententes conclues depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 28 (sommes déboursées, économies réalisées, médicaments visés etc.).

RÉPONSE NO 445

L'adoption du projet de loi 28, le 20 avril 2015¹, permet au ministre de la Santé et des Services sociaux de conclure des ententes d'inscription tant pour la Liste de médicaments du Régime général d'assurance médicaments que pour la Liste de médicaments des établissements de santé. Le contenu des ententes est confidentiel. La loi prévoit une reddition de comptes par l'entremise du rapport annuel de gestion du ministère, pour les ententes visant les médicaments utilisés dans les établissements de santé, et du rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec, dans le cas des médicaments couverts par le régime public d'assurance médicaments.

Pour ces deux processus de reddition de comptes, l'information qui sera publiée portera sur le nom des médicaments et des fabricants visés par une entente ainsi que sur le montant global versé par l'ensemble des fabricants, si au moins trois ententes visant trois fabricants différents étaient en vigueur au cours d'un exercice financier.

1 Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (2015, chapitre 8).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 446

Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 446

Période ¹	Montant remboursé par la RAMQ ²
Du 1 ^{er} avril 2015 au 28 février 2016 ³	1 205 241 377 \$

¹ Le PMP peut être absent soit pendant toute la période d'étude ou seulement une partie de la période.

² C'est le montant net payé par la Régie incluant les honoraires des pharmaciens et après contribution.

³ Compte tenu qu'en date de l'extraction les données sont disponibles jusqu'au 28 février 2016, il manque le jour 29 dans les données de février 2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 447

Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :

- a. Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;
- b. Montant remboursé par la RAMQ;
- c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 447

Période ¹	Nombre de médicaments innovateurs	Montant remboursé par la RAMQ ²	Montant payé par le patient (excédent) ³
Du 1 ^{er} avril 2015 au 28 février 2016 ⁴	51	13 380 578 \$	3 794 189 \$

¹ Le PMP peut être présent soit pendant toute la période d'étude ou seulement une partie de la période.

² C'est le montant payé par la Régie incluant les honoraires des pharmaciens et après contribution.

³ C'est le montant payé par l'assuré en plus de sa contribution s'il y a lieu.

⁴ Vu qu'en date de l'extraction les données sont disponibles jusqu'au 28 février 2016, il manque le jour 29 dans les données de février 2016.

QUESTION NO 448

Montant remboursé pour des médicaments d'exception, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 448

Pour l'année civile 2015, le montant de la composante médicament pour les médicaments d'exception est de 1 189,3 M\$¹.

Évolution du coût des médicaments d'exception
dans le régime public d'assurances médicaments

Année civile	Coût du médicament (M\$)
2015	1 189,3

¹ Ce montant exclut les honoraires payés aux pharmaciens mais inclut la marge du grossiste.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 449

Montant remboursé pour des médicaments génériques, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 449

Période d'avril 2015 à janvier 2016

MÉDICAMENTS	COÛTS DES MÉDICAMENTS (M\$)	%
INNOVATEURS	1 844,9	72,1%
GÉNÉRIQUES	692,8	27,1%
AUTRES	19,8	0,8%
TOTAL	2 557,5	100,0%

* Le coût des médicaments ne comprend pas les honoraires payés aux pharmaciens

QUESTION NO 450

Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 450

La réponse à cette question est fournie à la question particulière numéro 449 de l'opposition officielle.

QUESTION NO 451

État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2015-2016 et projections pour 2016-2017.

RÉPONSE NO 451

Le Québec est membre de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP) depuis septembre 2015. Les travaux de l'APP comportent deux volets : la négociation d'ententes d'inscription pour les médicaments innovateurs et l'établissement de balises de prix en ce qui concerne les médicaments génériques.

Depuis son adhésion à l'APP, le Québec a amorcé les travaux requis pour se joindre à la plupart des ententes d'inscription conclues par l'APP au cours des dernières années et s'est joint aux négociations en cours pour plusieurs produits. Bien que le Québec ait adhéré à l'APP, le rôle de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) dans l'évaluation des médicaments aux fins de l'inscription est maintenu. Ainsi, dans tous les cas, la possibilité de conclure une entente d'inscription n'est considérée que si l'INESSS a reconnu préalablement la valeur thérapeutique d'un médicament.

Pour ce qui est des économies découlant de l'adhésion du Québec au volet « médicaments innovateurs », un processus de reddition de comptes a été prévu dans le projet de loi 28 qui a été adopté le 20 avril 2015¹. Pour les médicaments couverts par le régime public d'assurance médicaments, la reddition de comptes s'effectuera dans le cadre du rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec, alors que, dans le cas des médicaments utilisés dans les établissements de santé, la reddition de comptes sera effectuée dans le rapport annuel de gestion du ministère.

En ce qui concerne les produits génériques, le Québec a profité de chaque vague de baisses de prix survenues depuis avril 2013, en raison de la mise en œuvre de balises de prix par l'APP. En effet, l'engagement réglementaire du fabricant prévoit que celui-ci doit consentir au régime public québécois le meilleur prix au Canada. L'élargissement de la portée de la balise de prix de 18 % du prix de la version innovatrice correspondante à quatre molécules additionnelles, en avril 2015, a procuré des économies de 15 M\$ au régime public d'assurance médicaments. La portée de la balise de 18 % est élargie à quatre molécules supplémentaires en avril 2016.

¹ Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (2015, chapitre 8).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 452

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :

- a. le budget total pour 2015-2016 et indiquer la comparaison avec 2016-2017;
- b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2016-2017.

RÉPONSE NO 452

La dépense probable pour 2015-2016 est de 2 416,5 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 453

Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :

- a. le budget total pour 2015-2016 et indiquer la comparaison avec 2016-2017;
- b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2016-2017.

RÉPONSE NO 453

La dépense probable pour 2015-2016 est de 4 559,5 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 454

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 454

Voir le tableau à la page suivante.

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique

Revenus moyens des médecins spécialistes
du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

<u>Spécialité</u>	<u>Nombre</u>	<u>Revenus moyens bruts</u>	<u>Frais de cabinet</u>	<u>Revenus moyens nets</u>
Allergie	59	362 751 \$	63 209 \$	299 542 \$
Cardiologie	405	480 478 \$	17 265 \$	463 213 \$
Dermatologie	153	386 648 \$	89 936 \$	296 712 \$
Gastroentérologie	199	478 385 \$	16 429 \$	461 956 \$
Pneumologie	217	419 843 \$	10 204 \$	409 639 \$
Médecine interne	463	443 108 \$	7 904 \$	435 204 \$
Physiatrie	68	383 556 \$	74 743 \$	308 813 \$
Neurologie	226	348 832 \$	27 424 \$	321 408 \$
Pédiatrie	543	375 560 \$	31 745 \$	343 816 \$
Psychiatrie	969	392 729 \$	8 245 \$	384 485 \$
Radio-oncologie	112	432 274 \$	93 \$	432 181 \$
Néphrologie	161	405 676 \$	7 504 \$	398 172 \$
Endocrinologie	123	314 215 \$	32 445 \$	281 770 \$
Rhumatologie	99	342 776 \$	59 988 \$	282 789 \$
Santé communautaire	159	252 427 \$	2 006 \$	250 421 \$
Gériatrie	63	435 330 \$	6 \$	435 324 \$
Médecine d'urgence	125	372 364 \$	550 \$	371 814 \$
Spécialités médicales	4144	399 720 \$	19 708 \$	380 012 \$
Anesthésiologie	647	482 360 \$	1 205 \$	481 156 \$
Chirurgie générale	456	477 338 \$	14 187 \$	463 150 \$
Chirurgie orthopédique	272	446 214 \$	9 670 \$	436 545 \$
Chirurgie plastique	91	396 917 \$	12 233 \$	384 684 \$
Obstétrique-gynécologie	446	508 982 \$	91 714 \$	417 268 \$
Neurochirurgie	65	454 435 \$	2 929 \$	451 506 \$
Ophthalmologie	282	645 965 \$	95 987 \$	549 979 \$
Oto-rhino-laryngologie	193	429 059 \$	51 337 \$	377 722 \$
Urologie	150	463 099 \$	39 022 \$	424 077 \$
Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique	62	606 806 \$	335 \$	606 471 \$
Chirurgie vasculaire	36	513 742 \$	3 409 \$	510 333 \$
Spécialité chirurgicales	2053	497 931 \$	45 923 \$	452 007 \$
Anatomo-pathologie*	215	435 138 \$	418 \$	434 720 \$
Microbiologie	180	396 183 \$	1 488 \$	394 694 \$
Biochimie	57	323 267 \$	833 \$	322 434 \$
Hématologie-oncologie	237	423 847 \$	602 \$	423 245 \$
Radiologie	548	661 474 \$	126 633 \$	534 842 \$
Médecine nucléaire	97	404 439 \$	- \$	404 439 \$
Génétique	25	413 041 \$	568 \$	412 473 \$
Spécialités laboratoire	1359	511 987 \$	51 477 \$	460 510 \$
Ensemble	8203	449 417 \$	30 073 \$	419 344 \$

*En date de mars 2016, le mode de rémunération des anatomo-pathologistes comprend une validation rétroactive qui n'est pas encore connue, ce qui pourrait avoir un impact sur les revenus présentés.

Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 13 521 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 121 368 \$ sont retenus.

Les revenus provenant de la CSST sont inclus sauf l'expertise médicale.

Les bourses pour les chercheurs boursiers, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent un plafonnement de gains de pratique ou un plafonnement d'activité sont considérées.

Les frais de cabinet sont estimés à 35 % des revenus en cabinet privé sauf pour la radiologie où ces frais sont calculés à 70 %. Ces pourcentages sont historiques et n'ont pas fait l'objet de révision récente, il est donc recommandé d'analyser les revenus moyens nets avec prudence.

Les frais de cabinet provenant de la procréation assistée sont calculés distinctement par acte pour les revenus en cabinet privé des obstétriciens-gynécologues.

Les revenus présentés n'incluent pas la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement. Avec ces majoration et primes, le revenu moyen brut pour l'ensemble des médecins spécialistes passe à 462 782 \$ et le revenu moyen net à 432 710 \$.

QUESTION NO 455

Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 455

Revenus moyens des médecins omnipraticiens
incluant la composante technique

Pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

	2014-2015
Revenus moyens bruts :	278 146 \$
Frais de cabinet :	47 357 \$
Revenus moyens nets :	230 789 \$

Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 9 669 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 86 802 \$ sont retenus.

Les revenus provenant de la CSST sont inclus sauf l'expertise médicale. Les bourses pour les chercheurs en médecine de famille, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent le plafond trimestriel sont considérées.

Les frais de cabinet sont estimés à 35 % des revenus en cabinet privé. Ce pourcentage est historique et n'a pas fait l'objet de révision récente, il est donc recommandé d'analyser les revenus moyens nets avec prudence.

Les revenus présentés n'incluent pas la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement. Avec ces majorations et primes, le revenu moyen brut passe à 289 531 \$ et le revenu moyen net à 242 174 \$.

QUESTION NO 456

Liste des critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.

RÉPONSE NO 456

La Régie agit sur deux niveaux de contrôles :

A PRIORI (avant paiement)

La Régie vérifie à 100 % toutes les demandes de paiement qui lui sont transmises annuellement. Ce contrôle se fait de façon informatique et vérifie la présence et la validité de l'information inscrite sur la demande de paiement, soit :

- Les personnes ayant reçu les services sont admissibles au régime d'assurance maladie et au programme visé (ex. inscription auprès d'un médecin de famille pour des clientèles vulnérables);
- Le médecin
 - possède le droit de pratique de son ordre professionnel
 - a le droit de facturer selon la LAM (participant au Régime public, facture des services assurés)
 - sa facturation respecte les conditions prévues à l'entente ;
- Le service facturé est prévu aux ententes et qu'il est autorisé dans le contexte décrit à l'entente;
 - Certains actes sont bonifiés en fonction de l'âge du patient (rémunérer à la hausse si le patient à plus de X ans).
 - Certains actes ne peuvent être effectués que par des médecins d'une spécialité précise (ex : radiologiste)
 - Certains codes d'actes ne peuvent être facturés en cabinet.
- Le lieu de dispensation du service fait partie des lieux autorisés : établissement, clinique, territoire, etc.

A POSTERIORI (après paiement)

La Régie applique de nombreux contrôles avant paiement et bonifie sa vérification en appliquant des contrôles complémentaires après paiement sur des situations que les systèmes informatiques ne peuvent déceler. Par exemple, les contrôles après paiement permettent à la Régie de s'assurer que :

- Les services facturés correspondent aux services décrits par les médecins
- Les services facturés correspondent aux services reçus par les patients
- Les services facturés ont bel et bien été reçus par la personne assurée

Pour procéder à ces vérifications, la Régie analyse des dossiers cliniques et des profils statistiques pour détecter les médecins qui ont une facturation en écart. En effet, les outils de dépistage utilisés par la Régie lui permettent de cibler ces professionnels.

Elle procède également à des enquêtes et à la vérification des services rendus auprès des personnes assurées.

De plus, le nouveau système de rémunération des professionnels permet de recueillir davantage d'informations permettant d'accroître le nombre et la diversité des contrôles en matière de rémunération. En outre, les professionnels doivent fournir davantage d'éléments de facturation et de précision quant au service fourni, ce qui permet une exploitation différente et plus diversifiée des données de facturation favorisant ainsi la mise en place de nouveaux outils de dépistage.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 457

Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc., et ce, au 31 mars 2015 et au 31 mars 2016.

RÉPONSE NO 457

Nombre de médecins

<u>Type de centre</u>	<u>au 28 février 2015</u>	<u>au 29 février 2016</u>
CLSC	4 159	3 896
CH	14 789	14 977
CHSLD	206	222
	<hr/>	<hr/>
	16 218	16 336

Un médecin peut être actif dans plusieurs endroits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 458

Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlés.

RÉPONSE NO 458

Dans le cadre de ses opérations régulières, la Régie de l'assurance maladie du Québec est appelée à rendre un certain nombre de décisions à l'égard des personnes assurées ou des professionnels de la santé. Ces décisions font parfois l'objet d'appel ou de contestation. Les procureurs de la Régie doivent alors intervenir pour supporter les décisions de la Régie.

À ce chapitre, les frais encourus pour la période du 1^{er} avril 2015 au 29 février 2016 sont de 1,3 M\$ alors que le montant obtenu de ces interventions est de l'ordre de 28,1 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 459

Liste des causes devant les tribunaux en 2015-2016. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.

RÉPONSE NO 459

Les dossiers de la Régie sont entendus devant différentes instances.

Conseil d'arbitrage : 14 dossiers ont été ou sont actifs devant les conseils d'arbitrage pour la période du 1^{er} avril 2015 au 29 février 2016.

En vertu de l'article 54 de la Loi sur l'assurance maladie, un différend qui résulte de l'interprétation ou de l'application d'une entente est soumis à un conseil d'arbitrage exclusivement.

Les noms des professionnels de la santé qui sont les demandeurs ne peuvent être publiés en raison des règles de confidentialité prévues à la Loi sur l'assurance maladie et à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Tribunal administratif du Québec : 6 recours logés par un professionnel de la santé ont été ou sont actifs pour la période du 1^{er} avril 2015 au 29 février 2016 devant le Tribunal administratif du Québec; 233 demandes de révision logées par des personnes assurées ou des personnes que la Régie refuse de considérer comme assurées ont été ou sont actifs pour la période du 1^{er} avril 2015 au 29 février 2016 devant le Tribunal administratif du Québec.

Les noms des personnes concernées ou requérants ne peuvent être publiés en raison des règles de confidentialité prévues à la Loi sur l'assurance maladie et à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

De plus, en vertu de l'article 90 de la Loi sur la justice administrative, le nom des personnes visées par une décision rendue par la Section des affaires sociales du Tribunal administratif du Québec doit être omis.

Actions civiles : 57 dossiers ont été ou sont actifs devant les Tribunaux de droit commun pour la période du 1^{er} avril 2015 au 29 février 2016 (Cour du Québec, Cour supérieure, Cour d'appel).

Commission d'accès à l'information : 9 dossiers (demandes de révision) ont été ou sont actifs devant la CAI pour la période du 1^{er} avril 2015 au 29 février 2016.

QUESTION NO 460

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés de la RAMQ, par année, depuis cinq ans.

RÉPONSE NO 460

Entre le 1^{er} avril 2015 et le 29 février 2016, il y a 11 médecins désengagés à la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 461

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ, par année, depuis cinq ans, et par spécialité.

RÉPONSE NO 461

Entre le 1^{er} avril 2015 et le 29 février 2016, il y avait :

- 5 médecins omnipraticiens désengagés;
- 292 médecins omnipraticiens non participants;
- 6 médecins spécialistes désengagés;
- 103 médecins spécialistes non participants.

Pour les médecins spécialistes, voir les tableaux suivants

Statut	Médecins	2015-2016
Désengagé	Omnipraticiens	5
	Spécialistes	6
Non participant	Omnipraticiens	292
	Spécialistes	103
Total		406

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

Nombre de spécialistes désengagés

Statut	Spécialités	2015-2016
Désengagé	Anatomo-pathologie	
	Anesthésiologie	
	Cardiologie	
	Chirurgie générale	
	Chirurgie orthopédique	1
	Chirurgie plastique	
	Dermatologie	
	Endocrinologie et métabolisme	
	Médecine interne	1
	Médecine physique et réadaptation ¹	
	Neuro-chirurgie	
	Obstétrique et gynécologie	
	Ophtalmologie	3
	Oto-rhino-laryngologie/ chirurgie cervico-faciale	
	Pédiatrie	
	Psychiatrie	
Rhumatologie	1	
Urologie		
TOTAL		6

¹ Depuis le 25 novembre 2010, la physiothérapie se nomme désormais la médecine physique et réadaptation.

Nombre de spécialistes non participants

Statut	Spécialités	2015-2016
Non participant	Anatomo-pathologie	
	Anesthésiologie	5
	Cardiologie	1
	Chirurgie générale	8
	Chirurgie orthopédique	7
	Chirurgie plastique	17
	Chirurgie vasculaire	1
	Dermatologie	17
	Endocrinologie et métabolisme	2
	Médecine d'urgence	2
	Médecine interne	3
	Médecine nucléaire	1
	Médecine physique et réadaptation ¹	6
	Neuro-chirurgie	2
	Obstétrique et gynécologie	7
	Ophthalmologie	7
	Oto-rhino-laryngologie/ chirurgie cervico-faciale	2
	Pédiatrie	
	Psychiatrie	13
	Radiologie diagnostique	
Rhumatologie		
Urologie	2	
TOTAL		103

¹ Depuis le 25 novembre 2010, la psychiatrie se nomme désormais la médecine physique et réadaptation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 462

Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer depuis 2003-2004 :

- a. pour cause de retraite ;
- b. pour cause de décès ;
- c. pour cause de départ temporaire à l'étranger ;
- d. pour cause de départ définitif à l'étranger ;
- e. pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).

RÉPONSE NO 462

Les données détenues par la Régie aux fins de l'administration du régime d'assurance maladie lui sont transmises par le Collège des médecins du Québec et concernent le droit de pratique ainsi que l'inscription au tableau de l'Ordre.

Situations (Données officielles du CMQ)	Médecins omnipraticiens	Médecins spécialistes	Total
a. Retraite ⁽¹⁾	173	184	357
b. Décès	6	10	16
c. Autres			
Abandon de pratique ou radiation	118	163	281
Non renouvellement du permis	0	1	1
Départ temporaire à l'étranger ⁽²⁾			
Départ définitif à l'étranger ⁽²⁾			
Total	297	358	655

Le nombre de professionnels recensé dans la catégorie « retraité » n'est probablement pas complet. En effet, il est possible que des médecins soient toujours inscrits au *Tableau de l'ordre* avec un permis régulier alors que dans les faits ils ne facturent plus (ils désirent conserver leur droit de pratique).

La Régie ne dispose d'aucune donnée à ce sujet, ces renseignements n'étant pas requis aux fins de l'administration de la *Loi sur l'assurance maladie*. Toutefois, le nombre de médecins ayant quitté pour l'étranger est inclus dans la catégorie « Abandon de pratique ou radiation ».

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 463

Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.

RÉPONSE NO 463

Nombre de médecins : 11 (1^{er} mars 2015 ¹ au 29 février 2016)

Nombre de fois : 15 fois réparties sur quatre trimestres

Domaine de pratique : Le plafonnement sur la base de trimestres concerne les médecins omnipraticiens seulement.

¹ Il est à noter que le premier trimestre débute au 1^{er} mars et non au 1^{er} avril. Il s'agit d'une particularité découlant des ententes de rémunération afférentes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 464

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2015-2016. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.

RÉPONSE NO 464

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique	52
Nombre d'actes effectués en 2015-2016	16 906 actes 4 224 personnes assurées
Nombre de dentistes ayant atteint les plafonds	1 dentiste
Nombre de fois	1 fois
Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique	La Régie ne dispose pas de liste d'attente avec un nombre de patients calculé.

Données produites du 1^{er} mars 2015 au 29 février 2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 465

Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste des médicaments 2015-2016. Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait.

RÉPONSE NO 465

Le nombre de produits retirés de la Liste de médicaments entre le 1^{er} avril 2015 et le 29 février 2016 s'élève à 263. Parmi ces produits retirés, il y a 221 produits génériques (84 %) et 42 produits innovateurs (16 %).

La marque de commerce ou la dénomination commune, le DIN, l'indicateur innovateur - générique et le motif du retrait des produits concernés sont présentés dans le tableau ci-joint. Il est à noter que l'ensemble des produits retirés pour cette période ont été retirés de la Liste de médicaments à la demande du fabricant. De plus, ce dernier n'est pas tenu de fournir la raison du retrait lors de sa demande à la Régie.

Voir les tableaux aux pages suivantes.

**Produits retirés de la Liste de médicaments
entre le 1er avril 2015 et le 29 février 2016**

PRODUIT	DIN	INNOVATEUR GENÉRIQUE	MOTIF RETRAIT**	PRODUIT	DIN	INNOVATEUR GENÉRIQUE	MOTIF RETRAIT**
Acetaminophen	718858	Générique	1	Apo-Lisinopril/HCTZ	2261995	Générique	1
Acetaminophen	718866	Générique	1	Apo-Lithium Carbonate	2242837	Générique	1
Acetaminophen-Odan	2241201	Générique	1	Apo-Lithium Carbonate	2242838	Générique	1
Amlodipine Odan	2378744	Générique	1	Apo-Moclobemide	2232150	Générique	1
Amlodipine Odan	2378760	Générique	1	Apo-Moclobemide	2240456	Générique	1
Amlodipine Odan	2378779	Générique	1	Apo-Nitrazépam	2245230	Générique	1
Apo-Bromazepam	2177161	Générique	1	Apo-Nitrazépam	2245231	Générique	1
Apo-Bromazepam	2177188	Générique	1	Apo-Ofloxacin	2248398	Générique	1
Apo-Cimetidine	487872	Générique	1	Apo-Prazo	882801	Générique	1
Apo-Cimetidine	600059	Générique	1	Apo-Prazo	882828	Générique	1
Apo-Cimetidine	600067	Générique	1	Apo-Prazo	882836	Générique	1
Apo-Diltiaz TZ	2291037	Générique	1	Apo-Propranolol	504335	Générique	1
Apo-Diltiaz TZ	2291045	Générique	1	Apo-Sulin	778354	Générique	1
Apo-Diltiaz TZ	2291053	Générique	1	Apo-Sulin	778362	Générique	1
Apo-Diltiaz TZ	2291061	Générique	1	Apo-Theo LA	692697	Générique	1
Apo-Diltiaz TZ	2291088	Générique	1	Apo-Theo LA	692700	Générique	1
Apo-Docusate Sodium	2245079	Générique	1	Apo-Valproic	2238370	Générique	1
Apo-Doxepin	2049996	Générique	1	Aurothiomalate de sodium	2245458	Générique	1
Apo-Doxepin	2050005	Générique	1	Azithromycine pour Injection	2297566	Générique	1
Apo-Doxepin	2050013	Générique	1	Calax	806226	Générique	1
Apo-Doxepin	2050021	Générique	1	Cefprozil	2324180	Générique	1
Apo-Doxepin	2050048	Générique	1	Clindamycine SDZ	2385716	Générique	1
Apo-Erythro E-C	726672	Générique	1	Clindamycine (format pharmacie)	2230535	Générique	1
Apo-Erythro E-C	1925938	Générique	1	Clindesse	2306514	Innovateur	1
Apo-Feno-Micro	2243180	Générique	1	Codéine	544884	Générique	1
Apo-Ferrous Sulfate	1912518	Générique	1	Colchicine	621374	Générique	1
Apo-Folic	426849	Générique	1	Cordarone	2036282	Innovateur	1
Apo-Ibuprofen	506052	Générique	1	Crixivan	2229161	Innovateur	1
Apo-Lisinopril/HCTZ	2261979	Générique	1	Dantrium	1997653	Innovateur	1
Apo-Lisinopril/HCTZ	2261987	Générique	1	Dilaudid	627100	Innovateur	1

Les produits génériques retirés de la Liste de médicaments (221 produits) représentent 84% de l'ensemble des produits retirés (263) alors que les produits innovateurs (42 produits) représentent 16% pour la période observée.

** Description du motif de retrait

1 - À la demande du fabricant

**Produits retirés de la Liste de médicaments
entre le 1er avril 2015 et le 29 février 2016**

PRODUIT	DIN	INNOVATEUR GENÉRIQUE	MOTIF RETRAIT**	PRODUIT	DIN	INNOVATEUR GENÉRIQUE	MOTIF RETRAIT**
Dilaudid-HP	622133	Innovateur	1	Mépipridine	725765	Générique	1
Dimenhydrinate	392731	Générique	1	Métoclopramide injection	2185431	Générique	1
Diméthylsulfoxyde pour Irrigation	2243231	Générique	1	Mevacor	795852	Innovateur	1
Diodoquin	1997769	Innovateur	1	Mevacor	795860	Innovateur	1
Doak Oil	579955	Innovateur	1	Morphine	2382997	Générique	1
Doak-Oil Forte	579971	Innovateur	1	Morphine	2383004	Générique	1
Doribax	2332906	Innovateur	1	Morphine (sulfate de)	392561	Générique	1
Emolax	2374137	Générique	1	Mylan-Nabumétone	2244563	Générique	1
Etidrocal	2353210	Générique	1	Mylan-Olanzapine	2337924	Générique	1
Fenofibrate Micro (200 mg)	2286092	Générique	1	Nitrazadon	2229654	Générique	1
Fluconazole Injection	2248443	Générique	1	Nitrazadon	2229655	Générique	1
Gemfibrozil-600	2136058	Générique	1	Nortriptyline	2229764	Générique	1
Gentamicine	2242652	Générique	1	Nortriptyline-10	2229763	Générique	1
Héparine Léo	579718	Générique	1	Norvir Sec	2241480	Innovateur	1
Hexit	430617	Générique	1	Novo-Atorvastatin	2302675	Générique	1
Hexit	2245872	Générique	1	Novo-Atorvastatin	2302683	Générique	1
Hydromorphone	2145901	Générique	1	Novo-Atorvastatin	2302691	Générique	1
Hydroxyzine	742813	Générique	1	Novo-Atorvastatin	2302713	Générique	1
Incivek	2371553	Innovateur	1	NTP-Furosemide	2348306	Générique	1
Infufer	2221780	Générique	1	NTP-Furosemide	2348314	Générique	1
Jamp-Quinine	80040279	Générique	1	NTP-Glyburide	2345854	Générique	1
Jamp-Quinine (Caps.)	80040277	Générique	1	NTP-Glyburide	2345862	Générique	1
Lescol	2061562	Innovateur	1	NTP-Lorazepam	2347733	Générique	1
Lescol	2061570	Innovateur	1	NTP-Lorazepam	2347741	Générique	1
Levaquin	2236841	Innovateur	1	NTP-Lorazepam	2347768	Générique	1
Levaquin	2236842	Innovateur	1	NTP-Metoprolol 100 mg	2347032	Générique	1
Levaquin	2246804	Innovateur	1	NTP-Metoprolol 50 mg	2347024	Générique	1
Macugen	2267225	Innovateur	1	NTP-Naproxen	2346583	Générique	1
Maxipime	2163632	Innovateur	1	NTP-Naproxen	2346605	Générique	1
Maxipime	2163640	Innovateur	1	NTP-Naproxen 375 mg	2346591	Générique	1

Les produits génériques retirés de la Liste de médicaments (221 produits) représentent 84% de l'ensemble des produits retirés (263) alors que les produits innovateurs (42 produits) représentent 16% pour la période observée.

** Description du motif de retrait

1 - À la demande du fabricant

**Produits retirés de la Liste de médicaments
entre le 1er avril 2015 et le 29 février 2016**

PRODUIT	DIN	INNOVATEUR GÉNÉRIQUE	MOTIF RETRAIT**	PRODUIT	DIN	INNOVATEUR GÉNÉRIQUE	MOTIF RETRAIT**
NTP-Naproxen EC	2346613	Générique	1	Novo-Timol	1947796	Générique	1
NTP-Naproxen EC	2346648	Générique	1	Novo-Timol	1947818	Générique	1
NTP-Naproxen EC 375 mg	2346621	Générique	1	Novo-Timol	1947826	Générique	1
NTP-Trazodone	2345943	Générique	1	Novo-Veramil SR	2211920	Générique	1
NTP-Trazodone	2345951	Générique	1	NTP-Alprazolam	2346990	Générique	1
NTP-Trazodone	2345978	Générique	1	NTP-Alprazolam	2347008	Générique	1
Optimental	99004283	Innovateur	1	NTP-Amoxicillin	2345501	Générique	1
Ortho-Cept (28)	2042533	Innovateur	1	NTP-Amoxicillin	2345528	Générique	1
Oxsoralen	1907476	Innovateur	1	NTP-Amoxicillin	2345552	Générique	1
Oxsoralen Ultra	252654	Innovateur	1	NTP-Diclofenac 50 mg	2347849	Générique	1
Perative	99003511	Innovateur	1	NTP-Diclofenac SR	2347857	Générique	1
Perative	99003562	Innovateur	1	NTP-Doxycycline (Caps.)	2347687	Générique	1
pHl-Acet-Codéine 30	2254271	Générique	1	NTP-Doxycycline (Co.)	2347679	Générique	1
pHl-Acet-Codéine 60	2254263	Générique	1	NTP-Famotidine	2347636	Générique	1
pHl-Lithium Carbonate	2237006	Générique	1	NTP-Famotidine	2347644	Générique	1
pHl-Lithium Carbonate	2237007	Générique	1	NTP-Fenofibrate-S	2352370	Générique	1
pHl-Lithium Carbonate	2237008	Générique	1	NTP-Fenofibrate-S (160 mg)	2352389	Générique	1
pms-Atorvastatin	2313456	Générique	1	NTP-Furosemide	2348292	Générique	1
pms-Atorvastatin	2313464	Générique	1	pms-Norfloxacin	2246596	Générique	1
pms-Atorvastatin	2313472	Générique	1	pms-Nortriptyline	2177692	Générique	1
pms-Fluorométholone	2238568	Générique	1	pms-Nortriptyline	2177706	Générique	1
pms-Flutamide	2230104	Générique	1	pms-Salbutamol	2069571	Générique	1
pms-Gemfibrozil	2239951	Générique	1	pms-Travoprost Z	2424479	Générique	1
pms-Ibuprofen	836133	Générique	1	pms-Vancomycin	2241820	Générique	1
Novo-Diflunisal	2048493	Générique	1	pms-Vancomycin	2241821	Générique	1
Novo-Docusate	2020084	Générique	1	pms-Vancomycin	2430185	Générique	1
Novo-Fénofibrate Micronisé	2243551	Générique	1	Polycose	860891	Innovateur	1
Novo-Flutamide	2230089	Générique	1	Prednisone-50	607517	Générique	1
Novo-Ketotifen	2176084	Générique	1	Prezista	2324016	Innovateur	1
Novo-Nortriptyline	2231781	Générique	1	Prinivil	839388	Innovateur	1
Novo-Nortriptyline	2231782	Générique	1	Promote	99004615	Innovateur	1
Novo-Ticlopidine	2236848	Générique	1	Pulmocare	896969	Innovateur	1

Les produits génériques retirés de la Liste de médicaments (221 produits) représentent 84% de l'ensemble des produits retirés (263) alors que les produits innovateurs (42 produits) représentent 16% pour la période observée.

** Description du motif de retrait:

1 - À la demande du fabricant

**Produits retirés de la Liste de médicaments
entre le 1er avril 2015 et le 29 février 2016**

PRODUIT	DIN	INNOVATEUR GENÉRIQUE	MOTIF RETRAIT**	PRODUIT	DIN	INNOVATEUR GENÉRIQUE	MOTIF RETRAIT**
Quetiapine	2387816	Générique	1	Sandoz Nitrazepam	2234007	Générique	1
ratio-Clonazepam	2103656	Générique	1	Sandoz Pamidronate	2264986	Générique	1
ratio-Clonazepam	2103737	Générique	1	Sandoz Paroxetine	2269422	Générique	1
ratio-Cyclobenzaprine	2236506	Générique	1	Sandoz Paroxetine	2269449	Générique	1
ratio-Diltiazem CD	2229784	Générique	1	Sandoz Pindolol	2261804	Générique	1
ratio-Fluvoxamine	2218461	Générique	1	Sandoz Prednisolone	1916203	Générique	1
ratio-Gabapentin	2260913	Générique	1	Sandoz Tamsulosin	2295121	Générique	1
ratio-Gabapentin	2260921	Générique	1	Sandoz Terbinafine	2262177	Générique	1
ratio-lpra Sal UDV	2243789	Générique	1	Sandoz Tobramycine	2241755	Générique	1
ratio-lpratropium UDV	2097168	Générique	1	Sandoz Topiramate	2260050	Générique	1
ratio-lpratropium UDV	2097176	Générique	1	Sandoz Topiramate	2260069	Générique	1
ratio-Levobunolol	2031159	Générique	1	Sandoz Topiramate	2267837	Générique	1
ratio-Levobunolol	2031167	Générique	1	Sandoz Valproic	2239714	Générique	1
ratio-Minocycline	1914138	Générique	1	Selax	2006596	Générique	1
ratio-Minocycline	1914146	Générique	1	Sennosides	2089653	Générique	1
ratio-Salbutamol	1986864	Générique	1	Simvastatin-Odan	2378884	Générique	1
ratio-Valproic	2140063	Générique	1	Simvastatin-Odan	2378892	Générique	1
Relafen	2083531	Innovateur	1	Simvastatin-Odan	2378906	Générique	1
Relafen	2083558	Innovateur	1	Simvastatin-Odan	2378914	Générique	1
Sandoz Alendronate	2288079	Générique	1	Simvastatin-Odan	2378922	Générique	1
Sandoz Ciprofloxacine	2387131	Générique	1	Stieva-A	587966	Innovateur	1
Sandoz Clonazepam	2233982	Générique	1	Tazocin	2170795	Innovateur	1
Sandoz Clonazepam	2233985	Générique	1	Tazocin	2170809	Innovateur	1
Sandoz Fluvoxamine	2247054	Générique	1	Tazocin	2170817	Innovateur	1
Sandoz Fluvoxamine	2247055	Générique	1	Teva Anastrozole	2313049	Générique	1
Sandoz Loperamide	2257564	Générique	1	Teva Galantamine ER	2377950	Générique	1
Sandoz Lovastatin	2247056	Générique	1	Teva Galantamine ER	2377969	Générique	1
Sandoz Lovastatin	2247057	Générique	1	Teva Galantamine ER	2377977	Générique	1
Sandoz Montelukast	2358611	Générique	1	Teva Ramipril/HCTZ	2388332	Générique	1
Sandoz Nitrazepam	2234003	Générique	1	Teva Ramipril/HCTZ	2388340	Générique	1

Les produits génériques retirés de la Liste de médicaments (221 produits) représentent 84% de l'ensemble des produits retirés (263) alors que les produits innovateurs (42 produits) représentent 16% pour la période observée.

** Description du motif de retrait

1 - À la demande du fabricant

Produits retirés de la Liste de médicaments entre le 1er avril 2015 et le 29 février 2016							
PRODUIT	DIN	INNOVATEUR GENÉRIQUE	MOTIF RETRAIT**	PRODUIT	DIN	INNOVATEUR GENÉRIQUE	MOTIF RETRAIT**
Teva Ramipril/HCTZ	2388359	Générique	1				
Teva Ramipril/HCTZ	2388367	Générique	1				
Teva Ramipril/HCTZ	2388375	Générique	1				
Teva-Fenofibrate-S (160 mg)	2289091	Générique	1				
Théochron	599905	Générique	1				
Théochron	631701	Générique	1				
Ticlopidine	2343045	Générique	1				
Timentin	1916939	Innovateur	1				
Urémol	398179	Générique	1				
Vancomycine	2394650	Générique	1				
Warfarin	2344025	Générique	1				
Warfarin	2344033	Générique	1				
Warfarin	2344041	Générique	1				
Warfarin	2344068	Générique	1				
Warfarin	2344076	Générique	1				
Warfarin	2344084	Générique	1				
Warfarin	2344114	Générique	1				
Zenhale	2361744	Innovateur	1				
Zocor	884324	Innovateur	1				

Les produits génériques retirés de la Liste de médicaments (221 produits) représentent 84% de l'ensemble des produits retirés (263) alors que les produits innovateurs (42 produits) représentent 16% pour la période observée.

** Description du motif de retrait

1 - À la demande du fabricant

QUESTION NO 466

Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE NO 466

La structure organisationnelle de suivi des coûts d'administration ne permet pas d'obtenir une évaluation précise des coûts reliés à chaque programme spécifique. Pour le programme de médicaments d'exception, on peut difficilement isoler son coût par rapport à celui du Régime public d'assurance médicaments. Toutefois, on peut confirmer qu'environ 24 ETC sont affectés au traitement direct des demandes provenant des médecins; 11 autres ETC sont affectés à l'administration plus générale de ce programme. D'autres effectifs peuvent également contribuer à ce programme, mais de façon plus ponctuelle; ceux-ci varient selon les besoins (amélioration et entretien des systèmes informatiques, par exemple).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 467

Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008-2009.

RÉPONSE NO 467

Voir les tableaux aux pages suivantes

Profil de la clientèle selon le sexe, l'âge, la composition familiale et le type d'aide

		2016-02-29*	
Sexe		Nombre	%
Femme		64 090	72%
Homme		25 248	28%
Âge		Nombre	
Moins de 65 ans		22 732	25%
65 - 74 ans		19 939	22%
75 ans ou plus		46 667	52%
Composition		Nombre	
Personne seule		61 506	69%
Couple ou famille		27 832	31%
Type d'aide	Âge	Nombre	
Fixe	Moins de 65 ans	11 616	13%
	65 -74 ans	6 680	7%
	75 ans ou plus	11 577	13%
Variable	Moins de 65 ans	11 116	12%
	65 -74 ans	13 259	15%
	75 ans ou plus	35 090	39%
Total		89 338	100%

* Données partielles pour 2015-2016 concernant l'aide versée.

Données produites par EXC8 au 29 février 2016

BILAN DES SOMMES INVESTIES
Sommes versées en aides fixe/variable et compensatoire (en millions \$)

	2015-2016 ¹
Aides fixe/variable versées aux clients	50,57
Aide compensatoire versée aux entreprises	20,09
TOTAL	70,66

¹ Données partielles pour 2015-2016 (jusqu'au 29 février 2016) concernant l'aide fixe/variable versée.

**Évolution du nombre d'heures de services rendus par groupe d'âge et type d'aide financière pour la période
du 1er avril 2008 au 29 février 2016**

Catégorie d'âge	2015-2016 ¹
Moins de 65 ans	1 532 301
Aide fixe	677 521
Aide variable	854 781
65 ans à 74 ans	1 038 764
Aide fixe	310 834
Aide variable	727 931
75 ans et plus	2 794 618
Aide fixe	559 707
Aide variable	2 234 911
Total	5 365 683
Aide fixe	1 548 062
Aide variable	3 817 623

¹ Données au 29 février 2016

Source: bilan PFSAD, Tableau 13

Données produites par EXC8 au 29 février 2016

Répartition des entreprises selon les régions par année

	29-févr-16
Région	Nombre
Bas-Saint-Laurent	8
Saguenay-Lac Saint-Jean	5
Capitale Nationale	7
Mauricie et Centre-du-Québec	13
Estrie	8
Montréal	9
Outaouais	4
Abitibi-Témiscamingue	7
Côte-Nord	5
Nord-du-Québec	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6
Chaudière-Appalaches	8
Laval	1
Lanaudière	5
Laurentides	6
Montréal	9
Total des entreprises accréditées	102

QUESTION NO 468

Provenance des sommes affectées au PEFSAD (enveloppes, fonds, programme).

RÉPONSE NO 468

Le PEFSAD est un programme gouvernemental mis sur pied en 1997 dans le but de structurer l'offre de service en aide domestique, soutenir financièrement la demande des personnes âgées en perte d'autonomie et à faible revenu, créer de l'emploi et lutter contre le travail au noir.

Ce programme est placé sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ce dernier en a confié la gestion à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (décret 925-99).

Les sommes affectées au PEFSAD sont issues des fonds du MSSS. En 2014-2015, le MSSS a investi 76,8 millions de dollars dans le PEFSAD :

- 57,7 millions de dollars en aide aux clients
- 19,1 millions de dollars en aide aux entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD).

Le PEFSAD est accessible à toute la population québécoise. Sur la base de services d'aide domestique rendus par une entreprise d'économie sociale en aide domestique (EESAD) reconnue pour les fins du programme, une réduction du tarif horaire exigé par cette entreprise est consentie à la personne qui bénéficie du programme.

L'aide minimale et maximale, accordée sous forme d'exonération à la personne, est payée par la RAMQ à l'EÉSAD. Une exonération de 4 \$ est accordée par heure de service (aide fixe) et une exonération additionnelle de 0,60 \$ à 9 \$ (aide variable) aux personnes de 65 ans et plus à faible revenu ou de moins de 65 ans sur référence de l'établissement qui s'ajoute au 4 \$ d'aide fixe. Ceci porte à 13 \$ l'exonération totale maximale pour les personnes démunies financièrement. Ainsi, la personne ne paie que la différence entre le tarif exigé par l'entreprise et le montant d'aide qui lui est accordé.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 469

Nouvelles sommes ajoutées au PEFSAD en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017.

RÉPONSE NO 469

La réponse à cette question est fournie à la question particulière numéro 468 de l'opposition officielle.

QUESTION NO 470

Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes.

RÉPONSE NO 470

Pour l'exercice 2015-2016, un total de 430 plaintes ont été reçues au bureau du Commissaire aux plaintes des personnes assurées de la Régie de l'assurance maladie du Québec concernant tous les services et programmes administrés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 471

Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.

RÉPONSE NO 471

- Courriels de demandes d'information en provenance des personnes assurées traitant de la facturation de frais accessoires: 1 851;
- Courriels de demandes d'information en provenance des professionnels de la santé concernant les frais accessoires : 97;
- Courriers de demandes d'information sur les frais accessoires: 76;
- Courriers de demandes de remboursement de frais accessoires: 3 413;
- Appels téléphoniques concernant les frais accessoires : cette information n'est pas disponible.

QUESTION NO 472

Effectifs affectés :

- a. À l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ;
- b. Au dossier des GMF;
- c. Au traitement des médicaments d'exception;
- d. Au DSQ;
- e. Au registre des consentements au don d'organes et de tissus.

RÉPONSE NO 472

- a. L'étude ou la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 touchant la RAMQ est complétée pour la mise en œuvre des projets depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection de certains renseignements de santé (LPCRS) en juin 2013.
- b. L'équivalent de 1 ETC est affecté au support opérationnel et à l'entretien de l'application en lien avec les GMF : inscription et mises à jour des GMF et des patients auprès d'un médecin de famille, le tout supporté par une transaction en ligne ou par des échanges de système à système.
- c. 24 personnes sont affectées directement au traitement des demandes d'autorisation des patients et médicaments d'exception (en excluant les gestionnaires).
- d. 69 effectifs sont affectés au DSQ. Par ailleurs, le Conseil du trésor a octroyé des effectifs additionnels à la Régie (CT 213126) en 2013-2014 pour notamment maintenir à l'interne les emplois stratégiques en RI, dont ceux pour le Dossier santé Québec.
- e. L'équivalent de 5 ETC, pris à même l'enveloppe des effectifs de la Régie, sont affectés à l'administration du Registre de consentement du don d'organes et de tissus. En plus de l'admissibilité du Registre, la Régie a consacré des efforts notamment à sa coordination, et son évolution durant sa première année de vie.

QUESTION NO 473

Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.

RÉPONSE NO 473

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, la Régie s'engage sur des délais habituels de réponse à une demande complète d'autorisation pour un médicament d'exception, soit :

- 24 heures si cette demande porte sur un médicament requis de façon urgente (signalé par une étoile dans la Liste des médicaments);
- 48 heures pour les autres demandes (médicaments d'exception).

Au 29 février 2016, 94,6 % des demandes de médicaments d'exception ont été traitées en 48 heures ou moins. En ce qui concerne les médicaments requis de façon urgente, ces derniers ont été traités dans un délai inférieur à 24 heures dans une proportion de 99,7 %.

QUESTION NO 474

État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).

RÉPONSE NO 474

Pour la période du 1^{er} avril 2015 au 29 février 2016, 11 153 personnes ont bénéficié du programme d'appareils fournis aux stomisés permanents pour un montant total de 8 700 130 \$.

Les personnes admissibles au programme ont droit, pour chaque stomie subie, à un montant d'aide financière de 700 \$, sur une base annuelle, pour les aider à assumer les coûts de l'appareillage (sacs et autres produits) qui leur sont nécessaires.

Lorsqu'il s'agit d'une personne prestataire d'une aide financière de dernier recours, les dépenses excédant cette aide financière de base peuvent également être remboursées dans le cadre de ce programme, sur présentation de pièces justificatives.

QUESTION NO 475

Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.

RÉPONSE NO 475

La Régie de l'assurance maladie (RAMQ) n'a fait aucune étude sur des maladies graves et incurables. En vertu de la Loi sur l'assurance médicaments, la couverture assumée par la RAMQ pour sa clientèle ne prend pas en compte les médicaments non couverts par une assurance privée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 476

État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.

RÉPONSE NO 476

TABLEAU 1
Paramètres de contribution*
Régime public d'assurance médicaments

Adhérents	Personnes de 65 ans et plus				Aucun SRG (0 %)	PAFDR*** sans contraintes sévères à l'emploi
	SRG** maximal (100 %)	SRG presque maximal (de 94 % à 99 %)	SRG partiel (de 1 % à 93 %)			
Franchise mensuelle (\$)						
2015	18,00	0	0	18,00	18,00	0
Coassurance						
2015	34 %	0 %	0 %	34 %	34 %	0 %
Contribution mensuelle maximale (\$)						
2015	85,75	0	0	51,83	85,75	0

Source : Communiqués RAMQ.

* Paramètres au 1^{er} juillet 2015.

** Supplément de revenu garanti

*** Prestataires d'une aide financière de dernier recours.

Remarques :

- Certaines catégories d'assurés bénéficient d'une exemption de contribution :
 - les enfants et étudiants de 18 à 25 ans assurés par le RPAM ont toujours été exemptés de contribution à l'achat de médicaments;
 - les prestataires d'une aide financière de dernier recours avec contraintes sévères à l'emploi sont totalement exemptés de contribution depuis le 1^{er} octobre 1999 alors que ceux sans contraintes sévères à l'emploi sont exemptés depuis le 1^{er} juillet 2007;
 - les personnes de 65 ans ou plus recevant le SRG maximum ne paient plus de contribution à l'achat de médicaments depuis le 1^{er} juillet 2005;
 - les personnes de 65 ans ou plus recevant de 94 % à 99 % du SRG maximum ont bénéficié de paramètres de contribution réduits à partir du 1^{er} mars 2003, soit les mêmes paramètres de contribution que les PAFDR sans contraintes sévères à l'emploi; depuis le 1^{er} juillet 2007, elles ne paient plus de contribution à l'achat de médicaments.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 477

Économies engendrées par l'abolition de la règle des 15 ans en 2014-2015, en 2015-2016, ainsi que les prévisions pour 2016-2017.

RÉPONSE NO 477

L'abolition de la règle des 15 ans a engendré des économies récurrentes de l'ordre de 150 M \$ par année financière.

QUESTION NO 478

État de situation concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures depuis 2007-2008.

RÉPONSE NO 478

Il est important de souligner que la RAMQ ne déclare pas les ruptures d'approvisionnement. Dans le cadre du Régime public d'assurance médicaments, lorsque des problèmes d'approvisionnement pour un produit donné sont signalés à la RAMQ, c'est-à-dire lorsqu'aucun des produits entièrement remboursés n'est disponible aux pharmaciens, la RAMQ peut intervenir pour permettre le paiement d'un produit de remplacement. Ce dernier est un médicament qui n'est pas inscrit à la liste ou qui n'est pas entièrement remboursé par le régime public. À titre d'exemple, le produit de remplacement peut être le médicament innovateur ou une préparation réalisée à partir de l'ingrédient actif. Les pharmaciens sont alors informés par Infolettre.

Année ¹	TOTAL
	Produits ²
2015	173
2016 (au 29 février)	40

¹ Ces données réfèrent à une année civile.

² Ces données n'incluent pas celles liées aux ruptures d'approvisionnement des médicaments en établissement. Les médicaments obtenus lors d'une hospitalisation ou d'un hébergement prolongé sont payés dans le cadre de l'assurance hospitalisation administrée par le MSSS.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 479

Coût en ressources humaines pour la gestion des ruptures d'approvisionnement en 2015-2016.

RÉPONSE NO 479

Les données ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 480

État de situation concernant l'application des solutions proposées par l'Association des pharmaciens propriétaires en juillet 2010 et en janvier 2011 au sujet des pénuries de médicaments.

RÉPONSE NO 480

Dans une lettre du 23 juillet 2010, l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) demandait au Conseil du médicament, maintenant devenu l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), la tenue d'une rencontre afin de discuter de différentes mesures pouvant alléger les irritants liés aux ruptures de stock et invitant la Régie à participer à cet échange. L'AQPP proposait alors la mise en place d'un mécanisme de gestion en temps réel des stocks au niveau provincial ainsi que d'un système de contrôle des ruptures de stock. Ces mesures auraient notamment nécessité des modifications légales et réglementaires importantes pour les fabricants et les grossistes en médicament. Des représentants de l'INESSS, de la Régie ainsi que du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ont participé à cet échange. La rencontre s'est conclue avec l'engagement que les trois organismes gouvernementaux se concerteraient sur les suites à donner, avec un retour auprès de l'AQPP au plus tard en mars 2011.

Le 11 mars 2011, le ministère fédéral de la Santé acheminait une lettre aux associations de fabricants de médicaments les invitant à transmettre l'information requise sur les ruptures de stock pour éviter les effets sur la population. À défaut d'une collaboration volontaire, il était annoncé que le gouvernement fédéral envisagerait l'avenue des modifications réglementaires. Le 18 mars 2011, la Régie informait l'AQPP que tenant compte de l'intervention du gouvernement fédéral il avait été décidé de ne pas créer de table multisectorielle sur les ruptures de stock.

En 2011, le conseil d'administration de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) a mis sur pied un comité de travail qui avait pour objectif « d'étudier les causes expliquant les ruptures d'approvisionnement en médicaments et de proposer des outils et des pistes de solution pouvant faire l'objet d'une stratégie nationale ». Le comité de travail était composé de l'OPQ, du Collège des médecins du Québec (CMQ), de l'AQPP et de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES). La Régie n'était pas partie prenante des travaux. Le rapport a été adopté en mars 2012 par chacun des conseils d'administration des organismes impliqués. Compte tenu de la portée de ces recommandations, qui s'adressaient avant tout au gouvernement fédéral, et des initiatives entreprises par Santé Canada à ce moment, la Régie demeurait en attente du résultat de la démarche.

En 2014, la Régie a analysé de mars à mai les recommandations formulées par l'OPQ et ses partenaires. Le 10 février 2015, la ministre fédérale de la Santé a annoncé l'élaboration d'un projet de règlement qui obligerait les fabricants à divulguer les pénuries de médicaments. En juin 2015, le Règlement modifiant le règlement sur les aliments et drogues (pénuries et discontinuation de la vente de drogues) a été publié dans la Gazette du Canada. Les modifications proposées obligerait les fabricants à s'acquitter de certaines fonctions. À ce jour, ces modifications ne sont pas entrées en vigueur. Par ailleurs, le Québec, représenté par le ministère

de la Santé et des Services sociaux (MSSS), participe au Groupe de travail provincial-territorial sur les pénuries de médicaments¹. Ce groupe est responsable de la communication de renseignements au sujet des pénuries et joue un rôle important dans la détection et le suivi des pénuries et la prise de mesures d'atténuation. Le groupe fait aussi fonction de représentant des provinces et territoires au sein du Comité directeur multilatéral sur les pénuries des médicaments (CDM)². Également, un comité des partenaires³, chapeauté par le MSSS, est en place afin de discuter des problématiques pouvant survenir lors de pénuries de médicaments. Rappelons qu'en sa qualité d'assureur public, le rôle principal de la RAMQ consiste à permettre le remboursement dans le régime public d'un produit de remplacement à un produit en difficulté d'approvisionnement, si la situation le commande.

¹ Toutes les provinces et les territoires du Canada participent à ce groupe de travail. À ce groupe s'ajoutent Medbuy et HealthPRO, deux organismes de regroupement d'achats au Canada.

² Comité sous la responsabilité de Santé Canada regroupant les acteurs du milieu du médicament au Canada.

³ Le comité des partenaires est composé des acteurs suivants : Groupe d'approvisionnement en commun du Qc, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Qc, Groupe d'approvisionnement en commun de l'est du Qc, Direction générale des services de santé en médecine universitaire et Direction des affaires pharmaceutique du MSSS, SIGMASANTÉ, OPQ, OIIQ, Regroupement des chefs pharmaciens de l'est du Qc, CMQ et Regroupement des chefs pharmaciens de Nord de l'Îles de Montréal

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 481

Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.

RÉPONSE NO 481

La RAMQ ne tient pas de registre des personnes non inscrites au régime public d'assurance maladie.

Toutefois, en comparant les données de la RAMQ avec celles de l'Institut de la statistique du Québec, voici les résultats obtenus :

Groupe d'âge	Nombre de personnes inscrites et admissibles au régime d'assurance maladie du Québec (juillet 2015)	Population totale selon l'Institut de la statistique du Québec (juillet 2015)
0-4 ans	435 175	444 840
5-9 ans	444 073	440 963
10-14 ans	389 889	393 208
15-19 ans	414 163	434 848
20-24 ans	458 737	540 642
25-44 ans	1 994 994	2 195 920
45-64 ans	2 316 255	2 360 664
65-74 ans	822 019	831 544
75 ans et plus	606 576	620 971
Total	7 881 881	8 263 600

Les données figurant dans la colonne de l'Institut de la statistique du Québec ont été obtenues en consultant son site Internet :

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/104.htm>

Le nombre de personnes inscrites et admissibles au régime public d'assurance maladie est calculé en fonction des règles d'admissibilité au régime. Il ne représente pas la donnée officielle de la population du Québec, celle-ci étant calculée par l'Institut de la statistique du Québec selon ses propres méthodes.

Différentes situations expliquent l'écart entre le nombre de personnes inscrites et admissibles au régime public d'assurance maladie et la population totale du Québec. Cet écart est composé, notamment, des personnes dont le dossier ne répond pas aux critères d'admissibilité de la RAMQ et de celles dont la carte d'assurance maladie est expirée.

QUESTION NO 482

Détail des contrats et ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.

RÉPONSE NO 482

L'article 52.1 de la Loi sur l'assurance médicaments (L.R.Q., chapitre A-29.01) permet au ministre de la Santé et des Services sociaux de conclure avec des fabricants de médicaments des ententes visant à atténuer l'impact des hausses de prix sur le régime public. Au 31 mars 2013, on dénombrait 68 ententes couvrant 68 fabricants de médicaments innovateurs. Une somme de 14,8 M\$ a été versée par les fabricants durant l'exercice 2012-2013 conformément à ces ententes.

À la suite du budget du 20 novembre 2012, le mécanisme d'indexation annuelle des prix des produits de la Liste de médicaments de la RAMQ (Liste) a été aboli pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015. De ce fait, les ententes de contribution ont pris fin le 31 mars 2013 et le calcul de la contribution des signataires a été effectué une dernière fois en 2013-2014 pour l'exercice 2012-2013.

Le discours du budget du 4 juin 2014 a annoncé des efforts additionnels pour réduire les dépenses. Ainsi, l'abolition du mécanisme d'indexation annuelle a été prolongée au moins jusqu'au 31 mars 2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 483

Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens pour les cinq dernières années.

RÉPONSE NO 483

Période	Honoraires aux pharmaciens
2015-2016 (prévisions) ¹	1 360,0 M\$

¹ La prévision tient compte des ponctions de 133 M\$ sur les honoraires des pharmaciens.

QUESTION NO 484

Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.

RÉPONSE NO 484

Entre le 1^{er} avril 2015 et le 29 février 2016, 966 325 personnes transigeaient en anglais avec la RAMQ sur une population inscrite à l'assurance maladie de 7 913 981 personnes, ce qui correspond à 12,2 %.

QUESTION NO 485

Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.

RÉPONSE NO 485

La Régie ne dispose pas de cette information.

QUESTION NO 486

État de situation au sujet du registre du don d'organes.

RÉPONSE NO 486

Contexte

Le projet de loi facilitant le don d'organes et de tissus a été adopté par l'Assemblée nationale le 8 décembre 2010. Cette loi confie à la Régie la fonction d'établir et de tenir à jour un registre des consentements au prélèvement d'organes et de tissus après le décès, à l'usage des organismes qui assurent la coordination des dons d'organes ou de tissus désignés par le ministre de la Santé et des Services sociaux (Transplant-Québec et Héma-Québec). Ainsi, le 28 février 2011, le Registre national des consentements au don d'organes et de tissus a été mis en place en collaboration avec nos partenaires : le MSSS, Transplant-Québec, Héma-Québec.

Formulaire de consentement

Les personnes sont sollicitées lors de la première inscription au régime public d'assurance maladie ainsi qu'au moment du renouvellement de la carte. Il demeure possible pour le citoyen de signifier son consentement en signant l'autocollant à apposer au dos de la carte d'assurance maladie. Toute personne peut aussi, en tout temps, à compter de son inscription à la RAMQ, obtenir le formulaire de consentement avant le prochain renouvellement de sa carte d'assurance maladie en communiquant avec la RAMQ. De plus, depuis le 17 octobre 2014, un service en ligne permet de commander un formulaire précomplété que le citoyen n'a qu'à imprimer, signer et envoyer à la Régie.

Consultation du registre et nombre de personnes inscrites

Au départ, la consultation du Registre a été assumée par le personnel de la Régie dédié à ce service, sur demande téléphonique de Transplant-Québec ou Héma-Québec. Puis, en août 2011, un service de consultation en ligne a été mis en place pour ces organismes. L'accès réservé permet la visualisation du formulaire de consentement et son impression aux fins de représentation auprès de la famille. La ligne téléphonique spécifique est maintenue en cas de non disponibilité du service en ligne.

Quatre ans après le début de la sollicitation, l'ensemble de la population a été joint. La Régie poursuit donc la sollicitation uniquement auprès des personnes assurées non inscrites au registre. Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 29 février 2016, 23 % des personnes sollicitées ont donné leur consentement, ce qui porte à 2 504 046 le nombre total de personnes inscrites au registre depuis son implantation en février 2011 soit 32 % de la clientèle de la Régie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 487

Sommes affectées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2016-2017.

RÉPONSE NO 487

Il est impossible de présenter les sommes affectées au don d'organes par région et par établissement. La raison étant que les sommes dédiées au don d'organes sont incluses dans le budget global des établissements incluant le personnel de soutien, les médicaments, les analyses et tests nécessaires au déroulement du don d'organes, etc. Les dépenses en don d'organes ne sont pas non plus identifiées dans les rapports annuels des établissements. Toutefois, certains codes de facturation des actes médicaux peuvent être identifiés au prélèvement et à la greffe d'organes. Ainsi, entre le 1^{er} avril 2015 et le 29 février 2016, cela représente un montant de 7 856 576,23 \$.

Par ailleurs, Transplant Québec est un organisme mandaté par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de coordonner le don d'organes et de tissus pour tout le Québec. La majorité du budget de cet organisme provient d'un financement par le MSSS à la hauteur de 8 349 168 \$ au cours de l'année 2015-2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 488

Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par :

- a) Dépense totale (brut) ;
- b) Honoraires versés aux pharmaciens ;
- c) Somme versée aux grossistes ;
- d) Frais d'administration du régime public ;
- e) Remboursement total de médicament ;
 - i. Médicaments innovateurs ;
 - ii. Médicaments génériques ;
 - iii. Autres.

RÉPONSE NO 488

Année financière 2014-2015

MÉDICAMENTS	COÛT DU MÉDICAMENT SANS MARGE (M\$)	MARGE DES GROSSISTES (M\$)	HONORAIRES (M\$)	COÛT BRUT (M\$)	FRAIS D'ADMINISTRATION (M\$)*
GENÉRIQUES	745,6	47,6	972,4	1 765,6	58,4
INNOVATEURS	2 040,6	103,3	311,8	2 455,6	
AUTRES	22,6	1,3	11,5	35,4	
TOTAL	2 808,7	152,1	1 295,7	4 256,6	

* Rapport annuel de gestion

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 489

Liste des mesures et des montants économisés depuis l'année 2013-2014 en lien avec l'achat de médicaments.

RÉPONSE NO 489**Mesures mises en place par le gouvernement du Québec**

Mesures	Entrée en vigueur au Québec	Impact annuel
Abolition de la Règle de 15 ans	14 janvier 2013	150 M\$
Abolition de l'indexation des prix des médicaments	19 avril 2013	45 M\$
Application d'un prix maximum payable (PMP) à la classe des Inhibiteurs de la pompe à protons (IPP)	1 ^{er} octobre 2013	35 M\$
Prélèvements sur les honoraires pharmaceutiques	1 ^{er} avril 2015	133 M \$
Resserrement de la mention NPS	24 avril 2015	40 M \$
Réduction du prix maximum payable (PMP) applicable à la classe des Inhibiteurs de la pompe à protons (IPP)	24 juillet 2015	10 M\$

Mesures mises en place par les autres gouvernements provinciaux et ayant un impact au Québec

Mesures	Entrée en vigueur au Québec	Impact annuel
Première initiative pancanadienne	3 juin 2013	32 M\$
Baisse des prix des génériques en Alberta à 18 %	15 juillet 2013	16 M\$
Deuxième initiative canadienne	24 avril 2014	32 M\$
Troisième initiative pancanadienne	24 avril 2015	16 M\$
Quatrième initiative pancanadienne	avril 2016	Indéterminé

QUESTION NO 490

État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).

RÉPONSE NO 490

La Politique du médicament (2007) a prévu deux balises de prix pour les produits génériques, soit 60 % du prix du produit innovateur correspondant, lorsqu'un seul produit générique est présent sur le marché, et 54 %, pour deux versions génériques ou plus. En 2010, l'Ontario a réduit de moitié sa principale balise de prix, soit de 50 % à 25 % du prix de la version innovatrice. D'autres provinces ont également adopté des balises de prix plus restrictives. En 2012, l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP) a amorcé des travaux sur l'encadrement du prix des produits génériques. Une première balise de 18 % s'est appliquée aux versions génériques de six molécules à haut volume de ventes, et ce, à compter d'avril 2013. En avril 2014, l'APP a conclu une entente triennale avec l'Association canadienne du médicament générique pour établir un ensemble de balises de prix :

- 85 % du prix de la version innovatrice, lorsqu'une seule version générique est présente sur le marché. Cette balise est réduite à 75 %, si la version innovatrice fait l'objet d'une entente d'inscription.
- 50 % pour deux versions génériques.
- 25 % pour trois versions génériques ou plus.
- 18 % pour les médicaments à haut volume de ventes. La portée de cette balise a été progressivement étendue en avril 2014 (quatre molécules additionnelles), en avril 2015 (quatre autres molécules) et l'est de nouveau en avril 2016 (quatre molécules supplémentaires), pour un total de 18 molécules depuis avril 2013.

Dans le contexte de l'adhésion du Québec à l'APP et du fait que les balises prévues à la Politique du médicament ne correspondaient plus à la réalité du marché canadien, les deux balises québécoises (60 % et 54 %) ont été abolies en avril 2015.

Il convient de souligner que le Québec a profité des différentes vagues de baisses de prix survenues au cours des dernières années, qu'il s'agisse de baisses de prix résultant d'actions prises par des provinces, à titre individuel, ou de baisses de prix découlant des mesures mises en œuvre par l'APP. En effet, l'engagement réglementaire du fabricant prévoit que tout fabricant doit consentir au régime public québécois le meilleur prix au Canada.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 491

Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ.

RÉPONSE NO 491

Année financière 2015-2016¹

Nombre de patients	174 929
--------------------	---------

¹ L'année financière 2015-2016 est incomplète au moment où les données ont été extraites. (25 mars 2016).

La période de référence est basée sur la date du service.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 492

Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.

RÉPONSE NO 492

Année financière 2015-2016 ¹	125 632 421,20 \$
---	-------------------

¹ L'année financière 2015-2016 est incomplète au moment où les données ont été extraites (25 mars 2016)

La période de référence est basée sur la date du service.

QUESTION NO 493

Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE NO 493

Année financière 2015-2016 ¹	28 243 451,88 \$
--	------------------

¹ L'année financière 2015-2016 est incomplète au moment où les données ont été extraites (25 mars 2016)

La période de référence est basée sur la date du service.

Les montants forfaitaires ont été inclus aux honoraires des médecins.

QUESTION NO 494

État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.

RÉPONSE NO 494

Les pouvoirs de la Régie, tels que prévus à la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (chapitre R-5), la LAM et la LAMED peuvent être, à plus d'un titre, considérés comme insuffisants pour lui permettre de remplir adéquatement ses multiples fonctions.

Afin de remédier à cette situation, la Régie a participé à la rédaction d'un projet de loi qui prévoit que :

Pouvoirs généraux

1. la Régie soit investie de pouvoirs d'inspection lui permettant de requérir de toute personne tout renseignement ou document concernant les activités ou fonctions d'un professionnel de la santé, d'un dispensateur de services assurés, d'un fabricant de médicaments ou d'un grossiste en médicaments reconnu;
2. dans le cadre d'une inspection ou d'une enquête, la Régie puisse, malgré le secret professionnel, exiger tout document ou renseignement contenu dans le dossier d'une personne assurée ainsi que tout document ou renseignement à caractère financier concernant les activités exercées par un professionnel de la santé, un dispensateur de services assurés, un fabricant ou un grossiste;
3. des dispositions pénales et des amendes en cas d'entrave au travail d'un inspecteur ou d'un enquêteur de la Régie soient prévues;
4. la Régie dispose d'un pouvoir de demander une injonction à la Cour supérieure pour faire cesser des pratiques qui contreviennent à une disposition des lois qu'elle est chargée d'administrer;
5. la Régie puisse recouvrer, par compensation ou autrement, toute somme versée par une personne assurée à un professionnel de la santé ou un tiers à l'encontre de la Loi sur l'assurance maladie sans que la personne assurée n'ait fait de demande de remboursement à la Régie;
6. le délai pour qu'une personne assurée puisse effectuer une demande de remboursement d'une somme ainsi versée soit de trois ans à compter du paiement, plutôt qu'un an comme il est actuellement prévu;

7. le montant des diverses amendes prévues à la Loi sur l'assurance maladie soit augmenté, notamment à l'égard des cas de facturation illégale de frais aux personnes assurées;
8. la Régie puisse établir par inférence statistique le montant qui peut être recouvré d'un professionnel de la santé ayant réclamé ou reçu un paiement de la Régie à l'encontre de la Loi sur l'assurance maladie;
9. la Régie puisse imposer à un professionnel de la santé ou un tiers redevable d'un montant en vertu de la Loi sur l'assurance maladie une sanction pécuniaire équivalant, selon le cas, à 10 % ou 15 % de ce montant, qu'elle peut percevoir par compensation ou autrement;
10. le délai pour contester les décisions de la Régie visant les professionnels de la santé ou les tiers ayant exigé un paiement à l'encontre de la Loi sur l'assurance maladie soit réduit de 6 mois à 60 jours;
11. la Régie puisse rendre des décisions contre les fabricants ou les grossistes ayant consenti des ristournes, gratifications ou autres avantages à l'encontre des conditions ou des engagements prévus par règlement du ministre, aux fins de recouvrer un montant équivalant aux avantages ainsi consentis;
12. la Régie puisse imposer à un pharmacien, un fabricant ou un grossiste une sanction administrative pécuniaires équivalant à 15 % du montant des ristournes, gratifications ou autres avantages non autorisés qui ont été reçus ou consentis, selon le cas, à l'encontre de la Loi sur l'assurance médicaments ou des conditions ou engagements prévus par règlement du ministre;
13. des infractions pénales soient prévus dans les cas où un pharmacien, un fabricant ou un grossiste reçoit ou consent, selon le cas, des ristournes, gratifications ou autres avantages non autorisés;
14. le ministre soit habilité à prévoir par règlement des sanctions administratives pécuniaires applicables par la Régie en cas de tout autre manquement par un fabricant ou un grossiste à une condition ou un engagement prévu par règlement du ministre, le montant d'une telle sanction ne pouvant dépasser 2 500 \$;
15. la prescription applicable à une réclamation de la Régie auprès d'un professionnel de la santé, d'un dispensateur, d'un fabricant ou d'un grossiste soit suspendue, à compter de la notification d'un avis d'enquête, pour une période d'un an ou jusqu'au rapport final d'enquête, selon le plus court délai;
16. le délai de prescription pour intenter une poursuite pénale pour une infraction à la Loi sur l'assurance maladie ou à la Loi sur l'assurance médicaments soit d'un an depuis la connaissance de l'infraction par le poursuivant;
17. la Régie puisse communiquer des renseignements ou le résultat de ses enquêtes à un corps policier ainsi qu'à certains ministères ou organismes, dans le but de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois;

Pouvoirs liés à l'exercice de fonctions spécifiques

18. en cas d'utilisation de l'identité d'une autre personne ou de l'obtention d'une carte d'assurance maladie sans droit, la Régie puisse, dans le premier cas, réclamer le

coût des services assurés à la personne qui a prêté, vendu ou autrement aliéné sa carte d'assurance maladie, et dans le deuxième cas, réclamer ce coût à quiconque a aidé ou encouragé l'inscription à la Régie sans droit;

19. les amendes prévues en cas d'utilisation de l'identité d'une autre personne soient rehaussées;
20. en tierce responsabilité, la Régie puisse, dans l'exercice de ses droits subrogatoires, exiger d'un établissement ou d'un professionnel de la santé les renseignements contenus au dossier de la personne assurée aux droits de laquelle elle est subrogée, malgré le secret professionnel;
21. la personne assurée soit tenue d'aviser la Régie qu'elle a intenté un recours judiciaire contre le tiers responsable et que la Régie puisse intervenir dans une telle demande en justice pour obtenir remboursement du coût des services assurés dispensés à la suite de la faute du tiers;

Dispensateurs de services assurés

22. les dispositions de la Loi sur l'assurance maladie applicables aux professionnels de la santé en ce qui concerne la récupération, par compensation ou autrement, de montants payés en trop par la Régie ou illégalement réclamés de personnes assurées, soient applicables aux dispensateurs, y compris les frais de recouvrement et la sanction pécuniaire, et que les dispensateurs puissent contester devant le Tribunal administratif du Québec les décisions de la Régie à cet égard;
23. des dispositions pénales et des amendes soient prévues pour les situations où un dispensateur a réclamé illégalement un paiement de la Régie ou d'une personne assurée;
24. la Régie puisse transmettre des renseignements à l'ordre professionnel d'un dispensateur en vue de dénoncer des agissements qui ne respectent pas la Loi sur l'assurance maladie;

Avis de non-participation

25. seul un règlement puisse déterminer les modalités et les délais applicables au changement de statut d'un professionnel participant qui veut devenir désengagé ou non participant, de façon à ce que les délais de l'avis puissent être rallongés par règlement et soient uniformes entre les fédérations de médecins;

Formulaires de la Régie et demandes de paiement

26. l'obligation pour la Régie de prescrire le contenu des formules utilisées notamment par un professionnel de la santé ou une personne assurée soit supprimée;
27. la Régie puisse exiger de toute personne qui lui fait une demande en vertu d'une disposition de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Loi sur l'assurance maladie, de la Loi sur l'assurance médicaments, d'un règlement ou d'un programme, qu'elle utilise le formulaire approprié qui lui est fourni et qu'elle fournisse les renseignements nécessaires et les documents requis par la Régie;

28. la Régie soit habilitée à prescrire, à l'égard de l'une ou l'autre des catégories de professionnels de la santé avec qui le ministre a conclu une entente en vertu de l'article 19, que le relevé d'honoraires ou la demande de paiement doit être transmis à la Régie uniquement sur support informatique;
29. le pouvoir de la Régie de prescrire le montant des frais exigibles d'un professionnel de la santé qui lui soumet son relevé d'honoraires ou sa demande de paiement au moyen d'un système de facturation autre que par télécommunication soit supprimé;
30. les mesures transitoires et de concordance nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des mesures proposées soient prescrites.

En date du 6 avril, le projet de loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec et modifiant diverses dispositions législatives (PL92) a été déposé à l'Assemblée Nationale.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 495

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2015-2016 et sommes versées, en moyenne, par médecin.

RÉPONSE NO 495

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2015-2016 et sommes versées, en moyenne, par médecin.

RÉPONSE NO 495

Le nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2015-2016 est de 4 986. La somme versée en moyenne par médecin est de 3 240,48\$¹

¹ La période est du 2015-04-01 au 2016-02-29.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 496

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieur à 25 000\$ en 2015-2016.

RÉPONSE NO 496

Le nombre de médecins ayant touché une prime pour l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieur à 25 000\$ en 2015-2016 est de 69¹.

¹ La période est du 2015-04-01 au 2016-02-29.

QUESTION NO 497

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 50 000 \$ en 2015-2016.

RÉPONSE NO 497

Le nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieur à 50 000\$ en 2015-2016 est de 11¹.

¹ La période est du 2015-04-01 au 2016-02-29.

QUESTION NO 498

Somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription.

RÉPONSE NO 498

La somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription est de 22 372 191 \$ du 1^{er} avril 2015 au 14 mars 2016.

QUESTION NO 499

Nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$, plus de 20 000 \$ et plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2015-2016.

RÉPONSE NO 499

Le nombre de médecins ayant touché plus de 10 000\$ grâce aux primes à l'inscription en 2015-2016 est de 564.

Le nombre de médecins ayant touché plus de 20 000\$ grâce aux primes à l'inscription en 2015-2016 est de 198.

Le nombre de médecins ayant touché plus de 50 000\$ grâce aux primes à l'inscription en 2015-2016 est de 22.

La période est du 2015-04-01 au 2016-03-14.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 500

Nombre de jours travaillés, par médecin (omnipraticiens et spécialistes), en 2014-2015 et en 2015-2016.

RÉPONSE NO 500

	2014-2015	
	Nombre de médecins	Nombre moyen de jours par médecin
Omnipraticiens	8 880	189,2
Spécialistes	9 740	195,2

Le nombre de jours inclut tous les jours avec au moins 1\$ de facturation.

Ces chiffres comprennent tous les médecins. Pour les omnipraticiens, les médecins n'ayant reçu que des forfaits d'inscription ont été exclus car ils n'ont pas pratiqué durant l'année 2014-2015 et n'ont aucun jour de facturation. Dans le cas des spécialistes, les anatomo-pathologistes ont été exclus car nous n'avons pas le nombre de jours.

QUESTION NO 501

État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.

RÉPONSE NO 501

La Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) administre trois programmes d'aides techniques prévus à la Loi sur l'assurance maladie dont les services et les coûts sont déterminés par règlement. Il s'agit d'appareils suppléant à une déficience physique, d'aides auditives et d'aides visuelles. Dans le cadre de son mandat, la Régie peut dresser des états de situation, formuler des avis et des recommandations au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) quant aux actions requises en vue de mettre à jour les programmes. Par ailleurs, le MSSS peut mandater la Régie pour effectuer une révision réglementaire.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 502

État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs réclamés par la RAMQ (projet de loi inscrit au feuillet en février 2014).

RÉPONSE NO 502

En vertu de l'article 31 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que de l'article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne relative au secret professionnel, nous ne pouvons pas fournir les informations demandées.

QUESTION NO 503

État de situation concernant les difficultés rencontrées par les médecins étrangers pour faire reconnaître leurs diplômes et compléter leur résidence au Québec.

RÉPONSE NO 503

La Régie ne dispose d'aucun état de situation concernant les difficultés rencontrées par les médecins étrangers.

QUESTION NO 504

Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont des participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2016.

RÉPONSE NO 504

Voir le tableau à la page suivante.

**Nombre de cabinets où il y a eu de la facturation
au courant de la période du 2015-04-01 au 2016-02-29**

RÉGIONS	CABINET DE PHYSIATRIE	CABINET PRIVÉ ¹	CLINIQUE DENTAIRE	CLINIQUE MÉDICALE	CLINIQUE MÉDICALE POUR SPÉCIALISTE	CLINIQUE OPTOMÉTRIQUE	LABORATOIRES DE RADIOLOGIE DIAGNOSTIQUE	ORGANISME PRIVÉ BUT NON LUCRATIF POUR SERVICES INTERRUPTION GROSSESSE
1		29		22		2		
2		19		43			1	
3	1	26		70		1	8	
4		33		57	3		3	1
5		26		43			2	
6	3	16	2	162		3	37	1
7		16		37			3	1
8		8		19		1		
9		11		7				
10		2		2				
11		20		19				
12		51		57		2	2	
13	1	1		27			5	
14		29		42		1	3	
15		40		49		1	6	
16	1	96		112		2	22	
17		2						
18		8						
Total	6	433	2	768	3	13	92	3

¹ Un cabinet privé correspond au code de localité facturé par le médecin

QUESTION NO 505

Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont non participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2016.

RÉPONSE NO 505

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas ces données.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 506

Ventilation des sommes supplémentaires versées aux médecins en 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 grâce à la clause-remorque dont ils bénéficient par rapport aux hausses négociées par les employés du secteur public.

RÉPONSE NO 506

Les ententes avec les médecins sont échues depuis le 31 mars 2015 et les parties devront entreprendre prochainement les négociations en vue de leur renouvellement.

Jusqu'à maintenant, aucune somme n'a été versée aux médecins pour les années 2016-2017 à 2020-2021 en lien avec cet engagement pris dans le cadre des ententes sur l'étalement de 2014.

RÉPONSES AUX QUESTIONS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 1

Pour la RAMQ et chacun des organismes, agences, ou autres relevant de la RAMQ pour 2015-2016, indiquer :

- la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération ;
- la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant: leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;
- leur frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

RÉPONSE NO 1

- En fonction des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les informations sont disponibles sur le site Internet officiel de la RAMQ et dans son rapport annuel de gestion.
- Le montant total des frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation correspond à 246 971 \$ au 29 février 2016.

QUESTION NO 2

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés de la RAMQ et des organismes qui en relèvent au cours de l'année financière 2015-2016. Indiquer :

- le lieu ;
- le coût ;
- la ou les dates de participation ;
- le nombre de participants ;
- le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ;
- le nom de la formation ou de l'activité.

RÉPONSE NO 2

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25)*.

QUESTION NO 3

Sommes dépensées en 2015-2016 (et prévisions pour 2016-2017) par la RAMQ et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE NO 3

La réponse est fournie à la question particulière numéro 428 de l'opposition officielle.

QUESTION NO 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2015-2016, en indiquant pour chacun :

- son mandat ;
- la liste des membres ;
- le budget dépensé ;
- le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres ;
- les résultats atteints.

RÉPONSE NO 4

Cette question ne semble pas pertinente, à l'étude des crédits.

QUESTION NO 5

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs à la RAMQ et dans chaque organisme qui en relève en 2015-2016 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

RÉPONSE NO 5**Nombre et répartition des employés occasionnels par secteur**

Secteur	2015-2016	
	Données au 29 février 2016	
	Nombre occasionnels	Répartition
Unités relevant du PDG	4	2,0 %
VPAGI	9	4,4 %
VPSPA	128	63,0 %
VPRP	57	28,1 %
VPTI	5	2,5 %
Secrétariat général	0	0 %

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 6

Copie et détail de toute demande de réduction, de consolidation, d'optimisation des ressources et de moyens ou de compression de dépenses, reçue par la RAMQ ou l'organisme qui en relève en 2015-2016. Fournir l'ensemble des échanges, correspondances ou autres à ce sujet.

Fournir également la ventilation de toutes des compressions financières réalisées et à venir de la RAMQ et des organismes qui en relèvent dans le cadre du Plan au retour à l'équilibre budgétaire pour chacune des années financières 2014-2015 et 2015-2016, ainsi que les prévisions pour 2016-2017.

RÉPONSE NO 6

La réponse est fournie à la question particulière numéro 427 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 7

Liste et copie de tous les sondages effectués par la RAMQ et par chaque organisme qui en relève en 2015-2016, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.

RÉPONSE NO 7

La réponse est fournie à la question particulière numéro 429 de l'opposition officielle.

QUESTION NO 8

Nombre total d'avis, juridiques et autres, commandés en 2015-2016 par la RAMQ ou le cabinet du ministre ainsi que par chaque organisme qui en relève. Fournir la liste complète en indiquant les coûts, le sujet, le nom de l'organisme ou de la personne qui a réalisé l'avis et la date de réception.

RÉPONSE NO 8

En vertu de l'article 31 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que de l'article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne relative au secret professionnel, nous ne pouvons pas fournir les informations demandées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions du deuxième groupe d'opposition -**

QUESTION NO 9

Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour la RAMQ et chacun de ses organismes en 2015-2016. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

RÉPONSE NO 9

FRAIS DE TRADUCTION
2015-2016 (1^{er} avril 2015 au 29 février 2016)

N° de CONTRAT	FIRME RETENUE	MANDAT	Coûts
			2015-2016
SP20150025	CSF	Traduction du français vers l'anglais réf : GVQ-0793 contrat Kinova	202,56 \$
SP20150023	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	650,00 \$
SP20150023	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	100,00 \$
SP20150071	Traduction Rassem inc.	Service d'interprétation Arabe - français pour dossier : 2015-0258	187,90 \$
SP20150023	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	2 350,00 \$
SP20150023	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	480,00 \$
SP20150085	CSF	Traduction des tarifs des diverses aides techniques du français vers l'anglais	407,60 \$
SP20150117	Publications Québec	Services de traduction en kurde, arménien et arabe pour l'arrivée des syriens	43,75 \$
SP20150023	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	140,00 \$
SP20150023	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	180,00 \$
	Publications Québec	Services de traduction en kurde, arménien et arabe pour l'arrivée des syriens	205,20 \$
TOTAL			4 947.01

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 10

Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société immobilière du Québec par la RAMQ et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, l'aménagement, la décoration et autres travaux réalisés en 2015-2016.

RÉPONSE NO 10

La réponse est fournie à la question générale numéro 17 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 11

Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relève, indiquer pour 2015-2016 :

- a) la liste de tous les concours et tirages effectués ;
- b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ;
- c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours.
- d) la liste des concours qui ont pris fin.

RÉPONSE NO 11

- a) La liste de tous les concours et tirages effectués ;
 - Aucun concours ou tirage
- b) Les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ;
 - S/O
- c) L'objectif visé par la tenue de chacun des concours.
 - S/O
- d) La liste des concours qui ont pris fin.
 - S/O

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 12

Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017 :

- le nom de toutes les campagnes;
- les coûts de ces campagnes;
- le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser ;
- les dates de diffusion de la campagne;
- les objectifs visés par chaque campagne.

RÉPONSE NO 12

La réponse est fournie à la question générale numéro 3 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 13

Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relève, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global alloué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun pour 2015-2016 :

- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention ;
- b) le nom du ou des organismes bénéficiaires ;
- c) le montant qui leur a été accordé.

Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

RÉPONSE NO 13

Veillez-vous référer aux pages 162 et 165 du *Budget de dépenses 2016-2017*, volume *Crédits des ministères et organismes*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 14

Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2015-2016 :

- Le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
- Le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
- Le nombre et le détail des rencontres des employés aux communication et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes.
- Le total des sommes investies en veille médiatique, ventilé par poste de dépenses (revue de presse, analyse de presse, etc.), les firmes externes ou consultants engagés à cette fin, ainsi que les sujets qui font ou on fait l'objet d'une veille médiatique.

RÉPONSE NO 14

- Le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communication et/ou affaires publiques;

18 employés.

- Le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;

Le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques est de 1 166 746,47 \$ au 29 février 2016.

- Le nombre et le détail des rencontres des employés aux communication et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes.

Le 29 mars 2016, de 14 h 00 à 15 h 30, la Direction des communications et du web de la RAMQ a rencontré les représentants de la Direction des communications du MSSS pour discuter des offres de service en ligne offertes à nos clientèles.

- Le total des sommes investies en veille médiatique, ventilé par poste de dépenses (revue de presse, analyse de presse, etc.), les firmes externes ou consultants engagés à cette fin, ainsi que les sujets qui font ou ont fait l'objet d'une veille médiatique.

Les sommes investies en veille médiatique sont :

Revue de presse écrite :	9 926,37 \$
Revue de presse électronique :	<u>13 290,20 \$</u>
Total :	23 216,57 \$

Ces sommes sont payées à la firme Communication DEMO.

Les sujets qui font ou ont fait l'objet d'une veille médiatique sont :

Tout sujet en lien avec la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 15

Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relèvent, le nombre d'ETC affectés et les coûts reliés à la préparation de l'exercice d'étude des crédits budgétaires (incluant les réponses aux questions et les présences en commission parlementaire).

RÉPONSE NO 15

La RAMQ n'a pas cumulé les données spécifiquement reliées à l'étude des crédits budgétaires 2015-2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC*****Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition***

QUESTION NO 16

Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour chacune des années 2010-2011 à 2015-2016, l'âge de ces créances (ventilé par années) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2016-2017.;

RÉPONSE NO 16

Médecins	
Année	Compte à recevoir au 31 mars
2015-2016 ¹	2 370 113,85\$

¹Montants prévus

La presque totalité des sommes recouvrées se fait par compensation.

Pharmaciens	
Année	Compte à recevoir au 31 mars
2015-2016 ¹	2 499 876,82 \$

¹Montants prévus

La presque totalité des sommes recouvrées se fait par compensation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 17

Liste des services médicaux assurés en 2013-2014, en 2014-2015 et 2015-2016 et dépenses effectuées pour chacun de ces services.

RÉPONSE NO 17

La réponse est fournie à la question particulière numéro 430 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 18

Liste des services non assurés en 2013-2014, 2014-2015 et en 2015-2016.

RÉPONSE NO 18

La réponse est fournie à la question particulière numéro 431 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 19

État de situation sur les frais accessoires.

RÉPONSE NO 19

La réponse est fournie à la question particulière numéro 436 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 20

Avis juridique du ministère de la Santé et des services sociaux sur les frais accessoires.

RÉPONSE NO 20

En vertu de l'article 31 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que de l'article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne relative au secret professionnel, nous ne pouvons pas fournir les informations demandées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 21

Évaluation des coûts si les médecins étaient remboursés ou compensés pour les frais accessoires exigés aux patients.

RÉPONSE NO 21

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux.
(Question particulière numéro 299 du 2^e groupe de l'opposition.)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 22

Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ en 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.

RÉPONSE NO 22

La réponse est fournie à la question particulière numéro 437 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 23

Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2016, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :

- les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;
- les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail;
- les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti;
- les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti maximum;
- les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément du revenu;
- les adhérents (adultes, étudiants, etc.);
- autres clientèles.

RÉPONSE NO 23

La réponse est fournie à la question particulière numéro 438 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 24

Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1998.

RÉPONSE NO 24

La réponse est fournie à la question particulière numéro 439 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 25

Indiquez la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1998. Ajouter les prévisions pour 2016-2017.

RÉPONSE NO 25

La réponse est fournie à la question particulière numéro 440 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 26

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

RÉPONSE NO 26

La réponse est fournie à la question particulière numéro 441 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 27

Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit des la RAMQ.

RÉPONSE NO 27

La réponse est fournie à la question particulière numéro 442 de l'opposition officielle..

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 28

Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54% :

- Nombre de médicaments génériques dans cette situation;
- Montant remboursé par la RAMQ;
- Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 28

La réponse est fournie à la question particulière numéro 444 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 29

Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix 60/54%.

RÉPONSE NO 29

La réponse est fournie à la question particulière numéro 446 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 30

Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix :

- a. Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;
- b. Montant remboursé par la RAMQ;
- c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 30

La réponse est fournie à la question particulière numéro 447 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 31

Montant remboursé pour des médicaments d'exception.

RÉPONSE NO 31

La réponse est fournie à la question particulière numéro 448 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 32

Montant remboursé pour des médicaments génériques.

RÉPONSE NO 32

La réponse est fournie à la question particulière numéro 449 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 33

Montant remboursé pour des médicaments innovateurs.

RÉPONSE NO 33

La réponse est fournie à la question particulière numéro 450 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 34

Concernant la loi sur l'assurance médicaments, étude effectuée sur les médicaments génériques et les régimes d'assurances privés.

RÉPONSE NO 34

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne dispose pas d'une telle étude.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 35

Concernant l'utilisation des médicaments génériques et notion ne pas substituer :

- Étude d'impact lié à cette mesure;
- Estimation des économies annuelles pour 2016-2017;
- Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion ne pas substituer pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.

RÉPONSE NO 35

La Régie effectue un suivi périodique de l'utilisation de la mention *ne pas substituer* (NPS).

L'entrée en vigueur des nouvelles règles du resserrement du recours à la mention *ne pas substituer* (NPS) généreront des économies annuelles estimées à 40 M\$ environ.

La vérification de la conformité et l'atteinte des cibles est intégrée aux activités courantes réalisées par les ressources de la Régie. Ainsi, ces activités ne font pas l'objet de comptabilisation particulière.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 36

Mise à jour de la liste des médicaments et délais de traitement des demandes d'inscription.

- Comparaison avec les autres provinces canadiennes;
- Raisons pour lesquelles le gouvernement ne réduit pas les délais administratifs et n'augmentent pas la fréquence de la mise à jour des médicaments.

RÉPONSE NO 36

La Régie n'a pas d'étude de comparaison avec les autres provinces canadiennes.

La Régie n'est pas responsable de l'évaluation des médicaments aux fins d'inscription à la Liste des médicaments, c'est l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) qui a cette responsabilité.

La fréquence de mise à jour est basée sur un calendrier annuel impliquant divers intervenants et nécessitant plusieurs activités successives, notamment, les demandes d'inscription des fabricants, l'évaluation des demandes d'inscription, la diffusion et le déploiement de la Liste des médicaments dans les pharmacies. En 2016, la fréquence de mise à jour de la Liste des médicaments a été augmentée en ajoutant deux éditions additionnelles, passant de sept à neuf éditions, soit aux 6 semaines.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 37

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :

- a) budget total pour 2016-2017 et indiquer la comparaison avec 2015-2016;
- b) ventilation des dépassements estimés pour l'année 2015-2016.

RÉPONSE NO 37

La réponse est fournie à la question particulière numéro 452 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 38

Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :

- a) budget total pour 2015-2016 et indiquer la comparaison avec 2014-2015;
- b) ventilation des dépassements estimés pour l'année 2016-2017.

RÉPONSE NO 38

La réponse est fournie à la question particulière numéro 453 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 39

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 39

La réponse est fournie à la question particulière numéro 454 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 40

Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 40

La réponse est fournie à la question particulière numéro 455 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 41

Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc. au 31 mars 2016.

RÉPONSE NO 41

La réponse est fournie à la question particulière numéro 457 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 42

Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.

RÉPONSE NO 42

La réponse est fournie à la question particulière numéro 458 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 43

Liste des causes devant les tribunaux en 2014-2015 et 2015-2016. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.

RÉPONSE NO 43

La réponse est fournie à la question particulière numéro 459 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 44

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participant à la RAMQ, par année, depuis cinq ans.

RÉPONSE NO 44

La réponse est fournie à la question particulière numéro 460 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 45

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ, par année, depuis cinq ans, et par spécialité.

RÉPONSE NO 45

La réponse est fournie à la question particulière numéro 461 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 46

Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer depuis 2003-2004 :

- a. pour cause de retraite ;
- b. pour cause de décès ;
- c. pour cause de départ temporaire à l'étranger ;
- d. pour cause de départ définitif à l'étranger ;
- e. pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).

RÉPONSE NO 46

La réponse est fournie à la question particulière numéro 462 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 47

Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.

RÉPONSE NO 47

La réponse est fournie à la question particulière numéro 463 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 48

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2014-2015 et 2015-2016. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.

RÉPONSE NO 48

La réponse est fournie à la question particulière numéro 464 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 49

Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste des médicaments depuis 2012-2013. Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait.

RÉPONSE NO 49

La réponse est fournie à la question particulière numéro 465 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 50

Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE NO 50

La réponse est fournie à la question particulière numéro 466 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 51

Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la Liste de médicaments en 2015-2016 et objectifs pour 2016-2017.

RÉPONSE NO 51

Le retrait de produits de la Liste de médicaments (Liste) étant habituellement compensé par une utilisation accrue de produits équivalents ou ayant les mêmes indications, les conséquences sur les coûts sont très variables. Ainsi, il est impossible d'identifier d'économies faisant suite aux retraits de produits de la Liste en 2015-2016.

Comme les décisions des fabricants sont à l'origine de la plupart des retraits de produits de la Liste, il est impossible d'établir de prévisions ou d'objectifs pour 2016-2017.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 52

Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes.

RÉPONSE NO 52

La réponse est fournie à la question particulière numéro 470 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 53

Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.

RÉPONSE NO 53

La réponse est fournie à la question particulière numéro 473 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 54

État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).

RÉPONSE NO 54

La réponse est fournie à la question particulière numéro 474 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 55

État de situation concernant les pompes à insuline.

RÉPONSE NO 55

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux.
(Question particulière numéro 235 de l'opposition officielle.)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 56

Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.

RÉPONSE NO 56

La réponse est fournie à la question particulière numéro 475 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 57

État de situation au sujet de la politique du médicament :

- a. État de mise en œuvre de chacune des mesures;
- b. Sommes investies pour chacune des mesures de la Politique du médicament depuis le dépôt de celle-ci.

RÉPONSE NO 57

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux.
(Question particulière numéro 210 de l'opposition officielle.)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 58

Impact financier découlant de la mise en œuvre de la politique du médicament, par année, depuis sa mise en vigueur, et prévisions pour 2016-2017.

RÉPONSE NO 58

Conformément à ce qui a été annoncé par le ministre des Finances et de l'Économie du Québec lors du Discours sur le budget du 20 novembre 2012 et à la suite des décisions prises par le ministre de la Santé et des Services sociaux, le mécanisme d'indexation annuelle des prix prévu à la Politique du médicament a été aboli pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015.

Le discours du budget du 4 juin 2014 a annoncé des efforts additionnels pour réduire les dépenses. Ainsi, l'abolition du mécanisme d'indexation annuelle a été prolongée au moins jusqu'au 31 mars 2016.

En décembre 2014, il a été annoncé que les balises de prix pour les médicaments génériques établies par la Politique du médicament, soit 60 % et 54 % du prix des versions innovatrices, seraient abolies à la Liste de médicaments. Cette décision est effective depuis la Liste du 24 avril 2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 59

État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la co assurance et la franchise.

RÉPONSE NO 59

La réponse est fournie à la question particulière numéro 476 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 60

Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.

RÉPONSE NO 60

La réponse est fournie à la question particulière numéro 481 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 61

Détail des contrats et ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.

RÉPONSE NO 61

La réponse est fournie à la question particulière numéro 482 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 62

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes, désengagés ou non participant à la RAMQ, par année, depuis cinq ans.

RÉPONSE NO 62

La réponse est fournie à la question particulière numéro 460 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 63

Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens pour les cinq dernières années.

RÉPONSE NO 63

La réponse est fournie à la question particulière numéro 483 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 64

Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.

RÉPONSE NO 64

La réponse est fournie à la question particulière numéro 484 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 65

Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.

RÉPONSE NO 65

La réponse est fournie à la question particulière numéro 485 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 66

État de situation au sujet du registre du don d'organes.

RÉPONSE NO 66

La réponse est fournie à la question particulière numéro 486 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 67

Pour chaque année depuis 2004-2005, le nombre total d'accommodements qui ont été accordés ou refusés par le ministère (ou l'organisme d'état) et la ventilation par type d'accommodement (handicap, grossesse, motifs religieux, etc.).

RÉPONSE NO 67

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne tient pas de registre sur les accommodements accordés ou refusés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 68

Économie réalisée en 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 pour la baisse des prix des médicaments génériques. Prévisions pour 2016-2017.

RÉPONSE NO 68

En 2015-2016, les économies annuelles sont de l'ordre de 15 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 69

Impacts financiers de la hausse de la marge bénéficiaire accordée aux grossistes en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Prévisions pour 2015-2016.

RÉPONSE NO 69

Aucune hausse de la marge bénéficiaire des grossistes n'est prévue après 2012-2013. Donc, il n'y a pas d'impact financier à estimer pour les années suivantes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 70

Concernant les interruptions volontaires de grossesse (IVG), indiquez pour 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 :

- Nombre de médecins qui ont pratiqué une IVG;
- Nombre total d'IVG pratiqué au Québec;
- Nombre total d'IVG pratiquée par les médecins;
- Coûts engendrés pour les IVG pour le gouvernement;
- Liste des établissements où sont pratiqués des IVG.

RÉPONSE NO 70

En 2015-2016, selon les données de la Régie au 29 février 2016 :

- 357 médecins ont facturé des services d'IVG
- 21 224 services ont été facturés au Québec.
- 21 224 services ont été facturés par des médecins.
- Le coût des services médicaux associés à ces IVG s'élève à 2 800 687 \$. Il peut y avoir d'autres coûts pour le gouvernement comme les frais de fonctionnement des établissements qui ne sont pas inclus dans les banques de données de la Régie.
- La liste des établissements où des IVG ont été facturés :

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition*

Établissements où ont eu lieu des interruptions volontaires de grossesse (avortement thérapeutique) Période du 2015-04-01 au 2016-02-29
CABINET PRIVÉ
CENTRE DE SANTE DE CHIBOUGAMAU
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE LA MAURICIE
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL
CENTRE HOSPITALIER ANNA-LABERGE
CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LANAUDIÈRE
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GRAND-PORTAGE
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES ST-HUBERT
CHU SAINTE-JUSTINE
CLINIQUE DES FEMMES DE L'OUTAOUAIS
CLINIQUE MEDICALE DE L'ALTERNATIVE
CLINIQUE MEDICALE DE TOURAINE
CLINIQUE MEDICALE DEUX MONTAGNES
CLINIQUE MEDICALE L'ENVOLEE
CLINIQUE MEDICALE LEVIS-LES RIVIERES
CLINIQUE MEDICALE ROSE DES VENTS
CLINIQUE MORGENTALER
CLSC DE FARNHAM
CLSC DE JOLIETTE
CLSC DE MONTREAL-NORD
CLSC DE RIVIERE-DES-PRAIRIES
CLSC DE ROUYN-NORANDA
CLSC DE VAUDREUIL-DORION (SIEGE)
CLSC DES FAUBOURGS (PTS SANGUINET)
CLSC DES FAUBOURGS (PTS VISITATION)
CLSC DRUMMOND
CLSC DU MARIGOT
CLSC LAMATER DE TERREBONNE
CSSS DU HAUT-SAINT-AURICE
GROUPE FEMINA
HOPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS
HOPITAL CHARLES LEMOYNE
HOPITAL CITE DE LA SANTE
HOPITAL CLSC CTRE HEBERGEMENT ROBERVAL
HOPITAL D'ALMA
HOPITAL D'AMOS
HOPITAL D'AMQUI
HOPITAL DE CHANDLER
HOPITAL DE CHICOUTIMI
HOPITAL DE GATINEAU
HOPITAL DE GRANBY
HOPITAL DE L'ARCHIPEL
HOPITAL DE LASALLE
HOPITAL DE MONT-LAURIER
HOPITAL DE MONTMAGNY
HOPITAL DE PAPINEAU
HOPITAL DE ROUYN-NORANDA
HOPITAL DE SAINT-EUSTACHE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition*

HOPITAL DE SAINT-GEORGES
HOPITAL DU CENTRE-DE-LA-MAURICIE
HOPITAL DU HAUT-RICHELIEU
HOPITAL DU SACRE-COEUR DE MONTREAL
HOPITAL DU SUROIT
HOPITAL ET CENTRE DE READAPTATION DE JONQUIERE
HOPITAL ET CENTRE D'HEBERGEMENT DE SEPT-ILES
HOPITAL ET CLSC DE VAL-D'OR
HOPITAL FLEURIMONT
HOPITAL FLEURY
HOPITAL GENERAL DU LAKESHORE
HOPITAL GENERAL JUIF
HOPITAL HONORE-MERCIER
HOPITAL HOTEL-DIEU DE GASPE
HOPITAL JEAN-TALON
HOPITAL LAURENTIEN
HOPITAL LE ROYER
HOPITAL PIERRE-BOUCHER
HOPITAL PIERRE-LE GARDEUR
HOPITAL REGIONAL DE RIMOUSKI
HOPITAL REGIONAL DE SAINT-JEROME
HOPITAL ROYAL VICTORIA
HOPITAL SAINTE-CROIX
HOPITAL SAINT-LUC DU CHUM
HOTEL-DIEU D'ARTHABASKA
HOTEL-DIEU DE LEVIS
HOTEL-DIEU DE SOREL
PAV. MAISONNEUVE/PAV. MARCEL-LAMOUREUX
PAVILLON C.H. DE L'UNIVERSITE LAVAL
PAVILLON SAINTE-MARIE
PAVILLON SAINT-FRANCOIS D'ASSISE
SITE GLEN

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 71

Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquez pour 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 :

- a) Le nombre de jours avec facturation;
- b) Le nombre de médecins ayant facturé au moins une journée.

RÉPONSE NO 71

Nombre de jours avec facturation et nombre de médecins ayant facturé au moins une journée dans l'année, selon le mode de rémunération, médecins omnipraticiens - 2010-2011.

Mode de rémunération	Nombre de jours	Nombre de médecins
Mode de rémunération à l'acte seulement	938 966	7 600
Tarif horaire (TH) ou honoraires fixes (HF)	239 804	5 342
Mode de rémunération Mixte (acte + TH ou HF)	385 370	5 423
Total	1 564 140	8 162

La rémunération des médecins est un domaine complexe puisqu'il existe plusieurs modes de rémunération et plusieurs types de pratique. Aucun lieu de pratique n'est exclusif et ce, pour une même journée. Les résultats de l'analyse présentés ci-haut découlent d'une étude qui implique la détermination de certains critères de sélection afin de s'assurer de présenter un portrait conforme. Cette étude n'a pas fait l'objet de mise à jour avec les données plus récentes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC*****Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition***

QUESTION NO 72

Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquez selon le lieu, pour 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 :

- a) Nombre de médecins;
- b) Nombre de contacts;
- c) Contacts / médecins.

RÉPONSE NO 72

Nombre de médecins, nombre de contacts patients et contacts patients par médecin, par lieu, médecins omnipraticiens - 2010-2011.

Lieu	Nombre de médecins	Nombre de contacts patients	Contacts patients par médecin
Cabinet	5 548	14 530 077	2 619
CLSC	1 923	799 774	416
Urgence	2 362	3 344 656	1 416
Établissement	4 679	3 304 865	706
Total	7 891	21 979 372	2 785

La rémunération des médecins est un domaine complexe puisqu'il existe plusieurs modes de rémunération et plusieurs types de pratique. Aucun lieu de pratique n'est exclusif et ce, pour une même journée. Les résultats de l'analyse présentés ci-haut découlent d'une étude qui implique la détermination de certains critères de sélection afin de s'assurer de présenter un portrait conforme. Cette étude n'a pas fait l'objet de mise à jour avec les données plus récentes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 73

Sommes engagées dans le Programme de procréation assistée depuis 2011-2012, ventilation par année :

- a) par région;
- b) par établissement ;
- c) nombre de couples ayant bénéficiés du programme.

RÉPONSE NO 73

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux.
(Question particulières numéro 120 de l'opposition officielle.)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 74

Directives du ministre de la Santé depuis le 1er avril 2014 dans le cadre de la révision de la couverture publique des médicaments pour les traitements de procréation assistée.

RÉPONSE NO 74

Aucune directive n'a été donnée par le ministre à ce sujet.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 75

Détails sur le crédit d'impôt pour l'infertilité depuis l'adoption de la loi 20.

RÉPONSE NO 75

La réponse à cette question sera transmise par Revenu Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 76

Concernant le travail des omnipraticiens; indiquez pour 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 (ventilation homme, femme et total) :

- jour avec facturation minimale;
 1. médecins RMB
 2. 80 % des mieux rémunérés
 3. tous les médecins
- tous les jours
 1. médecins RMB
 2. 80 % des mieux rémunérés
 3. tous les médecins

RÉPONSE NO 76

Nombre d'omnipraticiens et nombre moyen de jours travaillés (jours avec facturation minimale¹ et tous les jours) en 2014-2015 selon le sexe et selon trois cohortes de médecins : RMB (médecins ayant une activité minimale tout au long de l'année²), 80% des médecins les mieux rémunérés et tous les médecins.

	Médecins RMB (Revenu moyen brut)	80 % des mieux rémunérés	Tous les médecins
<u>Nombre de médecins</u>			
Femmes	3 851	3 728	4 820
Hommes	3 473	3 376	4 060
Tous	7 324	7 104	8 880
<u>Jours avec facturation minimale</u>			
Femmes	178,2	180,5	156,8
Hommes	186,9	189,6	168,0
Tous	182,3	184,8	161,9
<u>Tous les jours</u>			
Femmes	206,5	206,8	183,7
Hommes	213,8	214,7	195,8
Tous	210,0	210,6	189,2

1 – En 2014-2015, la journée est retenue si le médecin facture au moins 514 \$ par jour.

2- Pour être retenu RMB, le médecin doit avoir maintenu une activité minimale dans chacun des 4 trimestres de l'année et recevoir un revenu minimal durant cette année. En 2014-2015, le revenu trimestriel minimal était de 9 669 \$ et le revenu minimal annuel de 86 802 \$. Ces montants sont indexés annuellement des augmentations tarifaires accordées aux médecins.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC*****Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition***

QUESTION NO 77

Concernant le travail des omnipraticiens; indiquez pour 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et en 2015-2016 (ventilation homme, femme et total) :

- proportion du nombre de journées de travail
 1. moins de 150 jours
 2. de 150 à 199 jours
 3. de 200 jours ou plus.

RÉPONSE NO 77

Distribution du nombre d'omnipraticiens (tous les médecins) en % selon le nombre de jours travaillés (jours avec au moins 1\$ de facturation) et selon le sexe - 2014-2015

Sexe	Moins de 150 jours	De 150 à 199 jours	200 jours ou plus
Femmes	24,6%	27,3%	48,1%
Hommes	19,3%	26,4%	54,3%
Tous	22,2%	26,9%	50,9%

